
Compte administratif 2018

Ce rapport se compose de trois parties :

1. Les grandes lignes du compte administratif 2018

- La synthèse chiffrée du compte administratif	2
- Des dépenses régionales essentiellement consacrées aux politiques d'intervention	4
- Des ressources qui continuent d'évoluer	7
- Rapport sur la gestion de la dette en 2018	16
- Bilan patrimonial	25
- Complément d'affectation de résultat 2017	27
- Résultat consolidé	27
- Le bilan de la gestion des engagements pluriannuels	27

2. Le bilan des interventions régionales

- EMPLOI	
Economie	30
Innovation, recherche	35
Formation professionnelle	39
Formations sanitaires et sociales	41
Agriculture	42
- JEUNESSE	48
Apprentissage	50
Lycées	53
Enseignement supérieur	57
- TERRITOIRES	
Aménagement	60
Environnement	64
Culture	68
Sport	74
Tourisme	77
- MOBILITES	
Transports	79
- EUROPE ET ATTRACTIVITE	
Fonds européens (FEDER, INTERREG, FSE, FEADER)	86
Relations internationales et transfrontalières	90

3. Annexes

- Rapport financier	
- Rapport relatif à la gestion des régies	
- Rapport relatif aux cotisations	

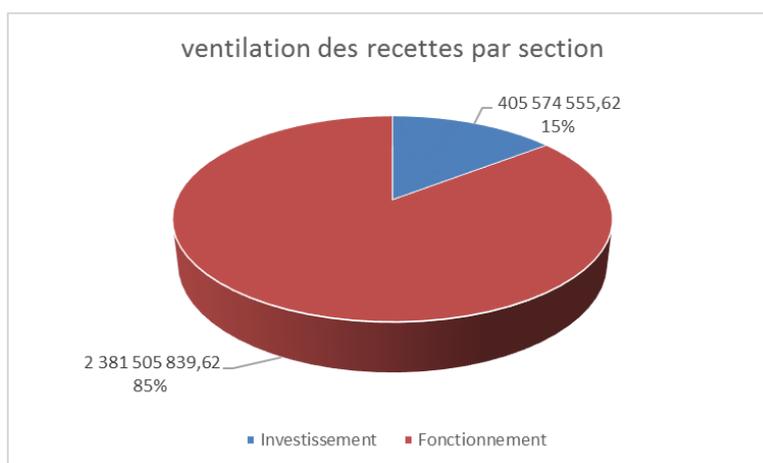
1. Les grandes lignes du compte administratif 2018

1.1 Synthèse chiffrée du compte administratif

- **Recettes réelles**

Il s'agit des recettes réalisées dans le cadre de l'exécution budgétaire, c'est-à-dire celles ayant donné lieu à l'émission d'un titre de recette, mais sans prendre en compte les écritures d'ordre (écritures de régularisations comptables qui s'équilibrent en dépenses-recettes) qui s'élèvent à 851 141 214,81 €.

Les **recettes réelles** réalisées en 2018, hors affectation du résultat, s'élèvent à 2 787 080 395,24 € dont 12 M€ de gestion active, soit un **taux de réalisation de 97,2%**.

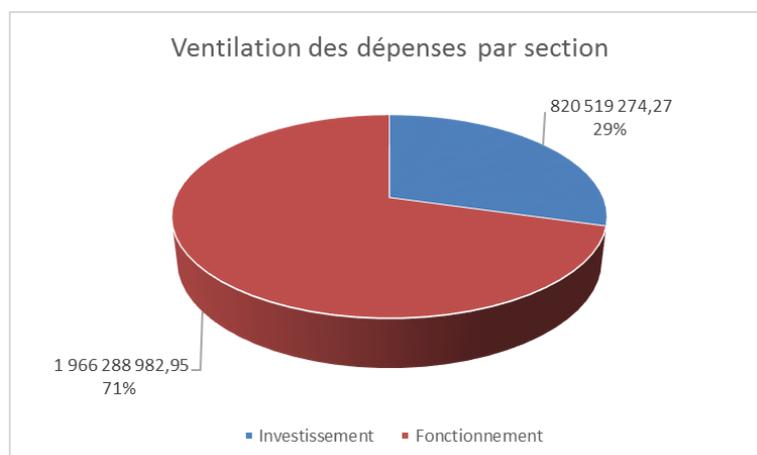


Le nombre de titres émis en 2018 s'élève à 19 710.

- **Dépenses réelles**

Il s'agit des dépenses réalisées dans le cadre de l'exécution budgétaire, c'est-à-dire celles ayant donné lieu à l'émission d'un mandat, mais sans prendre en compte les écritures d'ordre qui s'élèvent à 851 141 214,81 €.

Les **dépenses réelles** réalisées en 2018 s'élèvent à 2 786 808 257,22 €, soit un taux de réalisation de 95,09%.



Le nombre de mandats émis en 2018 est de 95 169.

- **Résultat de l'exercice**

Les dépenses totales de l'exercice 2018 s'établissent à 2 786,81 M€ (revolving inclus). Les dépenses ont été financées par 2 787,08 M€ de recettes.

Le résultat de l'exercice 2018 est de 0,272 M€ correspondant à une augmentation du fonds de roulement.

Le tableau ci-après détaille les flux financiers de l'exercice 2018 et modélise le financement des dépenses de la Région Grand Est (hors gestion active de la dette : 12 M€, équilibrés en dépense et recette d'investissement).

	Dépenses réelles	Recettes réelles
Fonctionnement	Dépenses de fonctionnement 1 908,05 M€	Recettes de fonctionnement 2 381,506 M€
	Frais financiers 58,239 M€	
	Epargne brute 415,217 M€	
Investissement	Dépenses d'investissement 621,236 M€	Epargne brute 415,217 M€
	Amortissement dette 187,283 M€	Recettes d'invest. 208,776 M€
	Hausse du fonds de roulement 0,272 M€	Emprunt 184,799 M€

1.2 Des dépenses régionales essentiellement consacrées aux politiques d'intervention

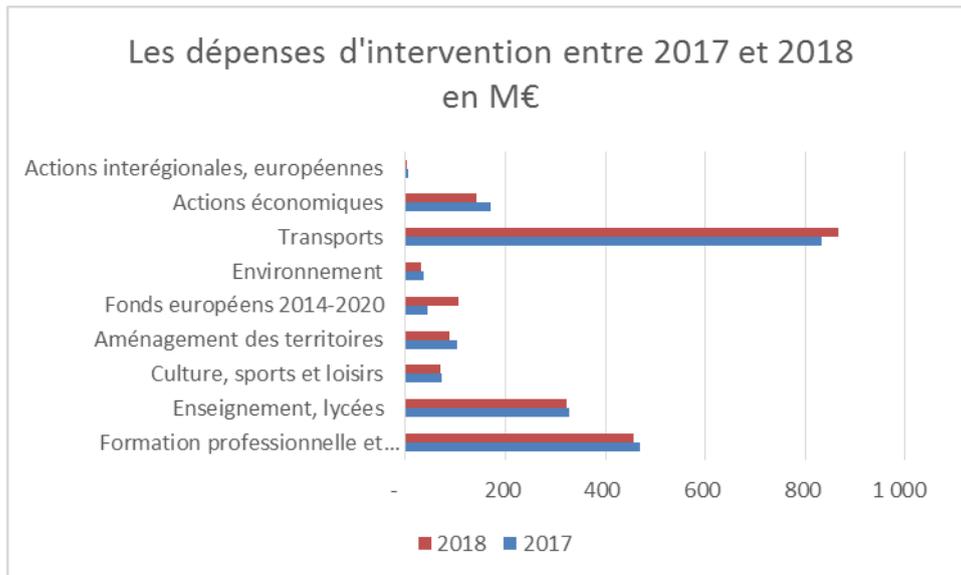
Le volume des dépenses réelles, hors revolving, s'établit à 2 774 M€ au titre de l'exercice 2018, en hausse de 1,93% par rapport à l'exercice 2017.

1.2.1 Une stabilisation de la part des dépenses d'intervention au sein des dépenses régionales

EXERCICE 2018 - Dépenses

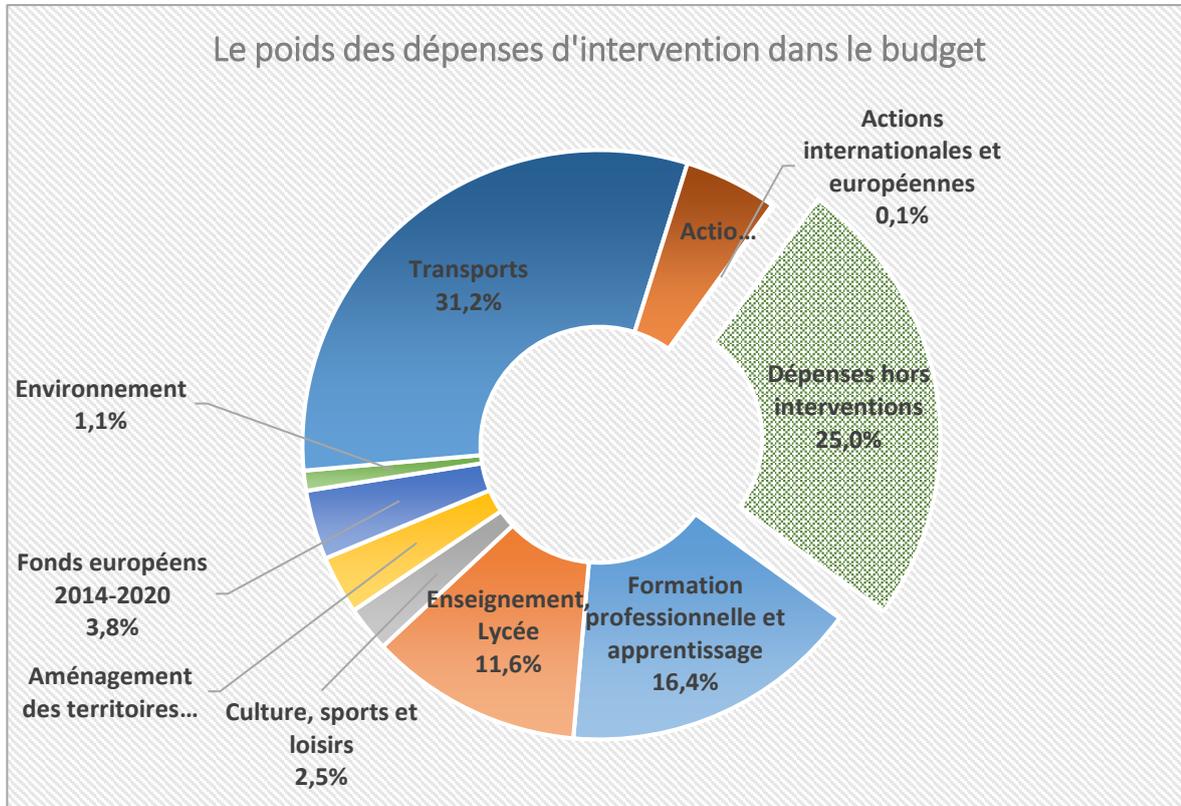
	Investissement		Fonctionnement		Total	
	Voté	Mandaté	Voté	Mandaté	Voté	Mandaté
Formation professionnelle et apprentissage	12 640 200,00 €	12 446 656,80 €	465 860 922,00 €	443 061 784,15 €	478 501 122,00 €	455 508 440,95 €
Enseignement, lycées	192 465 270,43 €	172 062 801,10 €	155 544 638,72 €	150 159 484,21 €	348 009 909,15 €	322 222 285,31 €
Culture, sports et loisirs	17 724 866,00 €	16 700 445,53 €	54 046 639,00 €	53 938 428,68 €	71 771 505,00 €	70 638 874,21 €
Aménagement des territoires	83 639 929,00 €	79 138 346,42 €	12 248 411,03 €	9 500 487,55 €	95 888 340,03 €	88 638 833,97 €
Fonds européens 2014-2020	94 216 888,03 €	82 254 650,14 €	31 305 407,00 €	24 283 952,82 €	125 522 295,03 €	106 538 602,96 €
Environnement	26 085 367,40 €	17 308 327,93 €	15 155 850,00 €	13 746 631,79 €	41 241 217,40 €	31 054 959,72 €
Transports	156 739 164,00 €	148 191 515,31 €	729 041 443,00 €	716 595 029,66 €	885 780 607,00 €	864 786 544,97 €
Actions économiques	98 268 711,60 €	81 731 730,04 €	70 412 025,00 €	58 731 692,45 €	168 680 736,60 €	140 463 422,49 €
Actions interrégionales, européennes	141 385,57 €	141 385,57 €	3 292 158,00 €	1 864 993,88 €	3 433 543,57 €	2 006 379,45 €
TOTAL DEPENSES D'INTERVENTIONS	681 921 782,03 €	609 975 858,84 €	1 536 907 493,75 €	1 471 882 485,19 €	2 218 829 275,78 €	2 081 858 344,03 €
Moyens généraux	9 296 289,43 €	8 351 334,71 €	38 907 242,00 €	38 781 195,79 €	48 203 531,43 €	47 132 530,50 €
Ressources humaines	310 000,00 €	116 314,93 €	316 892 400,00 €	316 138 560,42 €	317 202 400,00 €	316 254 875,35 €
Divers	2 792 826,00 €	2 792 825,50 €	81 669 998,00 €	81 247 541,60 €	84 462 824,00 €	84 040 367,10 €
Charge de la dette	187 311 465,57 €	187 282 940,29 €	62 745 282,25 €	58 239 199,95 €	250 056 747,82 €	245 522 140,24 €
TOTAL DEPENSES HORS INTERVENTIONS	199 710 581,00 €	198 543 415,43 €	500 214 922,25 €	494 406 497,76 €	699 925 503,25 €	692 949 913,19 €
TOTAL BUDGET HORS REVOLVING	881 632 363,03 €	808 519 274,27 €	2 037 122 416,00 €	1 966 288 982,95 €	2 918 754 779,03 €	2 774 808 257,22 €
Revolving	12 000 000,00 €	12 000 000,00 €			12 000 000,00 €	12 000 000,00 €
TOTAL GENERAL	893 632 363,03 €	820 519 274,27 €	2 037 122 416,00 €	1 966 288 982,95 €	2 930 754 779,03 €	2 786 808 257,22 €

A l'instar de l'exercice 2017, 75% des dépenses régionales ont permis de porter les politiques d'intervention. Ces dépenses ont augmenté de 1,24% et représentent 2 082 M€.



Les trois compétences régionales obligatoires (formation professionnelle et apprentissage, les transports ainsi que l'enseignement et les lycées) focalisent 79% des dépenses d'intervention.

Les autres compétences sont en légère baisse, exception faite des dépenses relatives aux fonds européens. En effet, une progression de 144% est constatée, liée au cycle d'exécution de la programmation 2014-2020.



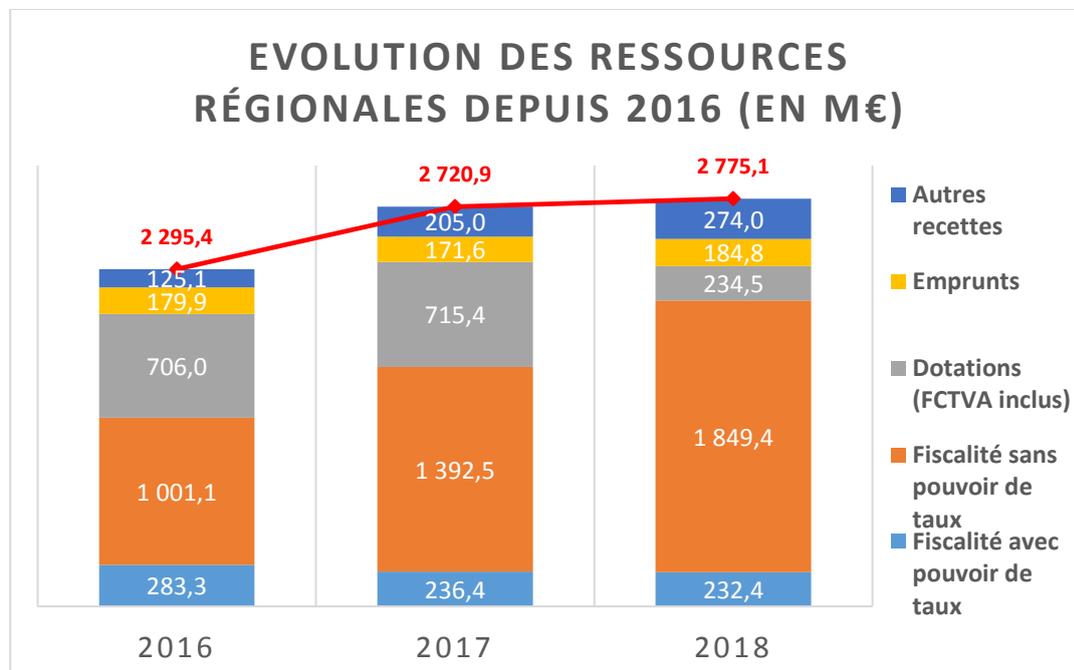
1.2.2. Une évolution contenue des autres dépenses

A l'instar de 2017, les dépenses hors interventions représentent 25% du budget ;

- Les dépenses de personnel mobilisent à elles seules 316 M€, soit 11,3% du budget. En légère évolution, elles traduisent la mise en œuvre du régime indemnitaire harmonisé à l'échelle de la Région, l'augmentation naturelle liée au GVT (glissement-vieillesse-technicité), ainsi que les augmentations votées au niveau national en termes de cotisation ou d'évolution des grilles indiciaires.
- 245,5 M€ sont réservés au remboursement de la dette, PPP compris, soit 8,8% du budget.
- Enfin, 131,1 M€ sont des dépenses diverses liées au fonctionnement de la collectivité dont notamment :
 - 81 M€ correspondent au remboursement de trop perçu de CVAE aux départements, suite au transfert de compétence « transports scolaires et interurbains », attribuant une part de 25% de CVAE supplémentaire aux régions ;
 - 29,9 M€ pour les dépenses de fonctionnement de la collectivité dont les frais d'assemblée et les moyens généraux ;
 - 6,5 M€ pour la communication ;
 - 5,8 M€ pour les dépenses informatiques.

1.3 Des ressources qui continuent d'évoluer, sur lesquelles la Région ne peut cependant guère agir

Hors revolving et reprise du résultat, les ressources de la Région Grand Est s'élèvent en 2018 à 2 775,1 M€, en progression de 2 % par rapport à l'exercice précédent.



La part de la fiscalité sans pouvoir de taux a fortement progressé depuis 2016. Ceci résulte :

- De l'attribution, en 2017, d'une part supplémentaire de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) du fait de l'évolution des compétences exercées par les Régions en application de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe) ;
- Du remplacement, en 2018, de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) par une fraction régionale de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA).

Les produits fiscaux représentent, en 2018, 75 % des ressources régionales hors revolving. Toutefois, les produits issus de la fiscalité sur laquelle la Région est réellement en mesure d'agir (taxe sur les certificats d'immatriculation et TICPE Grenelle), car elle dispose d'un pouvoir de taux, ne représente que 8,4 % des ressources globales de la collectivité en 2018.

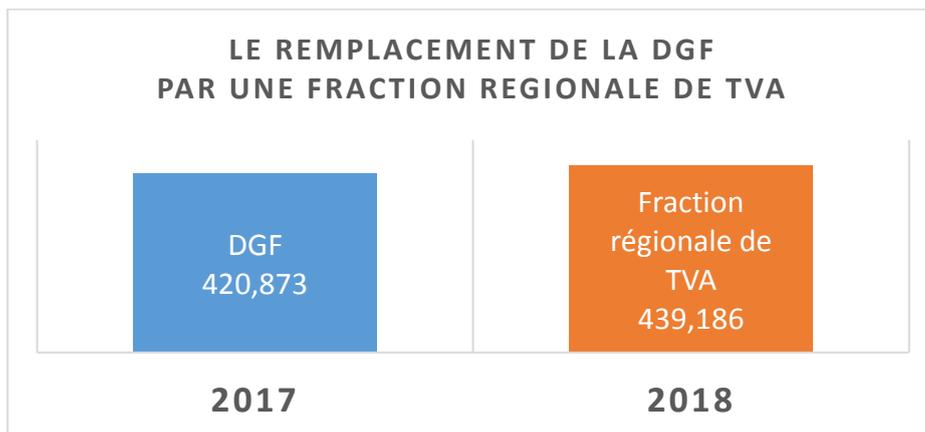
1.3.1. L'attribution d'une fraction de TVA, fait marquant en 2018 en matière de ressources

Les Régions bénéficient, à compter de 2018, d'une fraction de TVA en échange de leur DGF.

Il convient cependant de rappeler que, contrairement à l'engagement pris en Loi de Finances pour 2017, le fonds de soutien exceptionnel mis en place en 2017, et destiné à soutenir les interventions économiques des Régions, suite au transfert de cette compétence des départements vers les Régions prévu par la loi NOTRe, n'est pas entré dans la base de calcul de

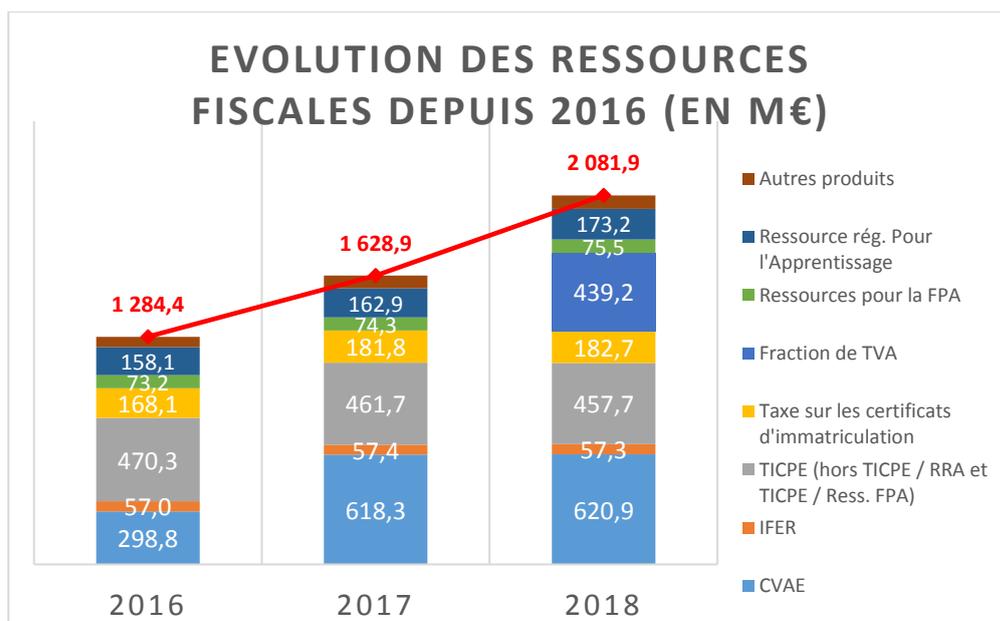
la fraction de TVA. La perte annuelle de ressources pour l'ensemble des Régions s'est ainsi élevée à 450 M€, dont 35,5 M€ pour le Grand Est.

En dépit de cette décision, et même si les Régions ne récupèrent par ailleurs aucun pouvoir de taux avec cette attribution de TVA, cette réforme s'avère positive pour les Régions, en leur attribuant une ressource plutôt dynamique, le montant perçu en 2018 au titre de la fraction régionale de TVA progressant en effet de 4,35 % par rapport à la DGF perçue l'année précédente (part péréquation comprise) :



1.3.2. Des ressources fiscales qui demeurent relativement dynamiques

Les ressources fiscales s'élèvent en 2018 à 2 081,9 M€, contre 1 628,9 M€ l'année précédente, la hausse s'expliquant toutefois essentiellement par l'attribution d'une fraction de TVA en substitution de la DGF (voir point précédent). Hors fraction de TVA, la progression des ressources fiscales entre 2017 et 2018 s'établit à 0,85 %.



1.3.2.1. La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)

La répartition du produit de CVAE entre les différents niveaux de collectivités locales a été modifié au 1^{er} janvier 2017, en raison de l'évolution des compétences exercées par les Régions en application de la loi NOTRe.

Répartition de la CVAE jusqu'en 2016 :		
Bloc Communal : 26,5 %	Départements : 48,5 %	Régions : 25 %

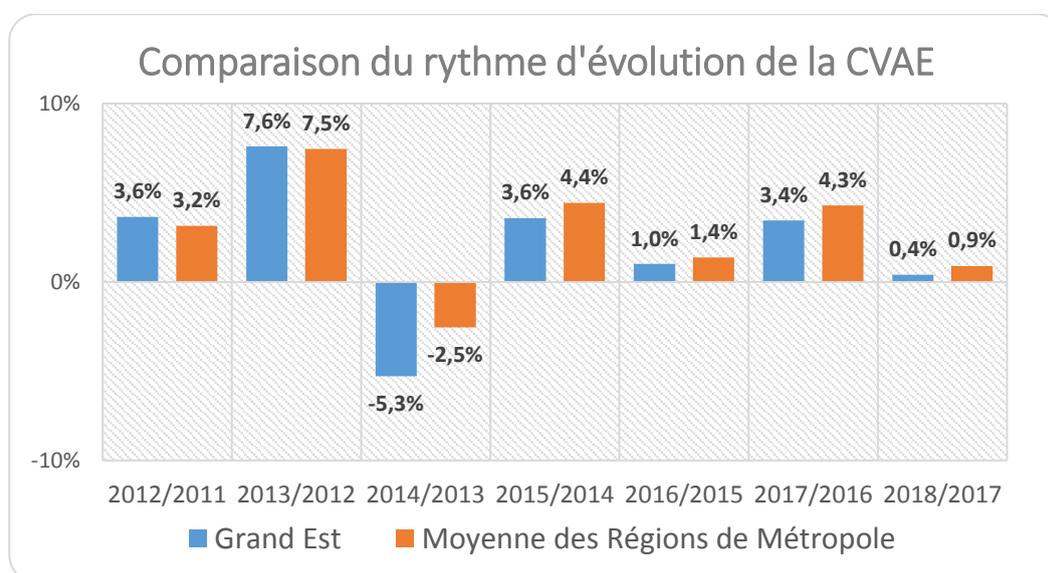
↓

Répartition de la CVAE à compter de 2017 :		
Bloc Communal : 26,5 %	Départements : 23,5 %	Régions : 50 %

Cette nouvelle répartition vise à attribuer une ressource dynamique aux Régions afin de leur permettre de financer la compétence Transport transférée dans le cadre de la Loi NOTRe.

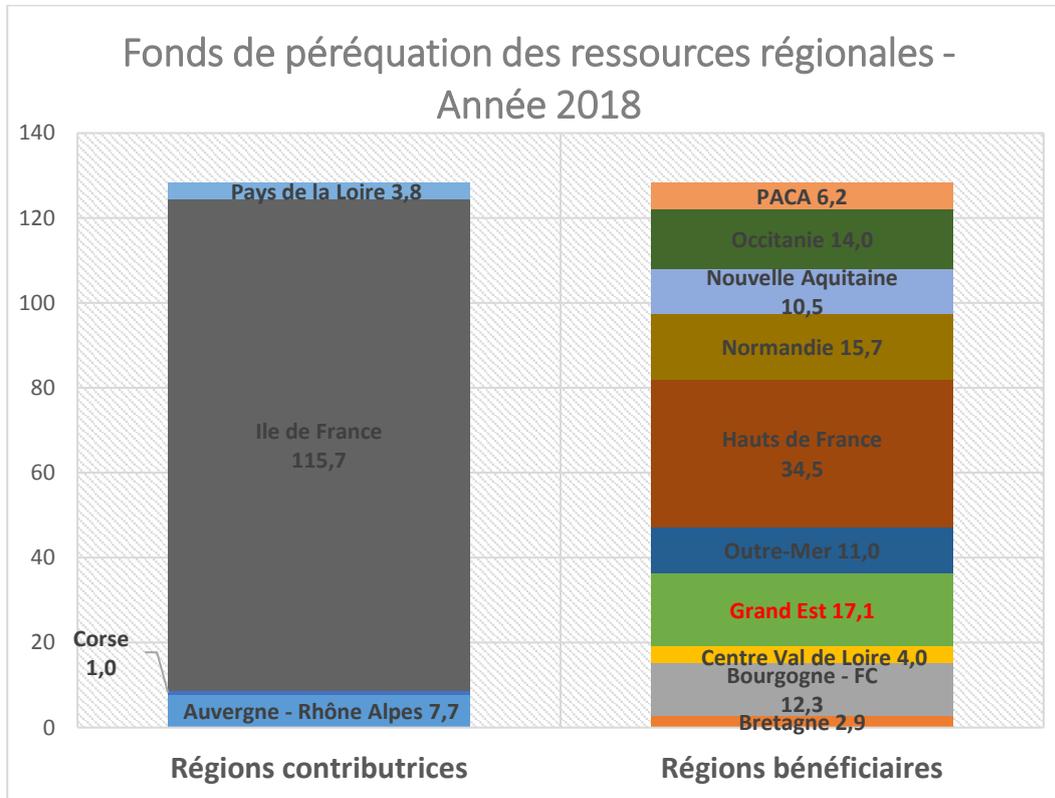
La Région Grand Est a ainsi perçu 620,9 M€ en matière de CVAE en 2018, contre 618,3 M€ en 2017, soit une progression de 0,4 % d'un exercice à l'autre.

En raison de sa volatilité, illustrée par le graphique suivant, la CVAE constitue ainsi une ressource particulièrement délicate à appréhender :



Il convient par ailleurs de noter que la Région Grand Est a bénéficié, en 2018, d'un versement de 17,1 M€ au titre du fonds de péréquation des ressources régionales.

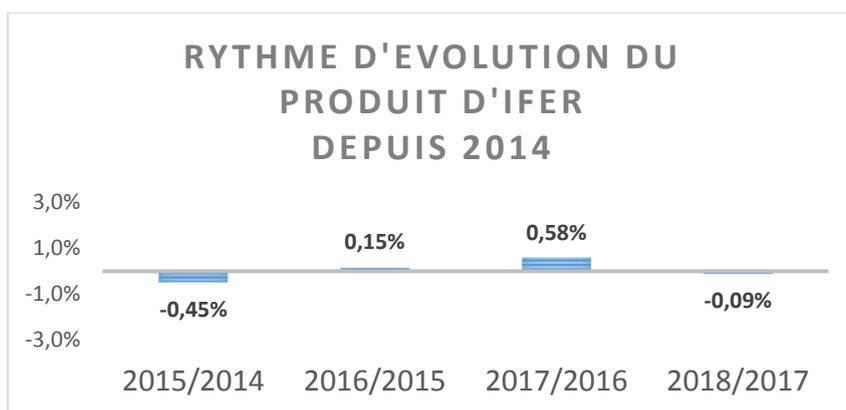
Pour mémoire, ce fonds est abondé par un prélèvement sur les Régions dont l'évolution cumulée du nouveau panier fiscal (CVAE, IFER, DCRTP et FNGIR) est supérieure à la moyenne, au bénéfice des Régions dont l'évolution est inférieure à la moyenne. Ce mécanisme de péréquation s'est traduit en 2018 par un prélèvement sur 4 régions à hauteur de 128,2 M€, montant reversé à 13 régions, parmi lesquelles le Grand Est.



1.3.2.2. L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)

Outre la CVAE, et les versements destinés à garantir un niveau de ressources équivalent à celui préalable à la réforme (FNGIR et DCRTP), les Régions disposent, depuis la réforme de la fiscalité directe locale en 2011, de la totalité de l'IFER relative au matériel ferroviaire roulant utilisé pour le transport de voyageurs, et de l'IFER sur les répartiteurs principaux téléphoniques : ces deux ressources cumulées représentent en 2018 un montant cumulé d'IFER de 57,3 M€, en léger retrait par rapport à 2017 (- 0,09 %).

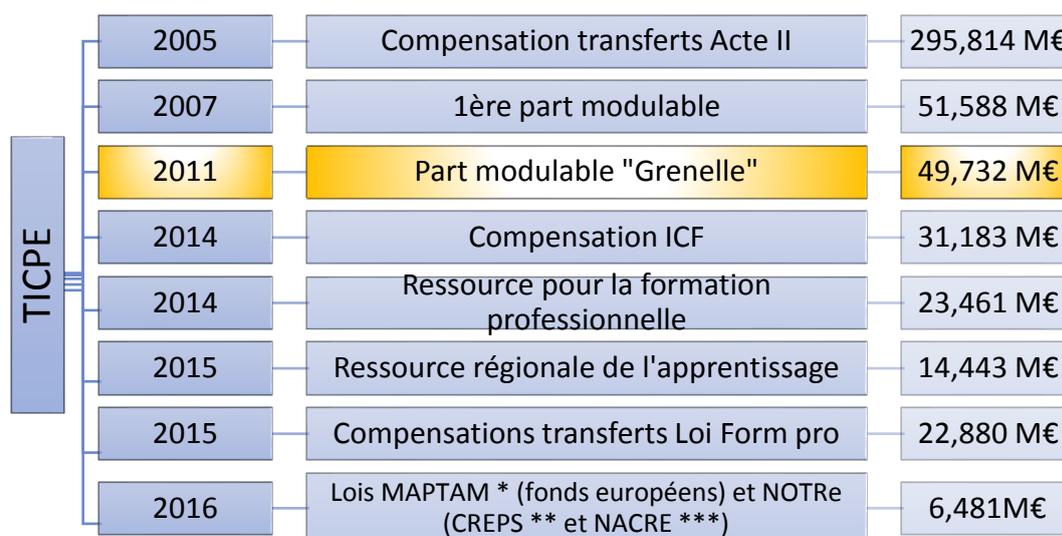
L'absence de dynamisme constitue d'ailleurs la caractéristique principale de cette ressource fiscale.



1.3.2.3. La Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE)

La TICPE a été le levier régulièrement utilisé par l'Etat pour compenser les transferts de compétences aux Régions. Ceci a ainsi conduit à complexifier le suivi de cette recette, et à ne pas faciliter la compréhension de la structure des ressources régionales.

Le schéma ci-dessous permet de résumer les attributions successives de TICPE aux Régions, et d'indiquer le produit perçu en 2018 pour chacune de ces parts de TICPE (représentant un montant global de 495,6 M€) :



* Loi MAPTAM = Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;

** CREPS = Centre Régional d'Éducation Populaire et de Sport ;

*** NACRE = Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise.

La Région ne dispose généralement d'aucun pouvoir de taux en matière de TICPE, ne bénéficiant alors que d'une fraction de la ressource de TICPE perçue par l'Etat.

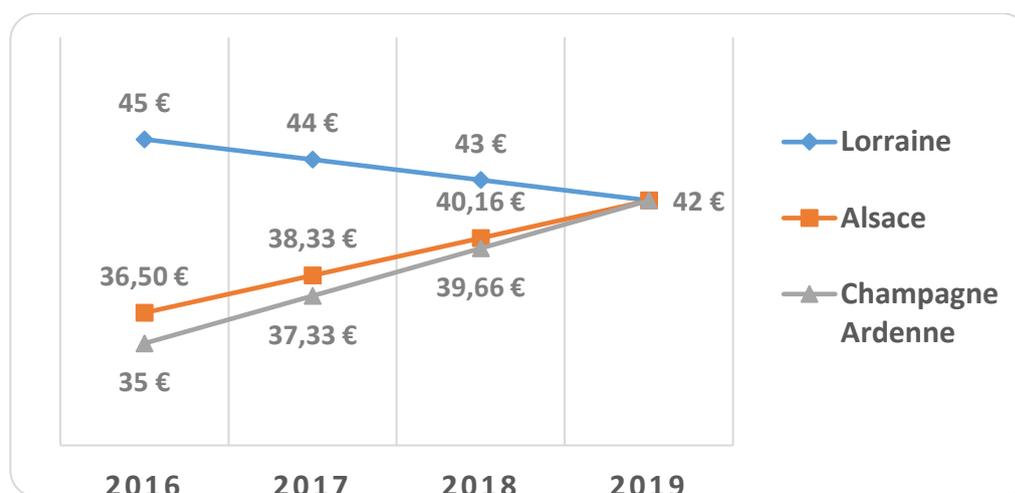
La seule part de TICPE sur laquelle la Région est encore en mesure de fixer le taux est représentée en jaune dans le graphique précédent : il s'agit de la part modulable dite Grenelle, cette dernière étant destinée à financer une infrastructure de transport durable, ferroviaire ou fluvial, mentionnée aux articles 11 et 12 de la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement.

Pour mémoire, les Régions ont disposé, depuis 2007 et jusqu'en 2016 inclus, d'une autre possibilité de modulation de la TICPE. Celle-ci était cependant soumise à une autorisation triennale accordée par l'Union Européenne, arrivée à échéance en fin d'année 2015, mais exceptionnellement prorogée pour l'année 2016 afin de faciliter la gestion de la réforme du découpage régional introduite par la loi NOTRe. La Loi de Finances pour 2017 a ainsi créé une fraction régionale de TICPE non modulable égale au plafond de l'ancienne modulation, afin de pérenniser la ressource correspondante.

Les deux parts de TICPE évoquées précédemment représentent au global un prélèvement au profit de la Région de 2,5 centimes d'euro par litre de carburant vendu sur son territoire. Seuls les produits afférents à ces deux parts sont ainsi directement liés à la consommation de carburants, contrairement aux autres parts de TICPE, et notamment les parts compensations, pour lesquelles la Région bénéficie d'une garantie de perception.

1.3.2.4. La taxe sur les certificats d'immatriculation

Le processus d'harmonisation progressive des tarifs de la taxe sur les certificats d'immatriculations, décidé par la Région Grand Est au cours de la séance plénière du 30 mai 2016, a pris fin au 1er janvier 2019, avec un taux désormais unique sur l'ensemble du territoire régional fixé à 42 € par cheval-vapeur. 2018 constituait par conséquent le dernier exercice au cours duquel des taux différenciés étaient constatés dans le Grand Est en matière de taxe sur les certificats d'immatriculation.



Il convient par ailleurs de rappeler que depuis le 1^{er} janvier 2017, la Région Grand Est exonère en totalité de la taxe sur les certificats d'immatriculation, les véhicules dits propres, c'est-à-dire ceux spécialement équipés pour fonctionner, exclusivement ou non, au moyen de l'énergie électrique, du gaz naturel véhicules ou du gaz de pétrole liquéfié ou du superéthanol E85.

Le produit issu de la taxe sur les certificats d'immatriculation s'élève pour 2018 à 182,680 M€, en hausse de 0,5 % par rapport à l'exercice précédent.

1.3.2.5. Les ressources fiscales liées à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage

Deux réformes successives dans le domaine de la formation professionnelle et de l'apprentissage ont permis d'attribuer de nouvelles ressources fiscales aux Régions.

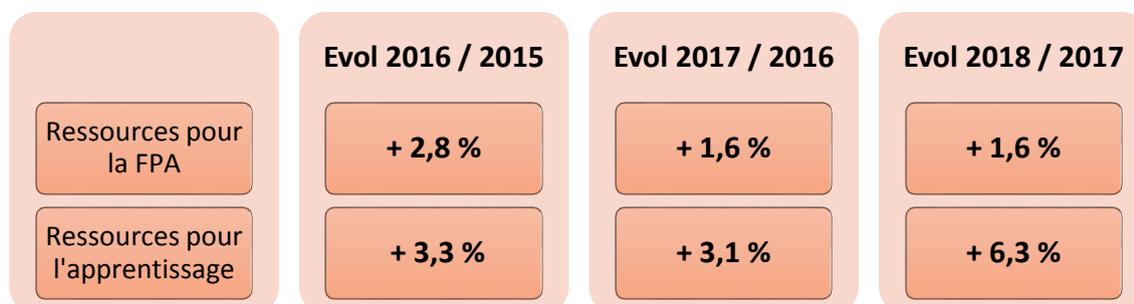
En premier lieu, les Régions bénéficient, depuis 2014, de ressources pour la formation professionnelle et l'apprentissage attribuées en substitution de leur part de Dotation Générale de Décentralisation (DGD) liée à la formation professionnelle.

Ces ressources fiscales sont composées de frais de gestion liés à la fiscalité directe locale (CVAE, IFRER et taxe d'habitation), et d'une nouvelle part de TICPE, comme développé précédemment. La Région Grand Est a ainsi perçu 75,532 M€ en 2018 au titre de cette ressource pour la formation professionnelle et apprentissage (dont 23,461 M€ sous forme de TICPE).

Une réforme du financement de l'apprentissage est par ailleurs entrée en vigueur en 2015. Les Régions perçoivent ainsi une fraction de la nouvelle taxe d'apprentissage et une nouvelle part de TICPE, en substitution de plusieurs ressources précédemment dédiées au financement de l'apprentissage (CDA, FNDMA, FNDMA-COM, DGD apprentissage hors ICF).

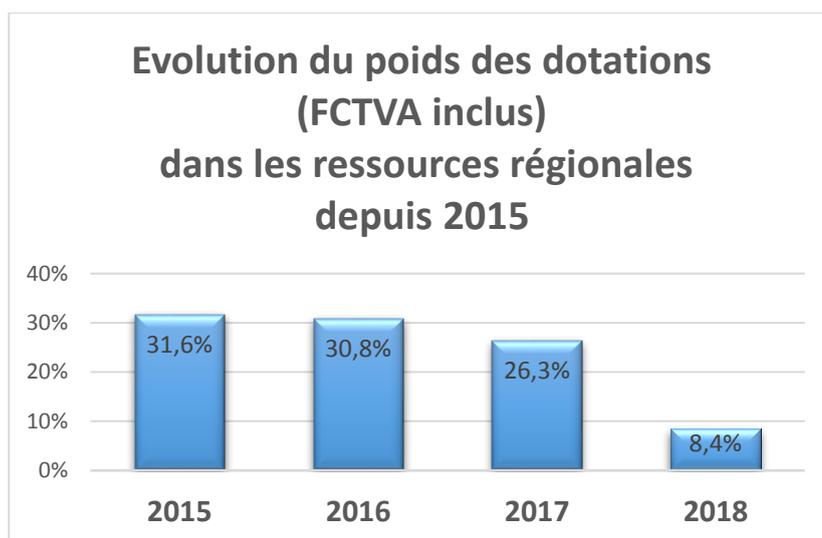
Cette ressource régionale pour l'apprentissage représente un produit de 173,172 M€ en 2018 y compris la part de TICPE précédemment évoquée (14,443 M€).

L'objectif principal de ces réformes était de permettre aux Régions de bénéficier de ressources plus dynamiques. Cet objectif semble atteint si l'on observe les évolutions des produits perçus par la Région depuis leur mise en place :



1.3.3. Un poids des dotations désormais réduit

Le poids des dotations dans l'ensemble des ressources régionales a fortement diminué au cours des derniers exercices :



Cette évolution s'explique tout d'abord par les différentes réformes précédemment évoquées, lesquelles ont principalement visé à attribuer aux Régions des ressources fiscales en échange de dotations, comme par exemple, le remplacement de la DGF par une fraction de TVA depuis 2018.

Mais cette évolution traduit aussi la contribution de la collectivité au redressement des comptes publics sur la période 2014-2017, laquelle a été intégralement imputée sur la part forfaitaire de la DGF, et qui a ainsi représenté une diminution de ressources de plus de 136 M€ en cumulé sur la période 2014-2017 pour la Région Grand Est.

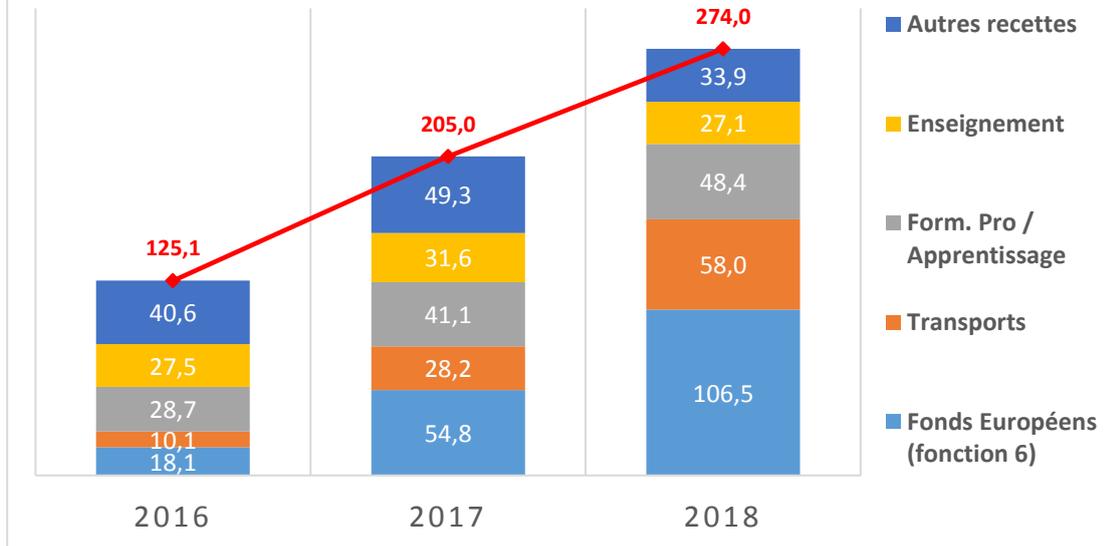
Le montant perçu en 2018 au titre des concours financiers de l'Etat s'établit globalement à 234,5 M€, comprenant notamment :

- La Dotation Générale de Décentralisation : 91,351 M€, contre 91,727 M€ perçus en 2017 ;
- La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) : 37,752 M€, en retrait par rapport à 2017 (40,279 M€), du fait de son intégration au sein de l'enveloppe des variables d'ajustement ;
- La Dotation Régionale pour l'Equipement Scolaire (64,095 M€), dont le montant est stable depuis plusieurs exercices ;
- L'attribution au titre du Fonds de Compensation pour la TVA (28,793 M€), s'appuyant sur les dépenses d'investissement réalisées par la collectivité en 2017.

1.3.4. Les autres recettes

Les recettes de la Région Grand Est hors fiscalité et dotations, abordées dans les points précédents, et hors emprunt, développé dans une partie suivante, représentent un poids croissant au fil des exercices du fait essentiellement de la montée en charge des recettes liées aux fonds européens et, dans une moindre mesure, aux transports :

EVOLUTION DES RESSOURCES HORS FISCALITE, DOTATIONS ET EMPRUNTS DEPUIS 2016 (EN M€)



Pour mémoire, les réalisations de la fonction 6 afférente aux fonds européens sont équilibrées entre dépenses et recettes.

La hausse des recettes liées aux transports s'explique d'une part, par le transfert à la Région, à compter de 2017, de la compétence Transport Scolaire et Transports Interurbains dans le cadre de la Loi NOTRe, et par un changement d'imputation comptable en 2018 de la compensation versée par l'Etat à hauteur de 13 M€ suite au transfert de la ligne ferroviaire Paris-Troyes-Belfort (celle-ci étant désormais comptabilisée au niveau de la fonction Transports).

En matière de formation professionnelle et d'apprentissage, les recettes constatées en 2018 se composent principalement de versements de l'Etat au titre du plan 500 000 (15,931 M€), et au titre du Plan Investissement dans les Compétences (17,113 M€).

Enfin, concernant l'Enseignement, l'essentiel des recettes réalisées en 2018 est liée à la contribution à la rémunération des personnels (15,444 M€), nouvelle dénomination de la contribution reversée par les établissements à la Région compensant une partie de la rémunération des personnes œuvrant dans les services de restauration et d'hébergement, et qui se substitue au PRPI (Participation à la Rémunération des Personnels d'Internat) en Alsace, au FIRTOS (fonds d'intervention pour les TOS) en Lorraine et au FRP (Fonds de rémunération des personnels) en Champagne-Ardenne.

1.4 Rapport sur la gestion de la dette en 2018

Par délibération du 20 octobre 2017 et conformément à l'article L. 4221-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée Plénière a donné délégation de compétences au Président pour la durée de son mandat en matière de recours à l'emprunt et de gestion des emprunts existants. Il est prévu qu'il soit rendu compte à l'assemblée de l'usage qui a été fait de cette délégation.

Conformément à ces dispositions réglementaires, l'objet du présent rapport est de rendre compte des différentes actions menées en 2018 en matière de gestion de la dette et de présenter la structure générale de l'encours de la dette au 31 décembre 2018.

1.4.1 Les opérations réalisées en 2018

Au cours de l'exercice 2018, la Région a consolidé un encours d'emprunt bancaire nouveau pour un montant de 184,8 M€.

1.4.1.1 Les emprunts bancaires

Compte tenu d'une stratégie active de diversification des sources de financement avec un recours aux banques de la place et aux prêteurs institutionnels sur des projets ciblés, la Région a facilement assuré le financement de ses investissements.

A ce titre, la Région a mobilisé des encours auprès des banques de la place et été accompagnée par la Caisse des Dépôts et la Banque Européenne d'Investissement à des conditions avantageuses pour le financement de plusieurs infrastructures durables.

Les conditions financières de ces encours sont détaillées ci-après :

Etablissement	Objet	Année souscription du contrat	Taux		Durée	Montant
			Fixe	Variable Index et Marge		
Caisse d'Epargne Grand Est	Investissement	2017	1,21%		15 ans	6 400 000
Caisse d'Epargne Grand Est	Investissement	2017	1,21%		15 ans	10 000 000
Crédit Mutuel	Investissement	2017	1,11%		15 ans	30 000 000
Crédit Coopératif	Investissement	2018	1%		15 ans	10 000 000
CDC	PCV 0%	2018	0%		15 ans	6 198 750,67
CDC	Réhabilitation Lycées	2014		Livret A +0,75%	20 ans	21 000 000
BEI	Alsace Très Haut Débit	2018	1,467%		20 ans	40 000 000
Arkéa	Investissements	2018	1,58%		20 ans	40 000 000
Caisse d'Epargne Grand Est	Alsace Très Haut Débit	2018	1,49%		20 ans	18 000 000
Crédit Mutuel	Investissement	2018	1,18%		15 ans	3 200 000
TOTAL						184 798 750,67

L'accompagnement des prêteurs institutionnels et des banques de la place permet à la Région de ne pas éprouver de difficultés pour mobiliser des ressources. Une part importante du besoin de financement pour 2019 est d'ores et déjà assurée par la contractualisation d'enveloppes auprès de la Banque Européenne d'Investissement, de Deutsche Pfandbriefbank, du Crédit Coopératif et de Crédit Mutuel.

1.4.1.2. Les lignes de trésorerie

Pour répondre à ses besoins de financement à court terme, la Région fait appel à des lignes de trésorerie. Les tirages effectués sur la ligne de trésorerie alimentent le compte courant au Trésor de manière à assumer les dépenses du jour. Selon les recettes et les dépenses attendues dans la journée, l'ajustement entre celles-ci est assuré par tirage ou remboursement de la ligne de trésorerie.

Au 31 décembre 2018, le montant total des lignes souscrites est de **160 M€** dont le détail est présenté ci-dessous :

Etablissement	Montant	Marges	Commission non utilisation	Commission d'engagement
La Banque Postale	100 M€	Eonia flooré +0,20%	Néant	0,05 %
Crédit Agricole	40 M€	Euribor 3MM +0,20%	0,08%	Néant
Crédit Mutuel	20 M€	Euribor 3MM +0,25%	Néant	0,025 %

1.4.1.3. L'exécution budgétaire

En ce qui concerne l'annuité de la dette, les dépenses réalisées en 2018 se répartissent ainsi : 187,3 M€ au titre des dépenses d'investissement (184,8 M€ concernent l'amortissement de l'encours de dette et 2,47 M€ concernent la mise en réserve annuelle de l'amortissement de l'emprunt obligataire groupé contracté par l'ex-entité régionale Lorraine) et 59,1 M€ au titre des dépenses de fonctionnement. En plus de ces montants, s'ajoute l'utilisation des encours revolving qui s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 12 M€.

Le montant payé au titre des intérêts relatifs à la dette à long terme s'élève à 47,3 M€ en 2018 contre 48,1 M€ en 2017 soit une baisse de 1,7% due au niveau exceptionnellement bas des taux d'intérêt court terme situé en territoire négatif depuis 2017. Les autres charges (frais d'utilisation des lignes de trésorerie, opérations de couverture, frais divers) s'élèvent quant à elles à 11,8 M€ contre 12 M€ en 2017.

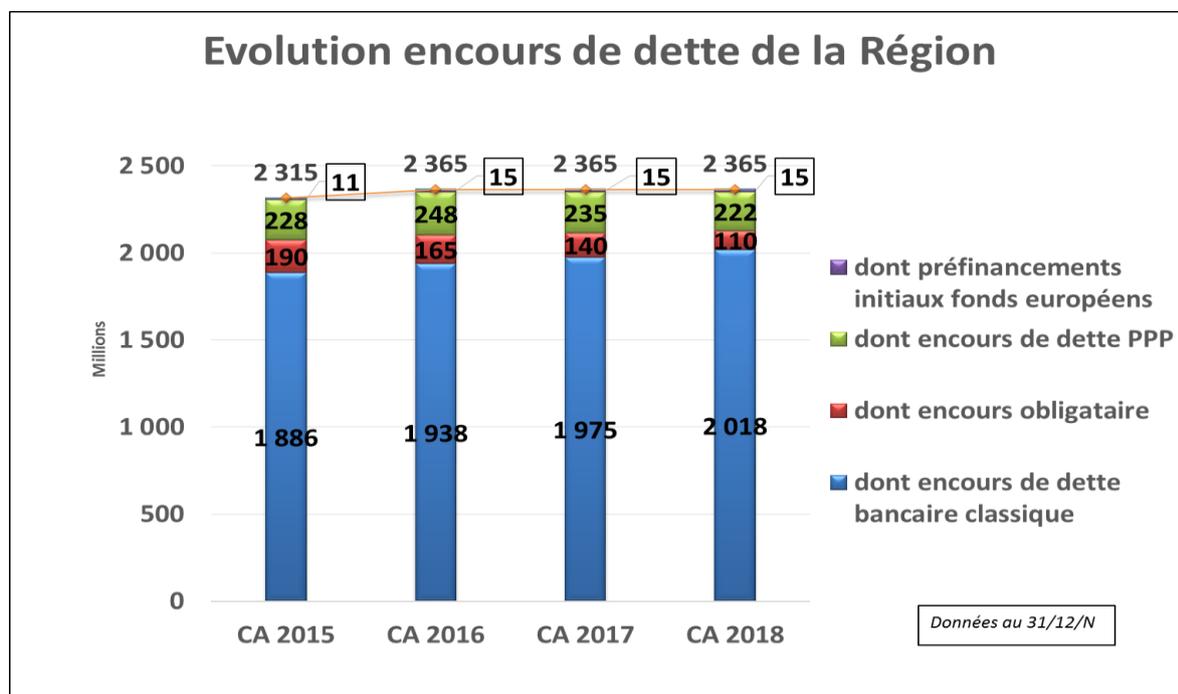
1.4.1.4. L'endettement annuel net et l'évolution de l'encours de dette

Avec la mobilisation d'un montant total de 184,8 M€ et un amortissement de la dette de 184,8 M€ dont :

- 141,9 M€ au titre de l'amortissement de l'encours bancaire,
- 30 M€ au titre du remboursement de l'encours obligataire,
- 12,9 M€ au titre de l'amortissement de l'encours PPP,

l'endettement net sur 2018 est donc nul.

L'encours de dette de la Région a progressé de 2,2% sur la période 2015-2018, avec un endettement net nul en 2017 et 2018.



1.4.2. La structure générale de l'encours de la dette au 31 décembre 2018

1.4.2.1. Situation de l'encours de dette

L'encours de dette s'élève au 31 décembre 2018 à **2 364,8 M€**, réparti comme suit :

- 2 018 M€ au titre de l'encours de dette bancaire classique ;
- 109,7 M€ au titre de l'encours obligataire ;
- 222,1 M€ au titre de l'encours Partenariat Public Privé ;
- 15 M€ au titre des préfinancements initiaux (fonds européens) ;
- Un montant marginal de 16 673 € au titre des dépôts et cautionnements.

Au regard de la classification Gissler, 97% de la dette de la Région est positionnée sur des taux fixes ou variables sur indice zone euro (classement 1A). 2,5% sont répertoriés sur des formules simples et sans effet de levier, notamment des emprunts à barrière simple sur Euribor dont la barrière activante se situe à 5% (sachant que l'Euribor 3 mois au 01/02/2019 est à -0,308%).

En cas de franchissement, les emprunts de la Région seraient indexés sur des taux variables simples. Un encours d'un montant de 10,818 M€ contre 13,153 M€ en 2017 est répertorié 6F (encours en devises).

au 31/12/2018

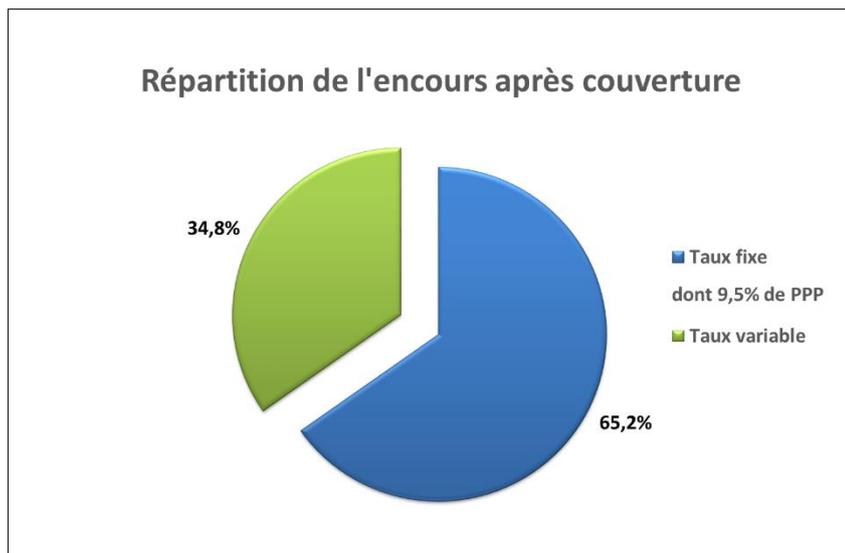
RISQUE CROISSANT

	1	2	3	4	5	6
A	97,0%					
B	2,5%					
C						
D						
E						
F						0,5%

RISQUE CROISSANT ↓

1.4.2.2. Répartition de l'encours de dette

La répartition de la dette régionale au 31 décembre 2018 est la suivante :



Au global au 1er janvier 2019, la part de taux fixe est de 65,2% et la part de taux variable de 34,8%.

Le taux moyen pour l'exercice 2018 ressort à 2,17% après opérations de couverture contre 2,31% en 2017. Cette baisse s'explique par le niveau très bas des taux monétaires.

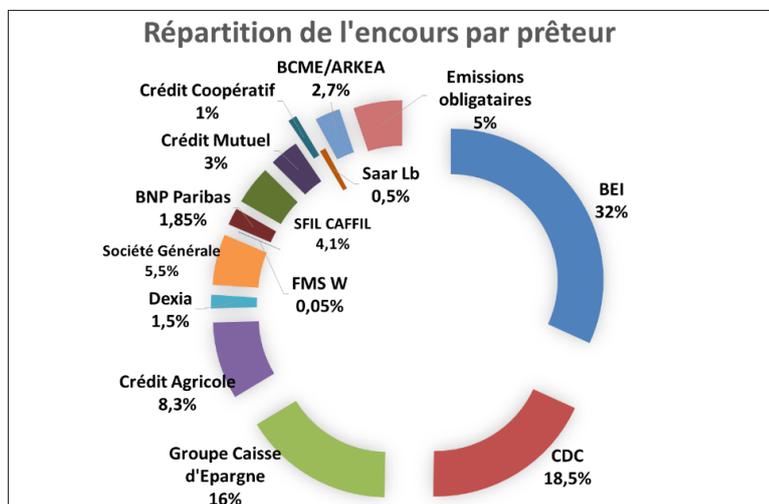
1.4.2.3. Partenaires bancaires

Sans tenir compte de la dette PPP (qui n'est pas détenue directement par la Région) dont la répartition est de :

- 40% pour le groupe Caisse d'Epargne,

- 33% pour le groupement Saar Lb/Dexia,
- 27% pour Nord Lb,

la Région dispose d'un panel étendu de partenaires financiers avec une représentation de 50% des prêteurs institutionnels, soit 32% pour la BEI et 18,5% pour la CDC. Viennent ensuite le groupe Caisse d'Epargne (16%) et le groupe Crédit Agricole (8,3%).



1.4.3. Les indicateurs de gestion

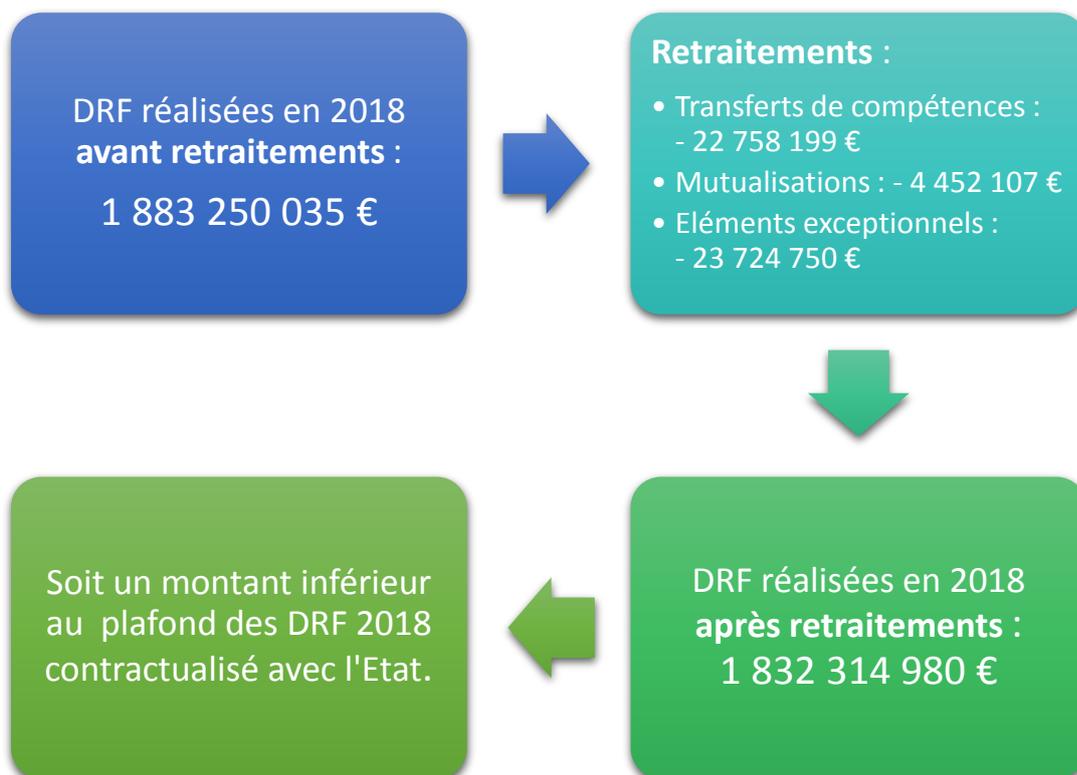
Par délibération n°18SP-848 du 22 juin 2018, la Région s'est inscrite dans la démarche de contractualisation financière initiée par l'Etat et visant à contenir la progression des dépenses réelles de fonctionnement à 1,2 % par rapport à 2017. Cet objectif s'ajoute à ceux que la collectivité s'est fixés dès les orientations budgétaires de 2016 afin d'apprécier la santé financière de la collectivité et de s'assurer que les grands équilibres budgétaires sont préservés.

a) Le bilan du contrat financier

La Région Grand Est s'est engagée, dans le cadre du contrat conclu avec l'Etat, à ne pas augmenter ses Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF) de plus de 1,2 % par an sur la période 2018-2020.

Un montant de DRF plafond a donc été défini chaque année sur la base des DRF constatées au Compte Administratif 2017 (1 837 136 369 €).

Pour 2018, le montant des DRF à ne pas dépasser s'établissait ainsi à **1 859 182 006 €**.



L'Etat, pour définir la base 2017, puis tous les ans établir le montant total des dépenses avant retraitement, défalque les atténuations de produits (chapitre 014) et les atténuations de charges (013). Les montants de la DRF plafond diffèrent donc des montants réels exécutés.

Afin de mesurer l'évolution des DRF de la Région, divers retraitements sont opérés de manière à comparer les données sur la base d'un périmètre identique.

Plusieurs phases jalonnent les retraitements qui sont sériés selon des thématiques bien définies.

Phase 1 : le retraitement récurrent de 2018 à 2020 :

- Les transferts de compétence impactant la Région à compter de 2018 : 19 952 139 €. Les transferts de dépenses comprennent, les trains d'équilibre du territoire, le CREPS, la formation des détenus et un effet TVA sur les contrats de crédits baux liés à une modification de la législation.

- Les transferts de compétence Loi NOTRe : 2 806 060 €. Ce chiffre a été arrêté par l'Etat et concerne le transfert de compétences transports scolaires et transports interurbains (TSTI). Ce montant global aggloméré des retraitements des dix départements correspond aux charges « support ». Par analogie, ce montant est rajouté aux dépenses des dix départements.

- Mutualisations : 4 452 107 €. En l'espèce, il s'agit du transfert de la compétence Transports Publics réguliers de voyageurs dont la délégation est obligatoire de par la loi vers des autorités organisatrices de mobilité durable (AOMD). Certains AOMD ont redélégué la compétence à la Région générant un double flux d'écriture retraité dans cet item.

A l'issue de cette première phase, les DRF sont diminuées de 27 210 306 € et s'établissent à 1 856 039 729 €.

L'objectif est tenu car la Région se situe à ce stade en deçà du montant plafond.

Phase 2 : le retraitement des éléments exceptionnels :

- Les admissions en non-valeur : 2 671 008 €
- Le rescrit fiscal obtenu courant 2018 au sujet de la comptabilisation des dépenses liées aux bus de substitution aux TER, autorisant la Région à assujettir à TVA les dépenses en question. L'effet rétroactif du rescrit a généré des régularisations d'écritures comptables d'assujettissement pour 3 851 471 €.
- Une régularisation de comptabilisation des dépenses de Transport Scolaire et Transport Interurbain : 10 092 000 €
- Les fonds européens : la différence entre le montant mandaté en 2017 et le mandaté de 2018 fait l'objet d'un retraitement : 7 110 271 €

Soit un total de **23 724 750 €**

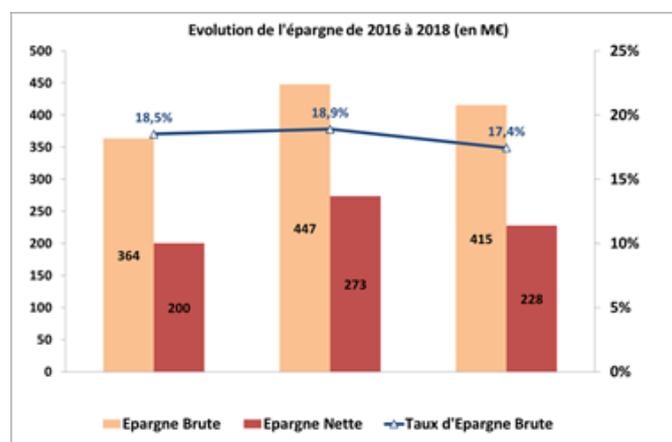
Le cumul des retraitements est de 50 935 056 € et permet de fixer le montant définitif de DRF de 1 832 314 980 €, soit 31 818 021 €, inférieur au plafond maximal autorisé par la convention signée avec l'État.

Après retraitement, les DRF 2018 seront en diminution de 0,3 % par rapport au plafond de DRF de 2017.

b) Les ratios fixés par la collectivité

- Le taux d'épargne brute

Ce ratio mesure la part de l'épargne dégagée sur les recettes de fonctionnement. Il s'affiche à 17,4 % à fin 2018. Le tassement enregistré entre 2017-2018 est lié à une moindre progression des recettes (+ 0,57 %) par rapport aux dépenses (+ 2,39 %) au cours de la période ; progression des recettes freinée par le faible dynamisme de la CVAE (+0,41 %), et, dans une moindre mesure, du produit de la taxe sur les certificats d'immatriculation (+ 0,46 %) et également par une régularisation négative au titre du quatrième trimestre 2018 (9 M€) en matière de TICPE.



- La capacité de désendettement

Ce ratio vise la capacité de la collectivité à rembourser sa dette. Exprimé en nombre d'années, ce ratio correspond à la durée nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité des emprunts contractés dans l'hypothèse théorique où elle consacrerait l'épargne brute au remboursement de la dette. L'objectif sur la mandature est de rester sous le seuil de 7,5 années, plus exigeant que le plafond national de référence fixé à 9 ans pour les régions par l'Etat.

Deux facteurs participent à l'évolution de la capacité dynamique de désendettement :

- la progression du taux d'épargne brute (17,4 % à fin 2018) ;
- le niveau de l'encours de la dette (stabilisation de l'encours de dette en 2018)

Au 31/12/2018, la capacité dynamique de désendettement (CDD) est de 5,7 ans.

1.4.4. Le taux de mandatement

Le Président est autorisé, en dehors des décisions budgétaires, à opérer des virements entre chapitres dans la limite de 7,5% des crédits de paiement d'une section. Cette souplesse de gestion a pour objectif d'assurer un certain niveau de fongibilité entre les crédits de paiement de manière à faire face à des demandes de paiement anticipées ou des décalages de paiement intervenant au cours d'un exercice donné.

Cette procédure permet également d'optimiser la consommation des crédits de paiement votés.

L'utilisation de cette faculté suppose néanmoins que soit rendu compte à l'assemblée des mouvements opérés.

Les virements ont été réalisés après le vote de la dernière décision modificative et sont détaillés comme suit :

Virements de crédits effectués en section de fonctionnement :

	Chapitre	Intitulé	Montant
DEBIT	932	Enseignement	- 8 500,00 €
	935	Aménagement des territoires	- 200 000,00 €
	938	Transports	- 20 000,00 €
CREDIT	930	Services généraux	+ 20 000,00 €
	931	Formation professionnelle et apprentissage	+ 8 500,00 €
	939	Action économique	+ 200 000,00 €

Virements de crédits effectués en section d'investissement :

	Chapitre	Intitulé	Montant
DEBIT	902	Enseignement	- 370 000,00 €
	905	Aménagement des territoires	- 83 271,00 €
	907	Environnement	- 350 000,00 €
	909	Action économique	- 1 000 000,00 €
CREDIT	903	Culture, Sports et loisirs	+ 1 453 271,00 €
	904	Santé et action sociale	+ 350 000,00 €

A l'issue de l'exercice budgétaire 2018, le taux global d'exécution s'élève à 95,09%, en légère baisse par rapport à 2017 (96,5%).

1.5. Bilan patrimonial

En application de l'instruction M71, la Région Grand Est tient un inventaire comptable. Celui-ci est une photographie au 31 décembre de l'année de l'ensemble des ressources de la collectivité qu'elle utilise pour financer ses biens.

L'année 2018 a été l'occasion, dans le cadre du déploiement du module de gestion de l'inventaire du logiciel GEF, d'harmoniser le mode de gestion interne de notre actif.

Ainsi, au sein de la Direction des Finances, le pôle inventaire a aujourd'hui la charge de :

- La création et la gestion centralisée de tous les éléments de patrimoine de la collectivité (transfert, amortissement, sortie, etc.) ;
- La gestion des écritures d'ordres (hors les écritures de résorption d'avance en 238 gérées par les services dans le cadre des marchés et mandats en cours) ;
- La gestion des sorties d'actif suite à des ventes une fois les aspects légaux de propriété traités par la Direction Juridique.

Ce choix organisationnel permet d'ores et déjà :

- De stabiliser les principes de gestion de l'inventaire ;
- D'avoir un processus commun et unique de gestion de l'actif ainsi qu'un lien direct et permanent avec les services de la paie en charge de ce domaine.

L'année 2018 a été l'occasion, avec les services de la paie, de faire une vérification complète de l'ensemble des dotations d'amortissement calculé sur les biens immobilisés. C'était une première étape du processus de fiabilisation de l'actif qui a été mise en œuvre.

Sur le plan strictement financier, le bilan de la Région Grand Est affiche un montant de 8,240 milliards d'euros. Il est établi à partir du compte de gestion 2018 du payeur régional.

L'analyse du bilan de la collectivité, qui s'écarte en partie de la gestion privée (non prise en compte de certaines créances ou de certaines provisions), permet cependant de mesurer l'évolution de la structure du financement de la collectivité, dont, entre autres, son niveau d'endettement.

➤ Analyse de l'actif

L'actif est constitué d'immobilisations acquises par la Région (actif immobilisé), des créances et de la trésorerie (actif circulant).

L'actif brut diminué des dotations aux amortissements compose l'actif net comptable.

L'actif immobilisé s'élève pour 2018 à 7,838 milliards. Il représente plus de 95% du montant total de l'actif net.

Les immobilisations incorporelles (subventions, logiciels, etc.) figurent au bilan pour un montant de 3,066 milliards d'euros. Ce poste est essentiellement composé des subventions d'équipement versées à hauteur de 3,022 milliards €.

La valeur des immobilisations corporelles (terrains, bâtiments, véhicules, matériels informatiques, mobiliers, travaux et avances aux mandataires) s'élève à 4,634 milliards €.

Ces immobilisations incluent des biens immobiliers propres (lycées, bâtiments annexes de l'Hôtel de région), les matériels mis à disposition des lycées et ceux destinés au fonctionnement des services de la région.

Le montant des immobilisations financières s'élève à 138 M€ Ces immobilisations sont, composées pour partie des aides aux entreprises comme les avances remboursables.

L'actif circulant est se monte en 2018 à 398 M€. Il comporte essentiellement les créances et les disponibilités.

ACTIF NET (en millions d'euros)	Au 31 décembre 2018
Immobilisations incorporelles nettes (subventions, logiciels)	3 066
Immobilisations corporelles nettes (terrains, constructions, équipements)	4 634
Immobilisations financières (titres et participations, prêts, dépôts et cautionnements)	138
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	7 838
TOTAL ACTIF CIRCULANT	398
Comptes de régularisations	4,3
TOTAL ACTIF	8 240

➤ Analyse du passif

Le passif du bilan retrace les ressources.

Il est composé pour l'essentiel de fonds propres qui s'élèvent à 5,618 milliards €. Ils incluent l'ensemble des ressources non empruntées dont dispose la collectivité pour exercer son activité.

Le reste du passif est constitué des dettes à long et court terme.

PASSIF (en millions d'euros)	Au 31 décembre 2018
Fonds propres	5 618
Provisions pour risques et charges	1,9
Dette à long terme	2 380
Dette à court terme	141
Total dettes	2 521,8
Compte de régularisation	98,5
TOTAL PASSIF	8 240

1.6. Complément d'affectation de résultat 2017

L'assemblée régionale, par délibération n°18SP-1923 du 15 novembre 2018, a approuvé l'affectation complémentaire du résultat lié à la réintégration des structures Lorraine Parcours des Métiers (LORPM) et du GIP ARIFOR.

Lors de la clôture des comptes 2018, un écart de résultat est apparu lié à une erreur matérielle de la DRFIP dans la table de transposition des comptes ayant permis de déterminer le résultat complémentaire à affecter.

Le déficit cumulé, initialement établi à 435 901 223,63 €, est corrigé de 1 503 366,72 € à la baisse.

Il vous est proposé d'arrêter le nouveau déficit cumulé de la section d'investissement au titre de 2017 à – 434 397 856,91 €, reporté au compte 001.

Le montant affecté à la couverture du résultat reste inchangé.

L'excédent cumulé global de clôture après affectation du résultat est modifié et est établi à 61 949 375,84 € après intégration du déficit de fonctionnement de LORPM : 751 683,36 € et de l'excédent de fonctionnement de l'ARIFOR : 512 371,69 €, soit une correction de 239 311,67 €.

Ces ajustements sont intégrés au compte de clôture du compte administratif 2018.

1.7. Résultat 2018 consolidé

Le résultat global de clôture de l'exercice 2017 est de 61 949 375,84 €.

Ce résultat est complété :

- Des excédents de reprise des structures LORPM et ARIFOR de 1 809 774,27 € pour s'établir à 63 759 150,11 € ;
- Ainsi que du résultat de l'exercice 2018 soit 272 138,02 €.

Le résultat global cumulé de clôture s'établit à **64 031 288,13 €**. Ce montant participe aux ajustements budgétaires du budget supplémentaire 2019. Ce résultat est conforme en tout point de vue avec le compte de gestion du payeur.

1.8. Le bilan de la gestion des engagements pluriannuels

Le Conseil Régional vote chaque année des autorisations de programme (AP) en section d'investissement et des autorisations d'engagement (AE) en section de fonctionnement.

Les modalités de gestion de ces autorisations de programmes et autorisations d'engagements sont fixées par le règlement budgétaire et financier adopté par l'Assemblée Régionale le 30 mai 2016.

Les annexes IV C7 et C8 du document budgétaire présentent un tableau de la situation au 31 décembre 2018 (page 561 et 562 du document budgétaire du Compte Administratif).

Cette annexe permet également de calculer le ratio de couverture des autorisations de programme ou des autorisations d'engagement. Ce ratio traduit la capacité de couverture des AP ou AE affectées par les CP mandatés annuellement. Il traduit en nombre d'années le rythme de couverture de ces AP/AE et permet d'estimer la capacité d'engagement pluriannuelle de la collectivité. Il correspond à un indicateur de gestion, à simple caractère informatif.

Au 1^{er} janvier 2018, le montant des AP affectées non couvertes par des CP réalisées au 01/01/2018 s'élève à 2 613 730 437,58 €.

A ce montant, s'ajoute les affectations effectuées dans l'année (757 510 097,61 €) ainsi que les désaffectations de l'année (-65 356 160,55 €) pour obtenir le montant affecté restant à financer soit 3 305 884 374,64 €.

Les désaffectations de l'année comprennent d'une part celles qui sont adoptées au fil de l'eau durant l'exercice et celles proposées dans le cadre du présent compte administratif.

Ces dernières, qui vous sont soumises pour approbation, sont essentiellement des désaffectations techniques liées à des opérations ou dispositifs soldées à des montants moindres que prévus. Cette apurement permet de fiabiliser le stock. Les désaffectations proposées dans le cadre du compte administratif sont détaillées ci-dessous par chapitre :

Désaffectations des autorisations de programme

Chapitre	Montant de Désaffectations
900	- 12 637,45
901	- 2 002 700,34
902	- 24 616 740,80
903	- 215 454,11
905	- 8 367 606,92
907	- 7 978 734,14
908	- 47 458,31
909	- 1 694 564,26
TOTAL	- 44 935 896,33

Parallèlement, ce sont 564 954 506,43 € qui ont été mandatés au cours de l'exercice 2018.

Le montant proposé dans l'annexe C7 du document budgétaire, au titre des AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/2018, autrement dit le stock restant à financer sur les engagements pris par la collectivité, tient compte du travail d'épure évoqué ci-dessus et donc des annulations et des désaffectations proposées.

Le stock d'AP est fixé au 31/12/2018 à 2 740 929 868,21 €, en hausse de 4,86 % par rapport à 2017.

Le ratio de couverture ressort, pour la Région Grand Est, à 4,85 au titre de l'exercice 2018. En d'autres termes, le stock en investissement est financé en un peu moins de 5 ans.

En fonctionnement, le stock d'AE affectées restant à financer au 01/01/2018 s'élève à 1 001 480 186,54 €.

A ce montant, s'ajoute les affectations votées dans l'année (2 112 894 625,65 €) ainsi que les désaffectations de l'année (-49 492 511,49 €) pour obtenir le montant affecté restant à financer soit 3 064 882 300,70 €.

Les désaffectations de l'année comprennent d'une part celles qui sont adoptées au fil de l'eau durant l'exercice et celles proposées dans le cadre du présent compte administratif.

Ces dernières, qui vous sont soumises pour approbation, sont essentiellement des désaffectations techniques liées à des opérations ou dispositifs soldées à des montants moindres que prévus. Cette apurement permet de fiabiliser le stock. Les désaffectations proposées dans le cadre du compte administratif sont détaillées ci-dessous par chapitre :

Désaffectations des autorisations d'engagement

Chapitre	Montant de Désaffectations
930	- 159 041,91
931	- 10 942 823,56
932	- 17 045 056,41
933	- 765 648,32
934	- 19 045,03
935	- 1 945 496,43
936	- 406 879,58
937	- 655 354,41
938	- 5,64
939	- 1 351 439,08
TOTAL	- 33 290 790,37

Parallèlement, ce sont 1 472 254 429,19 € qui ont été mandatés en fonctionnement au cours de l'exercice 2018.

Le montant proposé dans l'annexe C8 du document budgétaire, au titre des AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/2018, autrement dit le stock restant à financer sur les engagements pris par la collectivité, tient compte du travail d'épuration évoqué ci-dessus et donc des annulations et des désaffectations proposées.

Le stock d'AE est fixé au 31/12/2018 à 1 592 627 871,51 €.

Le ratio de couverture est de 1,08 au 31/12/2018. En d'autres termes, le stock en fonctionnement est financé en un peu plus d'une année.

2. Le bilan des interventions régionales

EMPLOI

Economie

	CP votés	CP mandatés	Taux d'exécution
Investissement	44 446 213,00	37 584 829,00	85%
Fonctionnement	26 664 485,00	20 453 195,00	77%
TOTAL	71 110 698,00	58 038 024,00	82%

Aides directes aux entreprises, ingénierie financière et animation du développement économique

En matière d'aides directes aux entreprises et d'ingénierie financière, ce sont 31,3 M€ qui ont été engagés et 37,8 M€ qui ont été mandatés.

- **Aides directes**

- Au titre de l'AMI « **Modernisation des PME** », 209 entreprises ont été soutenues pour un montant total d'investissement de plus de 136 M€ et un montant total d'aides à l'investissement de 23,2 M€. Les entreprises bénéficiaires sont principalement des entreprises de moins de 50 ETP et représentent plus de 5700 ETP et plus de 650 ETP pourraient potentiellement être créés à l'issue. Exemple d'entreprise soutenue : BATEMBAL (49 salariés et environ 4 M€ de chiffres d'affaires), située à Wittelsheim, conçoit et produit des modules pour maisons à ossature bois. MCOB, détenue à 20 % par BATEMBAL. Accompagné par l'intégrateur Alsace Innovation, BATEMBAL a souhaité en 2018 s'engager dans une diversification de son activité afin notamment de réduire sa dépendance aux grands donneurs d'ordre. Ce projet, d'un montant de 2 173 640 €, contribuera à terme à l'intégration d'une quinzaine de salariés supplémentaires et s'est traduit par l'acquisition de nouveaux moyens de production numériques et automatisés. La productivité sera par ailleurs optimisée à travers l'intégration complémentaire d'un ERP. Ce projet répondant parfaitement aux critères de l'AMI Modernisation des PME, une aide de 652 092 €, correspondant à 30 % du programme d'investissement, a été attribuée à l'entreprise lors de la CP du 23/03/2018.
- **La 1^{ère} promotion de 18 entreprises du programme « Accélérateur PME Grand-Est »**, destiné à accélérer la croissance des PME à fort potentiel, a été lancée en partenariat avec Bpifrance en juin 2018. Dans le cadre de l'accompagnement collectif dont l'animation a été confiée à une école régionale « la Business School NEOMA de Reims », 2 séminaires sur les 8 séminaires prévus sur 24 mois ont été organisés courant 2018.

- Au titre du « **soutien aux grandes entreprises** » et des projets structurants du Grand-Est, 18 projets ont été soutenus pour un montant total d'aides régionales de 5,2 M€ pour plus de 305 M€ d'investissement. Citons le soutien de la Région à hauteur de 800 000 € correspondant à un investissement de 13 M€ pour la création d'une nouvelle activité de production de chimie verte portée par Métabolic Explorer sur la plateforme pétrochimique de Carling avec la création potentielle de plus de 83 emplois sur un territoire en forte difficulté. Projet très structurant pour le territoire de Moselle est, cette unité de production vise des marchés à plus forte valeur ajoutée comme la nutrition animale, les bio-plastiques, la cosmétique et c'est le fruit du soutien de la Région depuis plus de 5 ans dans le projet de ré-industrialisation de la plateforme pétrochimique de Carling, après les fermetures des cokeries et les plans de départs de Total. Citons le soutien de la Région à hauteur de 1 M€ pour la 1^{ère} usine de production de biocombustibles industriels en France (FICAP), implantée sur la bioraffinerie de Pomacle-Bazancourt, pôle agro-industriel en Champagne-Ardenne ; le projet s'inscrit dans le développement des nouvelles biotechnologies et vient compléter l'offre de production de carburant vert en proposant une offre de biocombustibles et la production d'électricité verte.
- Au titre des **dispositifs de soutien à la restructuration et à la reprise des entreprises** en difficultés, 1,17 M€ ont été accordés dont 866 k€ sous forme de prêts à taux 0 pour 5 projets de reprise d'entreprise en difficultés permettant de pérenniser plus de 160 emplois. Un prêt de 250 K€ à taux zéro et sans garantie sur 7 ans a été octroyé à la société RYVIA / marque PAUSE Café localisée à Sainte Savine, employant 74 salariés et en plan de continuation depuis mai 2017. Cela lui a permis d'engager un programme d'investissement et de réorganisation du système d'information nécessaire pour améliorer ses gains de productivité.
- Au titre de l'**Industrie du Futur** :
 - 155 entreprises industrielles et une dizaine d'exploitations du Grand Est ont bénéficié d'un **diagnostic de performance industrielle et agricole dans le cadre du plan régional « industrie du futur et ferme du futur »** lancé fin 2017, pour près de 1 300 M€. Ces entreprises ont pu bénéficier d'un diagnostic complet sur l'ensemble des leviers d'action d'amélioration de leurs performances. Une nouvelle consultation a été effectuée fin 2018.
 - 21 entreprises ont bénéficié pour un montant total **d'aides à l'investissement** de 2,9 M€ afin d'accompagner leur transformation suite au diagnostic de performance industrielle.
 - Une aide de 182 K€ a été octroyée pour l'organisation de la 2^{ème} édition du **salon tri-national « BE 4.0 »** à Mulhouse. Le salon a accueilli 3500 visiteurs, 230 exposants offreurs de solution. 5 conférences plénières et 44 conférences exposants ont été organisées. Le salon intégrait un village de startup avec des animations et des pitch, un espace dédié à la Communauté des Offreurs de Solutions ainsi qu'un espace compétences.
 - Une aide de 177 K€ a été reconduite en faveur de la participation de la Région et de 12 entreprises régionales à la « **Foire de Hanovre** » au sein d'un stand collectif de la Région Grand Est, dans le hall dédié aux solutions relatives à l'Industrie du Futur.
- Au titre de l'**Attractivité et Internationalisation des entreprises** :
 - Des financements à hauteur de 365 k€ ont été octroyés à l'occasion de la participation de la Région à différents **salons professionnels internationaux dont VIVA TECHNOLOGY** (salon européen de référence aux start-ups et à la transformation numérique).

- Des aides relatives aux **Salons Professionnels Internationaux** et missions de prospection à l'étranger à hauteur de 726 K€ ont été attribuées à des entreprises bénéficiaires (232 participations d'entreprises à 32 opérations).
- Concernant le parcours Be Est Export initié par la Région en 2018, un premier financement de 700 K€ a été octroyé pour la **mise en œuvre de l'offre de conseil** proposée par la Région, et 78 entreprises ont rejoint ce parcours de mars à décembre. 60 K€ de subventions ont été attribuées en complément aux 3 premières entreprises ayant suivi la totalité de cet accompagnement.
- **L'Agence d'Attractivité de l'Alsace** a été soutenue à hauteur de 2,7 M€ et le **CEEJA** à hauteur de 228 K€.

- **Ingénierie financière**

Dans la continuité des décisions prises dans le cadre de l'élaboration du SRDEII, et tout particulièrement la mise en œuvre d'un choc de financement, près de 50 M€ de financement ont été mobilisés en 2018 à travers les fonds dotés en 2017 à hauteur de 13 M€ et déployés dans le cadre du **partenariat avec Bpifrance** (le Fonds Régional de Garantie Grand Est à partir d'une dotation nouvelle de 8 M€, les deux fonds « Prêt de Développement Territorial » et « Prêt Croissance TPE » gérés par Bpifrance Financement dotés de 5 M€).

- 2018 a permis d'assurer la continuité dans le **financement de l'amorçage**. Actuellement le financement des fonds propres sur le segment de l'amorçage est assuré par les fonds FIRA Nord-Est et CAP INNOV'EST, créés dans le cadre du Fonds National d'amorçage, gérés par Bpifrance. CAP INNOV'EST a bénéficié d'une dotation complémentaire de la Région Grand-Est à hauteur de 8 M€ (complété de 1 M€ par la Région Bourgogne-Franche-Comté).
- Afin de simplifier le cadre de gestion des instruments financiers et d'harmoniser les pratiques d'intervention des fonds, la Région Grand Est, la Caisse des Dépôts et France Active ont souhaité créer le fonds régional « **France Active Garantie Grand Est** » qui viendra en substitution des fonds régionaux de garantie issus des anciennes Régions, à destination des créateurs de TPE et des entreprises de l'ESS. En 2018, la Région a abondé le fonds à parité avec la CDC à hauteur de 667 K€.

- **Animation du développement économique**

En 2018, la Région a poursuivi la stratégie de structuration à l'échelle du Grand-Est de leviers d'attractivité économique notamment en maillant le territoire régional **d'agences de développement économique** en capacité de pouvoir apporter une réponse consolidée de proximité au service des entreprises et des territoires.

Ainsi en 2018, le montant des contributions régionales s'est élevé à plus de 2,6 M€. La Région a souhaité engager un partenariat avec des agences déjà opérationnelles comme Moselle Attractivité, Inspire Metz et Ardennes Développement. L'Agence Business Sud Champagne a été lancée en novembre 2018, ainsi que le projet d'agence de développement économique des Vosges qui s'est constituée fin d'année 2018.

La création et la reprise d'entreprises

En matière d'interventions relevant de l'accompagnement à l'artisanat et à la création-reprise d'entreprise, ce sont 7,2 M€ qui ont été engagés et 6,9 M€ qui ont été mandatés. Ces montants ont notamment permis de financer les opérations suivantes :

- **Aides à l'artisanat et au commerce de proximité**
 - Afin de poursuivre la montée en volume des dossiers accompagnés dans le cadre de l'**AMI artisanat de demain**, une version 2 du dispositif a été lancée en juin 2018, permettant en complément des aides à l'investissement de production et l'aide au conseil, de soutenir les investissements numériques (matériel informatique, sites webs, logiciels spécialisés, etc.) - 3 comités AMI1 de sélection sur la période juillet 2017 au 30 mai 2018, 3 autres sur la période juin 2018 à mars 2019 de l'AMI2, soit 261 projets soutenus pour 5,1 M€ au titre de l'AMI1 et 316 projets soit 5,7 M€ sur l'AMI2.
 - Convention cadre 2018-2010 signée avec la **FREMAA** (Fédération Régionale des Métiers d'Art d'Alsace) d'un montant de 93 K€.
 - **Soutien au CERFAV** (Centre Européen des Compétences des Arts Verriers) au titre des exercices 2017/2018 de 121 K€ pour la part Artisanat.
 - 92 K€ accordés **aux manifestations métiers d'art**.
 - 220 K€ accordés au titre des **opérations de rénovation des commerces en zone rurale**.
 - Convention cadre 2018-2010 signée avec la **Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat** dans le cadre du « Pacte régional pour l'Artisanat » d'un montant de 399 K€.

- **Accompagnement à la création/reprise d'entreprises – Be EST Entreprendre**
 - Individualisation des crédits dédiés aux opérateurs chargés d'offrir les services d'accompagnement et de financement aux créateurs-repreneurs d'entreprise dans le cadre de **Be EST Entreprendre** pour 2,9 M€, avec en complément pour 1,9 M€ les compensations financières aux opérateurs chargés des services liés à #parcours, et 69 K€ à titre de compensation pour certains opérateurs BEE, pour défaut de possibilité de financement FEDER.
 - Engagement des crédits pour la mise en place de l'**extranet de BEE** pour 150 K€.
 - Soutien à différentes **manifestations territoriales** permettant la rencontre entre porteurs de projets et opérateurs professionnels **du réseau BEE** (salons, forum, remises de prix, etc.) pour 51 K€.
 - Soutien à des **pépinières** non conventionnées dès 2017, pour 263 K€.
 - Signature d'une convention cadre en faveur de l'**entrepreneuriat des femmes**, avec l'Etat et BPI France, et le lancement d'un premier appel à projets, pour un total de 90 K€ sur 3 ans, soit 30 K€ pour l'année 2018.
 - Signature d'une convention portant sur la période 2018-2020 avec **Initiative Grand Est**, tête de réseau des plate-formes de prêt d'honneur au nombre de 27 en Région pour 60 k€ en 2018.

ESS

En matière d'économie sociale et solidaire, ce sont 8,8 M€ qui ont été ainsi engagés et 7,3 M€ qui ont été mandatés.

L'année 2018 a permis d'intervenir notamment en faveur de :

- **Structuration de l'écosystème ESS du Grand Est**

- Convention financière avec la **CRESSGE** (Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire Grand Est), dans le cadre de la convention-cadre établie pour trois ans, pour un montant de 270 K€ en 2018, prenant acte des difficultés de mise en œuvre de la CRESS à l'échelle Grand Est et la nécessité pour elle de stabiliser son modèle et sa gouvernance.
- Soutien aux **CAE** (Coopératives d'Activités et d'Emplois) du Grand Est pour 431 K€, avec un soutien aux projets collectifs des CAE de 55 K€.
- Convention avec **l'URSCOP** (Union régionale des SCOP du Grand Est) pour 234 K€ pour 2018 et une convention sur 30 mois, d'accompagnement aux porteurs de projets en SCOP et SCIC pour 585 K€.
- Convention avec les **opérateurs France active du Grand Est**, sur les territoires d'Alsace, de Champagne-Ardenne et de Lorraine pour 166 K€.
- Conventions d'objectifs avec les **Mouvements Associatifs** du Grand Est, structurés autour d'une union (UMAGE – Union des Mouvements Associatifs Grand Est), incluant la mise en place d'une plateforme de formation des bénévoles associatifs pour 419 K€.
- Conventions avec les **facilitateurs de clauses sociales** du Grand Est pour la période 2018-2020 pour un montant total de 1 M€.
- Convention avec le **groupement de l'IAE (Insertion par l'Activité Économique) en Grand Est** et ses déclinaisons sur l'Alsace et Lorraine-Champagne-Ardenne pour 142 K€.
- Conventions avec les opérateurs **DLA** (Dispositifs Locaux d'Accompagnement) à l'échelle régionale et au niveau des 10 départements pour 400 K€.
- Un soutien à hauteur de 367 K€ au titre des actions en faveur de **l'économie circulaire**, avec en particulier une convention portant sur la période 2019-2021 avec Idée Alsace.

- **Soutien aux entreprises de l'ESS et la création d'emplois non délocalisables**

- Soutien à 13 **entreprises d'utilité sociale** pour 171 K€.
- Attribution de 140 **Bourses émergence SCOP** pour un montant de 548 K€.
- Soutien à la **création d'emploi associatif** pour 2,7 M€, pour 133 structures.

- **Initiatives territoriales**, soutien à hauteur de 1,4 M€ pour 49 projets accompagnés.

Innovation, recherche

	CP votés	CP mandatés	Taux d'exécution
Investissement	28 614 916,00	18 520 723,00	65%
Fonctionnement	30 983 696,00	24 697 250,00	80%
TOTAL	59 598 612,00	43 217 973,00	73%

L'année 2018 a été une année de consolidation des politiques régionales au cours de laquelle 54,2 M€ ont été engagés et 43,2 M€ de crédits ont été mandatés (crédits d'investissement et de fonctionnement).

En sus de la mise en œuvre des dispositifs dédiés à l'innovation, l'enseignement supérieur et la recherche, l'année 2018 a été marquée :

- En matière d'innovation, par la construction d'un écosystème lisible et efficace pour les entreprises, avec la création de l'agence régionale d'innovation Grand E-nov ;

- En matière de recherche/enseignement supérieur, par le déploiement des politiques engagées en 2017 avec le Pacte Grandes Ecoles et le lancement du premier appel à projets du Fonds régional de coopération recherche.

Innovation

En matière d'innovation, ce sont 30,8 M€ qui ont été engagés et 26,2 M€ qui ont été mandatés en 2018.

En 2018, l'action régionale a été essentiellement dédiée à la **structuration de l'écosystème** avec 16,1 M€ engagés et 10,9 M€ mandatés pour élargir le nombre **d'incubateurs labellisés Grand Est**, offrant un haut niveau de service aux **start-ups**, accompagner **les clusters** dans leur programme pluriannuel et **les six pôles de compétitivité** du Grand Est, qui à l'issue de leur évaluation ont tous été labellisés pour la phase 4, par l'Etat.

Dans la suite de la mise en place des nouveaux dispositifs régionaux, avec notamment la **concrétisation du partenariat Région Grand Est/bpifrance** signé fin 2017 et permettant de mettre à disposition des entreprises 48 M€ de crédits pour des projets d'innovation, la Région a porté une attention particulière au **lancement et au développement des start-ups**, avec 6,2 M€ de crédits engagés et 2,3 M€ mandatés.

A noter le **soutien aux projets RDI des entreprises**, qu'elles soient PME ou grandes entreprises, avec 12,9 M€ de crédits engagés et 6,9 M€ de crédits mandatés.

A mettre en exergue, **la création de l'agence régionale Grand E-nov** qui, avec ses six antennes implantées dans les métropoles et agglomérations du Grand Est (Strasbourg, Nancy, Metz, Reims, Mulhouse et Troyes), est au plus près des entreprises afin de les accompagner dans leurs démarches d'innovation et faire émerger ou structurer des filières à fort potentiel (numérique, industries créatives et culturelles, économie bas carbone, etc.).

Recherche

En matière de soutien à la recherche, ce sont 23,4 M€ qui ont été engagés et 16,9 M€ qui ont été mandatés en 2018.

Après une année 2017 fortement marquée par la **poursuite des CPER** avec en particulier la refonte, en lien avec les organismes de recherche, des processus d'identification et de financement des projets, l'année 2018 aura été relativement peu focalisée sur ces contrats, la plupart des investissements ayant été lancés.

Pour ce qui concerne les CPER :

- En Alsace, les projets de recherche ont été engagés depuis 2015 ;
- En Lorraine, ont été engagés 10 M€ pour la période 2017-2020 sur les 10 projets de recherches inscrits dans cinq programmes régionaux du CPER lorrain ;
- En Champagne-Ardenne, ont été engagés 7,8 M€ pour la période 2017-2020, les 9 « meta-projets » identifiés au CPER Champardennais.

Parce que la politique en faveur de la recherche est déterminante pour la compétitivité, l'attractivité et le rayonnement du territoire, la Région s'est dotée d'une politique harmonisée des **dispositifs en faveur des doctorants, des jeunes chercheurs, des colloques scientifiques et des projets de recherche**, avec 11,4 M€ engagés et 6,2 M€ mandatés.

Les trois premiers dispositifs ont été lancés en 2017 pour favoriser l'excellence de la recherche, attirer de nouveaux talents et accompagner l'intégration professionnelle des représentants du monde académique. Ils ont été poursuivis en 2018 en les adaptant aux réalités du terrain, à partir des analyses que les établissements avaient fait en retour.

Le quatrième dispositif vise à encourager la collaboration entre établissements du Grand Est autour de **grands projets de recherche**, emblématiques du territoire. Le déploiement de ce dispositif a eu un très fort impact au sein du monde académique qui a répondu largement à l'appel à projets. Au final, c'est une dizaine de projets qui ont été soutenus, avec 5,2 M€ engagés et 2,9 M€ mandatés.

A noter, au-delà du soutien financier régional, la **mise en place d'une gouvernance de la Recherche nommée R10**, en partenariat avec l'Etat et associant le monde académique au travers des universités, des EPST (Établissement Public à caractère Scientifique et Technologique) et des CHU.

Pour ce qui concerne **la culture scientifique et technique**, une somme de 1,6 M€ a été engagée, pour soutenir des actions structurées portées par les acteurs de la CSTI (Culture Scientifique, Technique et Industrielle) labélisés par la Région, et développant pour certains des programmes pluriannuels.

A noter entre autres plusieurs engagements :

- 550 K€ en faveur du projet FEERIX dans le cadre du soutien régional au Contrat Triennal ;

- 570 K€ pour les chaires Gutenberg (projets hors contrats) désormais élargies à tout le Grand Est ;
- Le soutien majeur et sur plusieurs années (jusque 2024) de la Chaire en Bioéconomie portée par AgroParisTech sur le site du CEBB (Centre Européen de la Biotechnologie et Bioéconomie) à Pomacle-Bazancourt, pour un engagement de 7,5 M€.

Le patrimoine immobilier

	CP votés	CP mandatés	Taux d'exécution
Investissement	5 573 000,00	5 558 698,33	100%
TOTAL	5 573 000,00	5 558 698,33	100%

Les actions régionales dans le domaine de l'innovation et de la recherche se déclinent en trois orientations principales : le soutien au développement de projets innovants, le soutien aux structures d'innovation et de transfert de technologies, le soutien à la recherche. L'accompagnement régional est principalement dédié au fonctionnement et à l'équipement des différentes structures d'innovation mais il concerne également plus ponctuellement des opérations d'investissement immobilier.

En 2018, les principales affectations d'autorisations de programme pour mener des projets immobiliers dans le domaine de la recherche et de l'innovation, ont porté sur :

- La fin des études et l'engagement des travaux de l'opération « Féérix » (implantation d'une station d'ionisation mixte à vocation de recherche-développement – installation unique en son genre dans le monde, en lien avec l'industriel IBA) en extension des locaux du CRT Aériel à Illkirch-Graffenstaden – maîtrise d'ouvrage régionale.
- L'engagement des travaux du projet Nef des Sciences à Mulhouse en maîtrise d'ouvrage régionale.
- La validation de l'engagement de la Région au projet d'extension de l'IRCAD (Institut de Recherche contre les Cancers de l'Appareil Digestif) ; projet portant sur la construction d'un bâtiment dédié à la recherche et à la formation en robotique chirurgicale à Strasbourg – participation régionale global de 3,5 M€.
- Le soutien de la Région à la création d'un Centre de Physique Quantique sur le Campus de Cronembourg à Strasbourg – participation régionale de 0,2 M€.

Les investissements immobiliers destinés à la recherche émarginent essentiellement au contrat de plan Etat-Région ou au Programme des Investissements d'Avenir (PIA).

En matière de crédits d'investissement, ils ont été mobilisés en 2018 :

Dans le domaine de la Recherche, pour :

- La réalisation des travaux pour le projet « Féérix » portant sur la construction de l'extension du CRT Aériel afin d'accueillir le Rhotodron (équipement en configuration unique au monde) à Illkirch-Graffenstaden.
- L'achèvement des travaux de création d'un lieu d'accueil pour la Nef des Sciences à Mulhouse.
- Le versement de la participation régionale au projet IRCAD 3 (extension de l'IRCAD).
- Le versement de la participation régionale pour le nouveau Centre de Physique Quantique à Strasbourg.

Dans le domaine de l'Innovation, pour :

- La poursuite des travaux du CRT Matériaux et Holo 3 – devenu CETIM CERMAT, sur le site du lycée Gutenberg à Illkirch-Graffenstaden, la livraison du bâtiment devant intervenir début 2019.
- La complétude des études de programmation pour l'opération d'extension des locaux du CRT IREPA LASER pour le projet Alsace 3D à Illkirch-Graffenstaden.

Formation professionnelle

	CP votés	CP mandatés	Taux d'exécution
Investissement	2 712 674,37	2 619 097,76	97%
Fonctionnement	314 137 053,24	291 614 906,65	93%
TOTAL	316 849 727,61	294 234 004,41	93%

Formation continue et insertion professionnelle

Les dépenses consacrées par la Région à la Formation Professionnelle Continue ont représenté **194,20 M€** en 2018, permettant à 35 578 demandeurs d'emploi ou salariés en insertion de bénéficier d'un des dispositifs de formation continue.

L'offre de formation régionale couvrant l'ensemble des étapes d'un parcours de formation, les demandeurs d'emploi ont pu s'en saisir en fonction de leur situation :

- Une étape préparatoire « initier et préparer les parcours vers la formation/emploi » : les publics n'ayant pas le niveau requis pour entrer directement en formation qualifiante ont pu, au préalable, rejoindre une action qui leur permet de découvrir les métiers, de clarifier leur projet professionnel, d'acquérir le socle de connaissances et de compétences professionnelles et d'enclencher ainsi un parcours de formation ;
- Une étape qualifiante « professionnaliser, qualifier » : des actions de formation qualifiantes ont été proposées aux demandeurs d'emploi, axées sur les métiers qui recrutent et au plus proche des territoires. Elles s'inscrivent principalement dans les Programmes Régionaux de Formation.

Le montant consacré par la Région à l'offre de formation dans le cadre du Programme Régional de Formation (offre « structurelle »), des actions dites « sur mesure » complémentaires au PRF et en réponse à des besoins conjoncturels, des programmes de formation contractualisés avec des « grands opérateurs » (CNAM, Université, etc.) s'élève à **114,83 M€**.

Pour sécuriser leurs parcours de formation, les stagiaires ont pu bénéficier :

- D'une rémunération mensuelle durant leur formation dont le montant est fixé par le Code du travail, lorsqu'ils étaient demandeurs d'emploi sans indemnité ;
- Des aides complémentaires aux frais de transport, d'hébergement et de restauration.

Le montant consacré par la Région a été de **58,37 M€**.

Parallèlement, la Région est restée à l'écoute des projets d'entreprises et de développement de territoires, qui interviennent tout au long de l'année, en soutenant des projets de formation sur mesure à travers notamment le Fonds d'Intervention pour la Formation et l'Emploi.

En 2018, la Région a par ailleurs signé avec l'Etat un Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) ayant pour ambition de permettre à 12 676 demandeurs d'emploi supplémentaires d'accéder à une formation professionnelle grâce à un engagement financier de 57 M€. La signature du PIC en fin de premier semestre a cependant limité la période effective d'action puisque les entrées en formation devaient avoir lieu avant la fin de l'année. En outre, la multiplicité des offres de formation, nationale et régionale, a complexifié la présentation de l'offre, tant en lisibilité qu'en prescription.

Dans le domaine du transfrontalier, en 2018 a été mis en place une stratégie de développement des compétences et le lancement d'une plateforme linguistique innovante (en allemand, luxembourgeois et anglais professionnels) afin de faciliter l'insertion des jeunes et des adultes sur le marché du travail transfrontalier. 3 252 places de formations transfrontalières ont été mises en place pour les demandeurs d'emploi du Grand Est en lien avec les besoins des entreprises des pays voisins.

Lancé en 2016, le projet INTERREG V Réussir sans frontière s'est achevé au 31 décembre 2018. La Région Grand Est, porteur du projet aux côtés de 7 co-financeurs et de 25 partenaires, en a tiré un bilan positif, ce qui l'a conduit à déposer la marque « Réussir sans frontière » afin de pérenniser les actions mises en œuvre. 8 465 bénéficiaires (élèves, apprentis, demandeurs d'emploi) ont pu bénéficier d'une formation, d'une visite d'entreprise allemande, d'une immersion en Allemagne, de bourse, d'un atelier interculturel, etc.

La question de l'orientation tout au long de la vie et de l'accompagnement des publics est intégrée dans ce volet. A noter que cela comprend toutes les actions liées à l'orientation active, la promotion des métiers, le service public régional de l'orientation, avec toutes les dimensions que celui-ci recouvre (évolution professionnelle, lutte contre les décrochages, soutien aux secteurs professionnels, etc.). Le soutien au fonctionnement des missions locales ainsi que les missions CARIF/OREF (base offre de formation, professionnalisation, outils ressources documentaires et numériques) sont inclus dans cette partie représentant un volume financier de **12,32 M€**.

Formations sanitaires et sociales

La Région a depuis le 1^{er} janvier 2005 compétence pour la mise en œuvre des formations sanitaires et sociales, notamment pour le fonctionnement des établissements de formation et pour le versement des aides aux étudiants.

En 2018, les dépenses consacrées par la Région Grand Est à cette compétence s'élèvent à **100,03 M€**.

La Région a contribué au fonctionnement des instituts de formation en travail social à hauteur de **14,34 M€** et des instituts de formation sanitaire pour **70,12 M€**. La Région a également attribué près de 4 800 bourses et aides exceptionnelles et plus de 300 aides à la mobilité internationale aux étudiants des deux secteurs pour un montant près de **13,22 M€**.

En investissement la Région a consacré **2,35 M€**. Elle a contribué de manière ponctuelle à l'achat de quizz box, d'équipement permettant la formation en simulation santé et de matériel pédagogique.

La Région a également participé à quelques opérations de réaménagement de locaux pour l'IRTS (Institut Régional du Travail Social) de Nancy et celui de Reims et pour les instituts de formation sanitaire de Sélestat, Sarrebourg, Epernay, Bar-le-Duc, Mulhouse, Troyes et Thionville notamment.

Agriculture

	CP votés	CP mandatés	Taux d'exécution
Investissement	17 250 782,60	17 061 917,16	99%
Fonctionnement	6 705 750,00	6 299 894,83	94%
TOTAL	23 956 532,60	23 361 811,99	98%

Après avoir, depuis 2016, successivement posé des orientations, défini des objectifs partagés et mis en place des dispositifs ciblés qui sont désormais pleinement déployés, l'année 2018 a été marquée par une montée en charge de la politique agricole et forestière qui s'est traduite par :

- Une croissance du volume des engagements sur les dispositifs liés aux contrats de filières et aux dispositifs transversaux ;
- Le lancement de nouvelles politiques filière (apiculture, truffe, aquaculture, viticulture, plan peuplier) ou thématique (montagne) dans l'exigence d'assurer, au travers de l'action engagée, un accompagnement qui tienne compte de la diversité des systèmes de productions du Grand Est ;
- Le déploiement en année pleine de nouvelles politiques liées aux filières, comme les actions en matière de santé animale ou de génétique ovine.

AGRICULTURE : PREPARER L'AGRICULTURE DE DEMAIN

Accroître la compétitivité des productions agricoles

En 2018 comme pour les exercices précédents, le soutien à l'investissement a été au cœur de l'action engagée par la collectivité avec l'ambition de contribuer en complémentarité à une meilleure maîtrise des coûts de production et de susciter l'accroissement de la valeur ajoutée dans le but de conférer davantage de résilience aux entreprises agricoles.

S'agissant des investissements productifs portés par les exploitations agricoles, la Région a mobilisé en 2018 plus de 5,65 M€ (+40% par rapport à 2017) au bénéfice de 651 projets. Cette dynamique trouve notamment son origine dans la montée en puissance des contrats de filières déployés fin 2017 et début 2018. Ainsi en 2018 la région a soutenu :

- Au titre de la plantation de vergers : 62 projets portant sur 156 ha et un engagement de 547 352 € ;
- Au titre des investissements de sécurisation d'accès à la ressource en eau : 32 projets portant sur 1500 ha et un engagement de 371 832 € ;
- Au titre du développement de la filière houblon : 15 projets pour un engagement de 121 872 €.

En 2018, la Région a également déployé une politique sanitaire de l'élevage qui répond au retrait des Conseil Départementaux consécutif à la loi Notre, et aux enjeux de compétitivité économique défendus dans le cadre du projet de politique agricole régional. Le Conseil Régional a engagé plus d'un million d'euros pour accélérer le plan d'éradication de la BVD qui pèse sur la structure de coût des exploitations et pour poursuivre les plans de prévention liés à des pathologies à fort risques en termes de valorisation commerciales (IBR, para tuberculose).

Accompagner les exploitations agricoles faces aux aléas climatiques

L'exercice 2018 a également vu la poursuite du plan d'urgence lancé en 2017. Au total, 1043 exploitations ont bénéficié de près de 2,46 millions d'euros, soit au titre de l'année blanche bancaire, soit au titre de la compensation des dégâts de gels en arboriculture.

Parallèlement, la multiplication des évènements climatiques en agriculture avec un nouvel épisode de sécheresse lors de la campagne culturale 2018 a conduit la région à prendre de nouvelles dispositions avec l'affectation d'une enveloppe de 6 M€ destinée à financer pour partie de l'acquisition de fourrage afin d'éviter la décapitalisation des cheptels, et pour partie des investissements d'adaptation des exploitations afin de leur permettre davantage d'anticipation et de les rendre moins vulnérables aux chocs climatiques ou conjoncturels.

Reconquérir les marchés régionaux

Permettre le développement de marchés alimentaires régionaux répondant aux besoins et aux attentes des consommateurs, aussi bien sur le plan économique que sur le plan sociétal, telle est l'ambition portée par le Conseil régional. A cette fin l'exercice écoulé a permis, avec l'installation du comité des marchés alimentaires, de valider la feuille de route issue du cycle d'assises de 2017 et de lancer sa mise en œuvre notamment à travers les actions suivantes :

- L'organisation d'une première campagne de **salons des produits alimentaires de la Région Grand Est** afin de faciliter des rencontres et des échanges commerciaux entre les différents maillons des filières alimentaires de proximité. Deux premiers évènements ont eu lieu à Sélestat et Pont-à-Mousson en 2018 et un troisième se tiendra à Châlons en 2019.

- Pour développer l'offre tant en termes de compétitivité prix qu'en termes de qualité, le soutien à l'investissement des opérateurs de la transformation, agriculteurs et industriels, a été renforcé avec notamment :
 - o 7,8 millions d'euros (en hausse de 115%) engagés auprès de 27 entreprises agroalimentaires pour conforter l'adéquation entre bassin de production et bassin de transformation et ancrer localement la valeur ajoutée apportée aux productions régionales ;
 - o 1,52 millions d'euros engagés en faveur de 79 projets de créations ou de développement de point de vente ou d'atelier de transformation à la ferme.
- Le développement de la demande en produits de proximité a bénéficié pour sa part du dispositif socle de soutien à la Promotion des productions régionales qui a permis de mobiliser 1 049 093 € au bénéfice de 67 opérations. Ce volet intègre notamment les stratégies de promotion attachées aux contrats de filière à savoir : la filière fruits et légumes à hauteur de 169 000 €, la filière horticole à hauteur de 36 200 €, les filières élevage à hauteur de 155 000 € et la filière équine à hauteur de 99 000 €.
- La mise en œuvre de la première édition de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Soutien aux filières favorables à la protection de la ressource en Eau qui a été un succès avec 67 dossiers déposés, **32 projets soutenus** pour **4,2 millions d'euros** d'aide des partenaires de l'AMI dont 1,44 M€ du Conseil Régional.

Innover et accompagner la mutation des systèmes de production

S'agissant de la politique de développement agricole, et après une phase de concertation des organisations professionnelles, la politique régionale en faveur de la mutation des systèmes en agriculture se structure depuis 2017 autour de 2 objectifs prioritaires :

- Structurer et encourager l'acquisition des connaissances ;
- Favoriser la diffusion des connaissances et accompagner les changements de pratiques/changements de systèmes.

Au plan opérationnel, la mise en œuvre de cet axe d'intervention s'articule notamment autour du dispositif soutenir le progrès en agriculture et viticulture qui, en 2018, a permis de soutenir 71 projets pour un montant d'aide total de 3 397 622 €.

Plus largement, l'exercice 2018 a permis un déploiement du projet régional en matière de recherche et développement en agriculture à travers :

- La finalisation de l'étude Climagri qui permet aujourd'hui à l'ensemble des acteurs du monde agricole de la Région de comprendre les enjeux liés aux gaz à effet de serre, à la qualité de l'air et à l'énergie en agriculture et de partager une vision commune de l'agriculture, de la viticulture et de la forêt à l'horizon 2035 et/ou 2050 ;
- Le lancement, en juin 2018, du plan régional en faveur de la ferme du futur avec la réalisation des premiers diagnostics ;
- La concrétisation du Projet Européen pour l'Innovation (PEI) avec l'accompagnement de 11 projets en émergence soutenus en vue de la constitution de groupes opérationnels et le lancement de l'appel à projet en faveur de la mise en œuvre des projets.

Enfin, la Région a conforté son engagement en faveur de l'agroécologie par la formalisation d'un plan régional de développement de l'agriculture biologique qui vise l'accompagnement des porteurs de projets, mais également la structuration, l'animation et la promotion des filières à travers les priorités suivantes :

- Axe 1. Développer la production bio dans les territoires, en particulier dans les territoires à enjeu eau
- Axe 2. Améliorer la pérennité et la résilience des fermes bio
- Axe 3. Formation des acteurs
- Axe 4. Développer des filières de valorisation dans chaque secteur avec les opérateurs de la transformation et de la distribution
- Axe 5. Développer la consommation et les marchés de valorisation de nos produits bio régionaux
- Axe 6. Observatoire amont-aval des filières et de la production biologique

En 2018, la Région Grand Est s'est engagée à hauteur de 532 564 € pour soutenir l'animation et la structuration des filières et à hauteur de 3 M€ en faveur des aides à la conversion en agriculture dont la dynamique se poursuit sans faiblir depuis 2015.

Recruter, installer des jeunes agriculteurs

Priorité transversale par nature, le renouvellement des générations en agriculture bénéficie de deux niveaux de soutien régional complémentaire :

- La mise en œuvre d'un ensemble des dispositifs spécifiques qui s'est traduite en 2018 par le soutien à :
 - 7 stages de pré-installation pour un montant de 46 428,94 € ;
 - 141 (+123%) diagnostics d'exploitation pour un montant d'aide de 170 725,56 € (+150%) ;
 - 254 (+35%) projets d'installation soutenus en trésorerie pour un montant d'aide de 261 555 € ;
 - 58 diagnostics de suivis post-installation pour 28 294,98 € de subvention ;
 - 3 missions de repérage territorial pour un montant de 98 361 €.

A ce titre, l'exercice 2018 a été marqué par la mise en œuvre en année pleine de la DJA (Dotation Jeune Agriculteur) Grand Est intégrant un cofinancement du Conseil régional sur l'ensemble du territoire Grand Est.

- Les soutiens complémentaires dans le cadre des dispositifs transversaux qui se traduisent par des règles de majoration et /ou de priorisation de l'accompagnement des projets impliquant des jeunes agriculteurs.

FORET-BOIS

L'année 2018 a été marquée par l'aboutissement de la démarche de fusion des interprofessions, la finalisation de la démarche du programme régional forêt-bois et la poursuite de la mise en œuvre opérationnelle du contrat de filière forêt-bois.

Dans ce cadre, un dispositif de soutien à l'amélioration de la valeur des peuplements forestiers a été mis en place. Par ailleurs, la réflexion sur la mise en place d'un plan de dynamisation de la filière peuplier s'est poursuivie pour une concrétisation en 2019.

L'action régionale en faveur de la filière forêt-bois s'inscrit pleinement dans une stratégie régionale partagée avec l'ensemble des acteurs de la filière et qui s'inscrit dans la continuité des démarches régionales de développement existantes (contrat de filière et programme régionale forêt-bois).

Dans le cadre des soutiens régionaux à l'animation, la structuration, le développement de la coopération entre les acteurs, la mise en place d'outils de suivi technique et économique, l'expérimentation, la promotion des métiers de la forêt et du bois, la Région a engagé au total une enveloppe de 1,3 M€ (incluant le soutien 2018 aux interprofessions de la forêt et du bois).

En matière de structuration de la filière forêt-bois, la Région a engagé une enveloppe de 1,6 M€ (2017-2018) pour accompagner l'animation et la structuration de la filière qui a abouti à la création d'une Interprofession unique sur le Grand Est (1^{er} janvier 2018). Le soutien 2018 aux interprofessions forêt bois de la région représente ainsi environ 800 000 €.

La Région a accompagné le transfert de connaissances et les actions d'informations. Dans le cadre du dispositif régional de soutien au progrès en agriculture, viticulture et forêt, la Région a engagé au total près de 54 000 € pour 5 projets d'actions de formations à destination des propriétaires forestiers publics et privés. Ces projets portés notamment par les communes forestières et la forêt privée, ont été présentés et retenus au titre de l'appel à projet « Aide à la formation professionnelle et à l'acquisition de compétences » pour les 3 Programme de Développement Rural (PDR) de la Région Grand Est.

Le soutien de la Région a permis d'accompagner des projets visant à améliorer les connaissances des espaces forestiers régionaux ou la mise en place d'outils : soutien notamment au projet RESCALE, 37 644 € de soutien régional apporté (description de la variabilité spatiale des propriétés du sol et du climat à l'échelle locale : création de cartes numériques et perspectives d'utilisation pour les forestiers »).

La Région a engagé un soutien de 13 852 € pour un projet porté par l'Office National des Forêts visant à l'émergence d'un Groupe Opérationnel dans le cadre du partenariat européen à l'innovation dans le domaine de l'agriculture, viticulture, forêt. Le sujet abordé étant le choix des essences forestières dans le cadre du changement climatique.

L'action régionale visant à l'amélioration de la gestion des espaces forestiers a été poursuivie : sont soutenues les opérations collectives menées en forêt privée pour dynamiser la sylviculture, les opérations de reconstitution de peuplements pauvres ou déperissants, le développement de la certification forestière.

Au titre du soutien à l'animation en forêt privée, la Région a ainsi accompagné à hauteur de 403 555 € la Chambre d'agriculture (Grand Est, Vosges et Alsace), le Centre Régional de la Propriété Forestière pour la réalisation de la feuille de route amont (Gestion Bois Territoires) consistant en des actions d'animation visant à faire réaliser des travaux en forêts privées (travaux sylvicoles pour l'amélioration des peuplements, desserte forestière, mobilisation de bois, replantation).

En matière de développement de la gestion forestière durable, la Région a accompagné, à hauteur de 45 000 €, l'entité de certification forestière durable (PEFC Grand Est – Programme de reconnaissance des certifications forestières) pour son programme d'actions 2018.

Démarrage du dispositif d'amélioration des peuplements forestiers

Le nouveau dispositif d'aide à l'amélioration des peuplements forestiers sous un format Grand Est ayant été lancé à l'été 2018, les 6 premiers dossiers ont été examinés à l'automne et ont été proposés à un financement de l'Etat, de la Région et du FEADER (208 366 € de financements publics engagés dont 1 232 € de la Région).

Optimisation de la collecte des produits forestiers

Le soutien à l'amélioration de la **desserte forestière** a fait l'objet d'un appel à projets en 2018 avec deux périodes de dépôt de dossiers : 60 dossiers ont été sélectionnés sur les périmètres Alsace, Lorraine et Champagne Ardenne. 30 dossiers ont fait l'objet d'une participation financière de la Région, pour un montant total engagé de 541 747 €, complétée par une participation financière de l'Etat et du FEADER.

Un appel à projets a été lancé en 2018 concernant l'aide à l'**équipement des entreprises de mobilisation des produits forestiers**. La Région a accompagné 21 entreprises à hauteur de 808 839 € d'aides régionales, et permettant de mobiliser un cofinancement du FEADER estimé à 503 778 €.

Développement du secteur de la transformation du bois

L'année 2018 a été marquée par la montée en puissance du dispositif régional de soutien aux entreprises de la première transformation du bois mis en place en 2017. Celui-ci vise à garantir un niveau de compétitivité de ces entreprises et à conserver la valeur ajoutée sur le territoire régional. En 2018, la Région a accompagné 18 entreprises de transformation du bois pour un montant d'aides régionales engagées de 1 833 583 €.

JEUNESSE

	CP votés	CP mandatés	Taux d'exécution
Fonctionnement	4 778 304,45	3 611 897,84	76%
TOTAL	4 778 304,45	3 611 897,84	76%

2018 a été l'année du déploiement dynamique et opérationnel des dispositifs et démarches qui correspondent aux réalités et aspirations de la jeunesse du Grand Est. La collectivité régionale a réaffirmé sa priorité accordée à la jeunesse, sa profonde aspiration à lui offrir un cadre et des conditions de vie qui la préparent à l'avenir en toute confiance.

Lancement de Jeun'Est, le nouveau réflexe des jeunes pour bénéficier d'avantages et de bons plans

2018 a vu notamment le lancement de **Jeun'Est** pour un montant de 1,4 M€, véritable lien direct entre les Jeunes et la Région. Ce nouvel outil qui se matérialise par une carte, un portail et une appli, leur permet de bénéficier d'avantages en fonction de leur profil, d'accéder aux informations et aux dispositifs qui les concernent, de faciliter leur accès à la culture et aux sports, et de participer à des jeux concours et des bons plans. 200 000 jeunes se sont inscrits en 2018 sur Jeun'Est.

Ce sont potentiellement près d'un million de jeunes qui sont concernés par Jeun'Est, dont 217 000 lycéens, 38 500 apprentis, près de 207 000 étudiants, 128 000 jeunes suivis par les 44 missions locales et plus de 6 000 volontaires en service civique.

Développement du dialogue, de la concertation avec les acteurs locaux et les jeunes pour faire connaître et améliorer l'action régionale

Le choix a été fait de rencontrer acteurs et élus locaux, à l'occasion d'un **Tour Régional de la Jeunesse** qui aura fait 7 étapes en 2018, rencontrant ainsi près de 500 interlocuteurs, élus, associations et jeunes. Ces rencontres ont permis de favoriser le dialogue à l'échelle de chaque territoire de vie et de faire évoluer les dispositifs et actions proposés par la Région.

Le **Conseil régional des jeunes du Grand Est** qui a été installé le 4 novembre 2017 a été réuni une douzaine de fois en 2018, révélant un important travail de propositions visant à renforcer l'« engagement des jeunes ». Ces propositions ont été la base d'actions qui seront réalisées en 2019, dont le festival de l'engagement.

Le soutien à l'accès au logement des jeunes en mobilité professionnelle

L'accès au logement est un facteur essentiel de sécurisation des parcours, c'est la raison pour laquelle le dispositif « Soutien à l'accès au logement des jeunes en mobilité professionnelle » a été relancé en 2018 pour un montant de 400 K€.

Ce dispositif a pour objet la constitution de plateformes **LOJ'Toît** territoriales, afin de développer les partenariats et d'apporter une réponse spécifique, adaptée et territorialisée aux jeunes, en traitant simultanément les dimensions de l'accompagnement, l'orientation et l'accès au logement.

19 plates-formes logement opèrent désormais en Grand Est, qui ont accompagné en 2018 près de 5 000 jeunes.

L'entreprenariat, un marqueur important de la capacité des Jeunes à se projeter, à initier, à innover. 2018 aura permis de soutenir plus de 50 jeunes entrepreneurs, dans une grande diversité de domaines avec une enveloppe dédiée de 200 K€.

A travers les 2 jurys « **Grand Est Entreprenariat des Jeunes** » organisés en 2018, les membres des jurys ont pu mesurer la motivation, le parcours et l'implication de ces jeunes entrepreneurs au plus proche de leur territoire.

L'éducation à l'Entreprenariat commence aussi dès le lycée. La Région a accompagné notamment 160 **Mini Entreprises** dans le cadre de son partenariat avec l'association EPA (Entreprendre pour Apprendre) Grand Est.

L'accompagnement pour une meilleure citoyenneté

La Région a souhaité poursuivre son implication pour accompagner les 15-29 ans dans leur engagement citoyen et dans leur prise de responsabilité. A travers notamment la bourse « **expériences de jeunesse** » où plus de 110 projets ont été accompagnés, le soutien au **Service Civique** qui a permis de développer une centaine de missions en Milieu Rural, les 20 prix « **Grand Est jeunes Talents** », l'appel à Manifestation d'Intérêts pour l'engagement des jeunes qui a touché plus de 500 jeunes, la Région a soutenu et encouragé, pour un montant de 900 K€, l'aspiration des jeunes à s'engager.

Focus sur la politique régionale d'Animation de la Vie Lycéenne et du Mois de l'Autre: une démarche originale en faveur des lycéens :

Considérant que les années lycées, qui sont consacrées à l'enseignement et aux choix d'orientation, doivent également permettre aux jeunes citoyens de se familiariser avec les grands enjeux sociétaux et la citoyenneté, un important programme d'**Animation de la Vie Lycéenne** est proposé aux établissements. Avec une enveloppe dédiée à cette politique de 2 M€, ce sont plus de 100 000 lycéens qui ont participé à une action du **Mois de l'Autre** en 2017-2018, se répartissant sur plus de 1 500 actions.

Au cœur du dispositif, le **Mois de l'Autre** est l'opération la plus emblématique. Concentrées sur le mois de mars, des actions visent à sensibiliser les jeunes, y compris les apprentis, au vivre ensemble, à la tolérance et au respect de l'autre dans ses différences, qu'elles soient religieuses, sociales, culturelles, ethniques, qu'elles soient liées au genre ou au handicap (ce dernier thème a d'ailleurs été mis en avant en 2018).

2018 a aussi vu la Région signer deux conventions de partenariats majeures pour la vie lycéenne sur 3 ans : la première avec le **Mémorial de la Shoah** pour permettre à 300 lycéens de se rendre chaque année au camp d'extermination d'Auschwitz ; et la seconde avec le journal L'Alsace pour déployer l'opération **Journalistes d'1 Jour** dans le Grand Est. Le coût de ces deux partenariats sur 3 ans est de 675 K€.

Sur le volet éducation artistique et culturel, il est aussi important de signaler que plus de 20 000 lycéens ont bénéficié du programme d'actions culturelles déployé dans 99 établissements sur le Grand Est pour un montant de 450 K€.

Favoriser les opportunités de mobilités transfrontalières européennes et internationales

Il s'agit ici d'un axe fort de la politique Jeunesse. Si les étudiants sont de plus en plus enclins à se former « sans frontière », la Région au travers notamment du Comité Régional pour les mobilités des Jeunes (**COREMOB**) veut renforcer les possibilités pour la jeunesse au sens plus large, de découvrir d'autres cultures et langues, d'élargir ses horizons et de se confronter à d'autres environnements.

Un accord avec l'**OFQJ** (Office Franco-Québécois pour la Jeunesse) a été mis en place en 2018, qui a permis le soutien de 7 jeunes entrepreneurs dans le cadre de la convention et la mise en place d'une délégation Grand Est au Québec en avril 2018, réunissant une quinzaine de jeunes entrepreneurs et acteurs de l'accompagnement.

A noter que dans le cadre des **mobilités lycéennes**, près de 500 lycéens inscrits dans 46 établissements du Grand Est ont effectué 1 ou 2 périodes de stage à l'étranger durant l'année scolaire 2017-2018. Une enveloppe de 150 K€ est dédiée à ce dispositif.

Apprentissage

	CP votés	CP mandatés	Taux d'exécution
Investissement	7 532 525,63	7 515 284,40	100%
Fonctionnement	151 205 368,76	151 205 368,76	100%
TOTAL	158 737 894,39	158 720 653,16	100%

Les effectifs de l'année scolaire 2017-2018 s'élevaient à 39 195 apprentis dont 15 539 de niveau V et 9 077 de niveau IV, ce qui correspond à une augmentation de 2,28 %. La baisse des effectifs se poursuivait néanmoins pour les formations de niveaux IV (- 2,46 %). Les formations de niveaux V, également concernées ces dernières années par des baisses d'effectifs, présentent pour cette rentrée une augmentation de 0.85%.

C'est pourquoi l'objectif est encore de soutenir prioritairement l'accès à l'apprentissage des jeunes vers les niveaux V et IV. Différentes actions sont mises en œuvre en ce sens et les ouvertures de formations relevant des premiers niveaux de qualifications et répondant aux besoins des professions, sont privilégiées dans le cadre de l'aménagement de la carte des formations.

Les subventions de fonctionnement versées au CFA représentent **103,94 M€**. Ces subventions intègrent le financement des classes d'apprentis mais aussi de DIMA (Dispositif d'Initiation aux Métiers par l'Alternance) et le soutien à l'apprentissage transfrontalier.

Dans le domaine du transfrontalier, en 2018 a été mis en place une stratégie de développement des compétences et le lancement d'une plate-forme linguistique innovante (en allemand, luxembourgeois et anglais professionnels) afin de faciliter l'insertion des jeunes et des adultes sur le marché du travail transfrontalier. Ce sont près de 130 contrats d'apprentissage transfrontalier en majorité avec l'Allemagne mais également le Luxembourg qui ont été signés.

Le financement du développement et de la qualité de l'apprentissage s'élève quant à lui à **11,00 M€**. Cet axe englobe :

- Le programme qualité des CFA
- La lutte contre les ruptures de contrats
- La mobilité européenne des apprentis
- Le financement des développeurs de l'apprentissage
- La promotion de l'apprentissage

12,55 M€ ont été versés au titre des aides aux apprentis dont 11,48 M€ pour les aides transport/restauration/hébergement/fonds social et 1,07 M€ pour le 1^{er} équipement professionnel.

Les aides aux employeurs d'apprentis, qui comprennent la Prime Régionale à l'Apprentissage (PRA) et l'Aide au Recrutement d'un Apprenti supplémentaire (ARA), s'élèvent pour leur part à **23,41 M€**. 13 794 aides ont été versés au titre de la PRA et 7 660 aides ont été versées pour l'embauche d'un premier apprenti ou d'un apprenti supplémentaire.

0,30 M€ ont été mobilisés pour les épreuves des sélections régionales des 45^{èmes} Olympiades des Métiers qui se sont tenues au cours du premier trimestre 2018 et des sélections nationales qui se sont déroulées à Caen fin novembre.

Immobilier apprentissage

	CP votés	CP mandatés	Taux d'exécution
Investissement	2 395 000,00	2 312 275,00	97%
Fonctionnement	200 000,00	135 217,00	68%
TOTAL	2 595 000,00	2 447 492,00	94%

La Région intervient au titre de l'immobilier des CFA publics et privés.

En 2018, plusieurs affectations d'autorisation de programme ont été approuvées pour mener à bien des projets d'investissement immobiliers :

- La participation à la construction de la Maison de l'Industrie de Mulhouse à hauteur de 3,3 M€ (1,92 M€ sous forme de subvention et 1,38 M€ d'avance remboursable selon des modalités définies par voie de convention) ;
- L'acquisition de locaux à Mirecourt permettant le développement de l'activité du CFPPA (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole) et la future séparation en bâtiments distincts des activités d'enseignement d'une part, d'hébergement d'autre part, pour un montant de 0,43 M€ ;
- Le démarrage des études en vue de la construction de CEPAL (Centre de l'Enseignement et Promotion des Métiers Alimentaires) à Nancy à hauteur de 0,10 M€ ;
- L'engagement de travaux de petite maintenance nécessaires au maintien et à l'amélioration du parc immobilier pour un montant de 0,38 M€ en investissement et 0,20 M€ en fonctionnement.

Lycées

	CP votés	CP mandatés	Taux d'exécution
Investissement	55 299 632,00	54 428 977,86	98%
Fonctionnement	120 870 725,58	119 877 504,00	99%
TOTAL	176 170 357,58	174 306 481,86	99%

S'agissant des crédits destinés aux lycées (hors opérations immobilières), ces moyens ont d'abord été destinés à assurer le fonctionnement matériel des 353 établissements scolaires (publics et privés sous contrat) rattachés à la nouvelle Région. Ces établissements accueillent au total quelques 217 000 lycéens depuis la rentrée 2018. Dans le respect de l'autonomie des établissements, les dotations de fonctionnement pour l'exercice ont été calculées en tenant compte des spécificités de chaque site, des effectifs accueillis et des contraintes réglementaires en matière de maintenance et de sécurisation des locaux et des équipements.

La Région a alloué les moyens financiers en fonctionnement aux lycées privés sous contrat sous forme de versement des deux forfaits d'externat prévus par la loi. La qualité du réseau de restauration et d'internats scolaires a également été assurée ainsi que l'égalité d'accès des élèves à ces services par le biais de tarifs en voie d'harmonisation selon les territoires. En ce qui concerne les crédits destinés à l'investissement mobilier consacré aux lycées publics et les investissements dans les lycées privés sous contrat, ils ont permis :

- De poursuivre l'adaptation des lycées à l'ère du numérique : postes informatiques, serveurs, Espace Numérique de Travail (ENT) ;
- De moderniser encore l'outil de formation offert aux élèves, notamment dans les sections professionnelles.

La Région a déployé ces crédits d'investissement prioritairement par le biais de marchés publics, garantissant une plus grande homogénéité des outils sur un ou plusieurs territoires, mais également par délégation de crédits aux établissements. L'action régionale en la matière a été guidée par le souci permanent d'offrir aux élèves les meilleures conditions pour leur réussite scolaire.

L'outil de travail en place dans les lycées, notamment les plateaux techniques ou les réseaux d'ateliers spécialisés ont été, là où cela est possible, mutualisés entre lycées et ouverts à d'autres catégories d'apprenants, renforçant ainsi l'objectif partagé avec les acteurs de l'éducation d'ouvrir les établissements à tous les profils de formations initiales et continues.

Par ailleurs, la Région a poursuivi ses actions en faveur de l'investissement dans les établissements privés sous contrat d'association avec le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère de l'Agriculture, que ce soit pour les travaux ou pour l'équipement (mobilier, pédagogique, informatique).

En outre, les deux premières vagues du lycée « 4.0 », opération lancée à la rentrée de septembre 2017, a concentré la majeure partie des nouvelles inscriptions en investissement au titre du budget 2018. Il a concerné 111 lycées publics et privés. Dans les lycées publics, des infrastructures WIFI (3 400 bornes WIFI en 2018) permettant l'accès des périphériques personnels ainsi que ceux maîtrisés des établissements, ont été déployées. L'installation des bornes WIFI a nécessité des travaux de câblage afin de couvrir les zones pédagogiques. 698 Vidéoprojecteurs Interactifs (VPI) à focale courte ont été également déployés en 2018 afin de pouvoir projeter et travailler sur les ressources numériques. Les lycées privés de leur côté ont été subventionnés afin de déployer les infrastructures WIFI dans leur établissement.

Chaque établissement a pu sélectionner ses manuels numériques suivant le catalogue d'un libraire. Enfin, la Région a proposé aux lycéens l'acquisition de périphériques personnels (tablettes ou ordinateur portable) à partir d'un marché afin de disposer de tarifs avantageux, tout en proposant une participation financière (225 € par lycéen), et d'un échelonnement du paiement si besoin. Les établissements ne faisant pas partie du projet « manuels numériques » ont perçu des dotations informatiques classiques en ordinateurs et VPI. Tous les établissements se sont vu mettre à leur disposition un Espace Numérique de Travail (ENT).

Le patrimoine immobilier des lycées : construction, restructuration et maintenance

	CP votés	CP mandatés	Taux d'exécution
Investissement	139 114 200,00	125 448 368,94	90%
Fonctionnement	23 330 000,00	21 055 660,00	90%
TOTAL	162 444 200,00	146 504 028,94	90%

Dans le domaine des lycées, l'enjeu fondamental de l'année 2018 pour la Région a consisté à poursuivre le plan d'actions d'investissements dans les établissements en PPI (plan pluriannuel d'investissements) et en PPM (plan pluriannuel de maintenance). Il s'agit de programmes immobiliers structurants, qui prennent en considération principalement les problématiques de conformité technique des bâtiments (sûreté, sécurité incendie, maîtrise du risque sanitaire), la mise en accessibilité des locaux face aux diverses situations de handicap, l'amélioration des performances environnementales des lieux et les exigences d'équité territoriale pour favoriser la qualité de l'enseignement, ainsi que pour l'amélioration des conditions de travail des agents de la Région.

En 2018, ce patrimoine bâti comprenant environ 2 900 bâtiments de lycées publics et représentant près de 5,2 m² de SHOB, a bénéficié au titre des dépenses d'investissements en autorisations de programmes pluriannuelles et en crédits de paiement, réparties territorialement pour les douze maisons de la Région, des volumes financiers suivants :

En matière d'inscriptions au budget :

- **0,019 M€ d'autorisation de programme (AP)** nouvelles pour répondre à un besoin d'opérations pluriannuelles d'investissements et de maintenance, basé sur une hypothèse de résorption massive du stock disponible ;
- **170,95 M€ d'autorisation d'engagement** en fonctionnement (AE), afin de répondre aux besoins soutenus et récurrents de petite maintenance et d'entretien des bâtiments scolaires, et l'intégration de l'ensemble des sommes nécessaires à la gestion des contrats de partenariat sur leurs périodes respectives.

En 2018, les crédits de paiement (CP) ont mobilisé 122,15 M€ pour la gestion du patrimoine immobilier des lycées, répartis comme suit :

- 50,44 M€ réalisés au titre du PPI pour des opérations immobilières d'importance sous forme de construction, reconstruction, réhabilitation/extension et rénovation complète de bâtiments ;
- 50,62 M€ réalisés au titre du PPM pour des travaux annuels lourds de maintenance dont la finalité a été principalement de maintenir à niveau les établissements et accompagner les évolutions réglementaires tant en matière de sécurité incendie que d'accessibilité ;
- 21,03 M€ mobilisés pour les interventions courantes relevant de l'entretien courant dans les bâtiments scolaires, ainsi que pour l'amortissement des investissements contractés avec des partenaires privés pour cinq lycées lorrains construits et exploités par ceux-ci, et pour quinze lycées alsaciens sous contrat de performance énergétique ;
- 0,060 M€ réalisés au titre des prestations transverses (projets informatiques 0,034 M€ en investissement et 0,025 M€ en fonctionnement).

Concernant les crédits de paiement d'investissement, le taux d'exécution de 2018 s'établit à hauteur de 89,45 %, à partir des « tableaux de bord » permettant de dresser l'activité développée par les maisons de la Région dans le processus de conduite d'opérations dans ses différentes phases de conception et de travaux.

Un focus particulier peut être fait sur la rénovation des locaux ATTEE qui se décline progressivement au plan opérationnel sur 5 années glissantes (6 exercices budgétaires) permettant d'inscrire de façon concrète les améliorations que la Région décide d'apporter aux conditions de travail de ses personnels techniques. En 2018, 7 opérations ont d'ores et déjà pu être entièrement achevées pour un montant de 1,2 M€.

Les principales opérations de restructuration et travaux annuels lourds de maintenance en matière de « sécurité incendie » portent leurs fruits, car seuls six établissements restent sous le coup d'un avis défavorable des commissions de sécurité, sachant qu'ils font toutefois déjà l'objet d'une programmation d'études et de travaux.

Les agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) ont été validés par l'Etat en décembre 2015 pour le secteur de l'Alsace, en janvier 2016 pour le secteur de la Lorraine et en avril 2016 pour le secteur de la Champagne-Ardenne. Des diagnostics complémentaires ont été réalisés en 2018 pour intégrer diverses évolutions. Le coût de la mise en accessibilité est estimé globalement à 130 M€, sachant que la mise en œuvre du programme se fait sur 9 ans (trois périodes de 3 ans jusqu'à l'échéance en 2024). A la fin de l'année 2018, 85 lycées sont d'ores et déjà accessibles, sachant que 33 d'entre eux nécessitent encore quelques petits travaux complémentaires qui seront réalisés en période 2 ou 3.

En 2018, l'action en faveur de la maîtrise des dépenses énergétiques s'est traduite concrètement dans :

- La poursuite du contrat de performances énergétiques sur 15 lycées alsaciens ;
- L'exploitation des installations de chauffage avec la poursuite des contrats pour près de 170 lycées et le déploiement d'un nouveau groupement de commandes pour 41 nouveaux établissements scolaires, intégrant désormais aussi des travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique des installations ;
- De nouveaux raccordements de lycées aux réseaux de chaleur locaux et plusieurs études de raccordement préparant des actions pour 2019 dans ce domaine.

Enseignement supérieur

	CP votés	CP mandatés	Taux d'exécution
Investissement	5 858 904,00	1 910 604,00	33%
Fonctionnement	9 563 430,00	8 570 700,00	90%
TOTAL	15 422 334,00	10 481 304,00	68%

L'année 2018 a été une année de transition au cours de laquelle la Région a engagé 17,3 M€ et mandaté 10,4 M€. Le taux d'exécution de 33% en investissement est lié à la non-réception des pièces justificatives des dossiers des établissements d'enseignement supérieur de l'année en cours (740 K€ mandatés sur 3,1 M€ d'affectés) et des exercices antérieurs.

Ces crédits s'articulent majoritairement autour de deux axes :

- **Les dispositifs de soutien à la mobilité et à la vie étudiante.**

Au titre de la **mobilité étudiante**, 3,6 M€ ont été engagés et 3,6M€ ont été mandatés. Ces crédits ont permis l'accompagnement de 6 000 mobilités étudiantes à l'étranger, pour réaliser des stages en entreprises ou des séjours universitaires.

Au titre de la **vie étudiante**, 280 K€ ont été engagés et 542 K€ ont été mandatés, pour accompagner les étudiants dans leur intégration sur les sites universitaires et faciliter leur intégration professionnelle.

- **Le fonctionnement et l'équipement des universités et des écoles.**

En 2018, le **Pacte Ingénieurs Alsace** est entré dans sa deuxième phase, pour la période 2018/2020 avec un engagement de 1,7 M€ engagés et 1,2 M€ mandatés.

En parallèle, après un travail de concertation étalé sur un an avec les écoles, a été lancé le **Pacte Grandes Ecoles de Lorraine et Champagne-Ardenne** auprès d'une trentaine d'écoles. Ainsi, 6,7 M€ ont été engagés pour accompagner une cinquantaine de projets des établissements, visant à augmenter le nombre de diplômés et donc le niveau global de formation en Grand Est pour une meilleure réponse aux besoins des entreprises, qui cherchent à accroître leur compétitivité aussi par ce biais.

A noter aussi, les engagements de plusieurs actions en faveur de l'enseignement supérieur qui se sont notamment traduits :

- En Lorraine par l'accompagnement du **campus de Science Po à Nancy** qui bénéficie d'un engagement régional jusque 2020, à hauteur de 1,5 M€ ;
- En Champagne-Ardenne par le soutien de 3,2 M€ à l'**ESC Troyes** pour lui permettre d'engager une nouvelle stratégie de développement.

Le patrimoine immobilier

	CP votés	CP mandatés	Taux d'exécution
Investissement	26 097 000,00	24 354 823,38	93%
TOTAL	26 097 000,00	24 354 823,38	93%

Les actions régionales menées dans le domaine de l'enseignement supérieur s'articulent autour de trois axes : les dispositifs de soutien à la mobilité et à la vie étudiante, l'équipement des écoles d'ingénieurs en déclinaison du pacte ingénieurs et les investissements immobiliers des universités et écoles supérieures.

En 2018, **plusieurs affectations de crédits ont été effectuées pour permettre la concrétisation des projets immobiliers de l'enseignement supérieur**, notamment les opérations inscrites dans le CPER 2015-2020 gérées en maîtrise d'ouvrage régionale :

- Le déroulement des études pour la 2^{ème} tranche de rénovation énergétique des bâtiments de l'IUT Robert Schuman à Illkirch-Graffenstaden (Bâtiments « Chimie » dont le hall de Chimie, « Informatique », « Information-Communication » (InfoCom) conduit en maîtrise d'ouvrage régionale (1,100 M€ de part régionale) ;
- La participation régionale aux travaux d'aménagement du Campus de l'Illberg à Mulhouse (0,250 M€) ;
- L'engagement des travaux pour la construction du nouveau siège des services centraux de l'Université de Reims Champagne-Ardenne à Reims (première opération du Campus 3.0 qui en comporte six pour un volume global d'AP, à terme, de 78,2 M€ sur ce Campus) ;
- La participation régionale au projet de Télécom Physique de Strasbourg à Illkirch-Graffenstaden qui porte sur la restructuration de locaux en rez-de-jardin en salles de classes pour accueillir une formation d'ingénieurs « Informatique et Réseaux » (0,250 M€).

En 2018, sur le volet immobilier, la Région a mandaté un montant total de 24,354 M€.

Les opérations immobilières d'enseignement supérieur sont généralement inscrites dans les Contrats de Plan Etat-Région (CPER 2007-2014 et CPER 2015-2020) mais il existe d'autres dispositifs comme le Plan Campus, voire des projets « hors contrat ». La Région intervient soit directement en qualité de maître d'ouvrage de l'opération, soit en qualité de co-financeur.

Les principales opérations ayant mobilisé des crédits d'investissement sont les suivantes :

Dans le cadre du CPER 2007-2014 :

- Le projet ARTEM à Nancy – versement du solde de la subvention régionale ;
- La reprise des travaux de construction du PAPS-PCPI (Pôle d'Administration Publique-Pôle de Compétence en Propriété Intellectuelle) - versement d'une subvention régionale.

Dans le cadre du CPER 2015-2020 :

- La finalisation des études de conception pour la démolition reconstruction du hall de génie civil de l'IUT Robert Schuman à Illkirch-Graffenstaden - maîtrise d'ouvrage régionale ;

- La finalisation du programme pour l'ESPE (École Supérieure du Professorat et de l'Éducation) sur le site de la Meinau à Strasbourg ;
- La restructuration de l'aile Joffre de l'ESPE à COLMAR - marchés de travaux conclus;
- Le projet I2MT d'aménagement de locaux à l'Institut de physique biologique pour le développement d'une plate-forme « Imagines » du laboratoire ICube – versement d'une participation régionale ;
- L'aménagement du Campus de l'Illberg à Mulhouse – versement d'une participation régionale ;
- La restructuration avec extension du Pôle Santé de l'URCA (2ème opération du Campus 3.0) - choix du maître d'œuvre et engagement des études de conception ;
- Quatre des six opérations du Campus 3.0 de l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA) avec le lancement des études de programmation pour :
 - Le Pôle agro-ressources et bio-économie - sciences du numérique sur le Campus du Moulin de la Housse à Reims ;
 - L'extension de l'École Supérieure d'Ingénieurs de Reims au Pôle Farman ;
 - La reconstruction du STAPS et enseignement mutualisé sur le campus de Croix-Rouge ;
 - Le nouveau bâtiment d'enseignement mutualisé sur le Campus du Moulin de la Housse à Reims.

Dans le cadre du Plan Campus :

- La poursuite des travaux d'extension de l'école de management de Strasbourg au sein du pôle européen de gestion et d'économie (EMS-PEGE) à Strasbourg ;
- La poursuite des travaux du Learning Center de l'Université de Strasbourg à Strasbourg (Studium) : versement d'une participation régionale ;
- L'extension de l'INSA à Strasbourg - versement d'une subvention régionale ;
- La restructuration du Pôle Biologie Santé à Nancy - versement d'une participation régionale ;
- La construction du pôle de gestion Management à Nancy - versement d'une subvention régionale.

Dans le cadre des opérations dites hors contrat (non rattachées à un dispositif) :

- Le projet de Télécom Physique de Strasbourg – versement d'une participation de la Région ;
- La finalisation de l'installation de Sciences Po à Reims – versement d'une participation de la Région ;
- L'aménagement du Campus de Charleville-Mézières (en phase travaux) - versement d'une subvention régionale.

TERRITOIRES

Aménagement

Cohésion des territoires

	CP votés	CP mandatés	Taux d'exécution
Investissement	35 010 000,00	32 915 796,79	94%
Fonctionnement	4 131 400,00	3 541 409,69	86%
TOTAL	39 141 400,00	36 457 206,48	93%

Soutien aux projets des territoires

La Direction de la Cohésion des territoires de la Région Grand Est porte les politiques d'aménagement et d'animation du territoire. Les dispositifs et les actions menées par les équipes de la direction recherchent l'égalité et la cohérence des territoires du Grand Est. En tenant compte de la singularité de chacun des territoires et dans une logique de complémentarité, la Région a mis en place des dispositifs qui accompagnent tous les territoires : des ruralités aux plus grandes agglomérations.

L'année 2018 est l'année de la montée en charge des dispositifs d'aménagement élaborés en 2017, ainsi que le temps de leur ajustement, avec :

- Le soutien aux investissements dans les **communes rurales** qui a permis d'accompagner 391 projets pour un montant d'aides régionales de 18,6 M€ ;
- Le soutien aux études et aux investissements des **bourgs structurants en milieu rural** (qui sont passés de 80 à 132) qui a permis d'accompagner 19 projets pour 1,7 M€ d'aides régionales ;
- Le soutien aux investissements des **espaces urbains structurants** (qui sont passés de 45 à 49) qui a permis d'accompagner 26 projets pour 7,7 M€ d'aides régionales ;
- Le soutien aux investissements au titre du renouvellement urbain et de la cohésion sociale dans les quartiers en lien avec la **Politique de la Ville** qui a permis d'accompagner 74 projets pour 1,8 M€ d'aides régionales.

La Région porte une action spécifique sur certains sujets prioritaires comme :

- Le soutien à la **réhabilitation des friches** avec 26 projets soutenus pour un montant d'aides de 6,5 M€ ;
- Le soutien à des **projets exemplaires ou innovants** par le biais d'appels à projets (dépollution des friches et urbanisme durable) et du Fonds d'innovation rurale qui a permis d'accompagner 13 projets, pour 1,6 M€ d'aides régionales ;

- Le soutien à l'**ingénierie territoriale** des Pays, PETR et des SCoT, avec 33 dossiers, pour un montant d'aide de 1,16 M€ ;
- L'accompagnement des projets innovants des démarches LEADER et de la mesure 16.7 A des Programmes de Développement Rural (PDR) du Grand Est.

La Région a aussi été présente sur d'autres sujets :

- Conjoncturels, comme le soutien aux communes ayant subi une catastrophe naturelle ;
- En fin de programme, comme le soutien au commerce de proximité (ORAC) ou encore le soutien aux opérations collectives de rénovation de l'habitat en milieu rural.

Animation des territoires

En plus du soutien aux projets, la Région anime les territoires et expérimente à travers :

- **Le Pacte pour la ruralité** (projet transversal, inter-direction), soit :
 - Le plan numérique pour apporter la fibre à tous les territoires et à tous les habitants en 2023 et en parallèle, un travail mené sur l'accompagnement du déploiement des usages du numérique ;
 - Les 80 dispositifs régionaux permettant d'agir en faveur du développement des ruralités du Grand Est ainsi que leurs bonifications pour les territoires dit « fragiles » ;
 - La mise en place des 12 Maisons de la Région pour favoriser la proximité ;
 - La possibilité de poser un nouveau regard sur les atouts des territoires ruraux (diagnostic socio-économique d'Olivier PORTIER à l'échelle des EPCI) ;
 - L'expérimentation de « coaching territorial » sur 6 territoires pilotes, avec la mise à disposition d'une AMO prise en charge par la Région (15 000 € par territoire) pour faciliter les coopérations entre acteurs, accompagner le travail interterritorial et faire émerger des projets structurants pour les territoires.
- **La démarche ville moyenne** avec :
 - L'organisation des séminaires pour mettre en réseau les 37 villes moyennes du Grand Est et les faire monter en compétence sur les nouveaux sujets comme la transition numérique, écologique, énergétique, etc. ;
 - La signature de 24 contrats « action cœur de ville » et la préparation de 13 pactes villes moyennes pour un accompagnement transversal et sur-mesure des villes moyennes ;
 - La mise à disposition d'expertises pour les villes moyennes (partenariat avec la Chaire ETI, partenariat avec les agences d'urbanisme, etc.).

Stratégie et appui aux territoires

Pour finir, la Région porte une vraie stratégie de développement et d'aménagement concertée avec les territoires à travers son **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires** (SRADDET). Elaboré en 2017/2018, le projet de SRADDET a été arrêté en décembre 2018. Son adoption est prévue fin 2019. En 2018, 576 000 € ont été dépensés dans le cadre du marché SRADDET (hors lot transport).

Le SRADDET, baptisé « Grand Est – Territoires », est une véritable feuille de route pour l'aménagement et la cohésion des territoires. A travers ce schéma des schémas, la Région Grand Est mise sur le changement de modèle de développement par la transition énergétique, écologique et une nouvelle façon de vivre sur les territoires d'une part et, d'autre part, sur la cohésion et le rayonnement de la région qui ambitionne d'être pleinement un espace européen connecté.

Dans ce cadre stratégique, la Région travaille en partenariat avec le réseau des 7 **agences d'urbanisme** du Grand Est (subvention de 500 000 € sur 2017/2018). Par ailleurs, la Région pilote avec l'Etat la **plate-forme régionale du foncier**, outil partenarial d'observation, de mise en réseau et de pédagogie sur les questions d'aménagement et de foncier.

De plus, la Région suit les actions de l'EPA (Établissement Public d'Aménagement) et du GECT (Groupement Européen de Coopération Territoriale) Alzette-Belval dont elle est membre, de la SEBL (Société d'Équipement du Bassin Lorrain) dont elle est le principal actionnaire, de l'EPF lorrain et de l'EPF alsacien.

De même, elle est présente sur les grands projets de territoire comme Post Fessenheim, ou encore CIGEO.

Enfin, la Région est présente dans les **instances transfrontalières** sur les questions d'aménagement (Conférence du Rhin supérieur, Conseil Rhénan, Grande Région) et cherche à consolider ses liens avec les Régions voisines, notamment dans le cadre de l'articulation des SRADDET avec Bourgogne-Franche-Comté, Hauts-de-France et le SDRIF d'Île-de-France.

Santé

	CP votés	CP mandatés	Taux d'exécution
Investissement	1 350 000,00	1 328 398,67	98%
Fonctionnement	900 000,00	768 238,18	85%
TOTAL	2 250 000,00	2 096 636,85	93%

Au titre des engagements en investissement et en fonctionnement ont été soutenus :

- 14 **maisons de santé pluri-professionnelles** - MSP - pour un investissement total de 2,360 M€. 8 d'entre elles, inscrites dans le Pacte pour la ruralité, ont pu à ce titre bénéficier d'une aide renforcée de 200 K€ ;
- En fonctionnement, les trois fédérations de pôles de santé et MSP ont bénéficié de 49 344 €, destinés à accompagner le montage de projets, tandis que 161 **Internes en médecine générale** ont été aidés pour effectuer leur stage en zone médicale sous-dotée pour un total de 250 K€ ;
- 21 projets répondant à des **dynamiques territoriales de santé** (100 K€ en fonctionnement et 160 K€ en investissement) ont permis de mieux organiser les acteurs à l'échelon d'un territoire. Parmi ceux-ci, 10 ont été menés dans le cadre d'un contrat local de santé. A noter également, les soutiens à un projet de coopération transfrontalière en matière de santé, porté par l'Eurodistrict PAMINA et à la création de 3 lieux d'exercices coordonnés ;
- En matière de **prévention et de promotion de la santé**, 49 dossiers ont concerné la santé des jeunes, les thématiques de l'activité physique, de l'alimentation ainsi que de la santé environnementale dans le cadre d'un premier Appel à Projet lancé

conjointement avec l'ARS et la DREAL au titre du PRSE3 (Plan Régional Santé Environnement) pour un engagement total de 510 K€ en fonctionnement essentiellement.

2018 a également été l'année de la signature par la Ministre des Sports du Plan Régional Activité Physique à des fins de santé 2018-2022 et de l'entrée en vigueur du Projet Régional de Santé 2, nouvelle stratégie de l'Agence Régionale de Santé pour la période 2018-2027 et de sa validation par l'Assemblée régionale.

Territoire et Numérique

Les affectations budgétaires au titre des actions de la Mission Territoire Numérique reposent massivement sur des crédits d'investissement, liés directement au plan de déploiement de la fibre optique (Très Haut Débit).

	CP votés	CP mandatés	Taux d'exécution
Investissement	49 800 000,00	46 239 077,80	93%
Fonctionnement	63 000,00	62 264,69	99%
TOTAL	49 863 000,00	46 301 342,49	93%

Mise en œuvre du THD à travers les concessions régionales Rosace et Losange

La Mission Territoire Numérique porte le suivi du déploiement de la fibre optique dans plus de 4 000 communes de 9 départements, à travers les concessions de service public Rosace (Bas-Rhin et Haut-Rhin) et Losange (Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse et Vosges). Ce déploiement de la fibre optique vers plus de 1,3 million de prises d'ici 2022, représente un investissement global de 2 milliards d'euros.

L'année 2018 correspond à une année pleine de déploiement sur le périmètre Rosace (livraison à fin 2018 de près de 100 000 prises) et à la montée en puissance du déploiement chez Losange (livraison des 15 000 premières prises), avec une contribution publique versée aux deux concessionnaires qui s'élève à 46,24 M€, étant précisé que la Région préfinance l'intégralité des contributions mais qu'elle recouvre ensuite les parts respectives des autres financeurs publics (Europe, Etat, départements et intercommunalités ou communes).

Soutien aux autres projets de réseaux d'initiative publique

En complément des 2 concessions qu'elle porte directement, la Région apporte son soutien aux projets publics d'aménagement numérique, soit parce qu'ils anticipent l'arrivée des concessions, soit parce qu'ils complètent le déploiement sur le territoire comme c'est le cas pour la Moselle.

C'est ainsi qu'a été soldé en 2018, le soutien de la Région en faveur des opérations de montée en débit engagées par le Syndicat Intercommunal des Energies de la Marne pour un montant de 1,23 M€ et par le Conseil Départemental des Vosges pour un montant de 0,68 M€.

Environnement

Les budgets alloués en 2018 ont permis d'engager les projets au titre des politiques régionales autour des trois enjeux majeurs et complémentaires que sont : la préservation et la gestion des espaces et du patrimoine naturel, une gestion équilibrée des eaux et des milieux aquatiques, et la transition énergétique et l'économie circulaire.

DTEEE	CP votés	CP mandatés	Taux d'exécution
Investissement	23 572 500,00	15 879 218,08	67%
Fonctionnement	15 385 600,00	13 868 742,97	90%
TOTAL	38 958 100,00	29 747 961,05	76%

Le taux d'engagement élevé témoigne de la dynamique de projets mais leur réalisation effective a été ralentie en 2018. Dans le domaine de la rénovation énergétique, il a été observé un décalage par les maîtres d'ouvrages des calendriers de mise en œuvre des projets, lié à un contexte budgétaire contraint des collectivités locales. En matière de gestion et de prévention des inondations, la réalisation de programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) sur les bassins de la Seine et de la Meuse, se trouve retardée du fait de retrait du maître d'ouvrage, de plans de financement non stabilisés, ou d'investigations supplémentaires demandées par l'Etat avec la nouvelle génération de PAPI.

Espaces et patrimoine naturels

La gestion des espaces et patrimoine naturels a mobilisé pour 2018 des enveloppes pluriannuelles de 3,2 M€ en investissement et 9,2 M€ en fonctionnement, soit des taux d'affectation respectifs de 89 et 96 %. L'exécution budgétaire en crédits de paiements s'établit à 1,2 M€ en investissement et 8,95 M€ en fonctionnement, soit des niveaux d'exécution respectifs de 60 et 98 %.

Conformément aux conventions d'objectifs 2018-2020, la Région a maintenu son niveau d'engagement en faveur des 6 Parcs naturels régionaux (PNR). Une enveloppe de fonctionnement de 3 M€ est ainsi réservée pour les seules dotations statutaires. En parallèle, s'est poursuivi son investissement aux travaux de rénovation des 4 maisons de parcs (1,2 M€ pour 2018).

Plus globalement, la Région a continué son soutien aux projets de développement du territoire du Massif des Vosges, au titre la convention interrégionale 2015-2020.

S'agissant des espaces naturels remarquables, les dotations régionales en 2018 ont permis d'assurer la gestion des 25 Réserves naturelles régionales (RNR), par un soutien aux gestionnaires que sont, selon les cas, les collectivités locales, les Conservatoires régionaux d'espaces naturels (CREN) et la Ligue de protection des oiseaux. Une enveloppe de près de 1 M€ (à part égale entre investissement et fonctionnement) a été réservée à cette gestion. En outre, la Région a apporté son concours financier au fonctionnement et aux programmes d'actions des 3 CREN qui gèrent à eux seuls près de 12 000 ha d'espaces réservés à la biodiversité remarquable, ainsi qu'à l'acquisition foncière des étangs de Lachaussée.

Grâce aux crédits nationaux et européens, la Région a également pu reconduire sa mission de coordination des actions Natura 2000 sur le site Rhin Ried Bruch et a poursuivi le pilotage du programme LIFE de préservation du Grand Hamster.

Au regard de l'enjeu de reconnexion des espaces naturels, la dynamique enclenchée en faveur des projets de densification de la trame verte et bleue, grâce au partenariat noué en 2017 avec les agences de l'eau (Rhin-Meuse, Seine Normandie et Rhône Méditerranée Corse) et la DREAL, s'est prolongée en 2018. Ainsi, 13 nouveaux projets de connexions écologiques ont pu bénéficier d'un soutien régional au titre de l'édition 2018 de l'appel à projets sur la trame verte et bleue (1,4 M€ dont 83 % consacrés à de l'investissement).

En matière d'amélioration de la connaissance de la biodiversité, l'année 2018 a vu se concrétiser, à moyens constants, et sous l'impulsion de la collectivité régionale, l'observatoire régional de la biodiversité.

Il ne s'agit pas d'une structure nouvelle ; son fonctionnement est fondé sur des partenariats avec les structures et les têtes de réseaux existantes (3 Conservatoires botaniques, associations spécialisées), les 3 agences de l'eau, l'agence française pour la biodiversité et l'Etat.

Dans le cadre de la politique d'éducation à l'environnement et au développement durable, outre l'accompagnement régional aux trois têtes de réseau (ARIENA pour l'Alsace, Graine Champagne-Ardenne, LorEEN pour le réseau lorrain), la collectivité régionale a confirmé son soutien aux actions et animations en faveur des jeunes publics et du grand public, via des appels à projets dédiés. L'aide régionale (2,1 M€ en fonctionnement pour l'essentiel) a permis de soutenir une centaine de projets portés les associations d'éducation à l'environnement sur les différents territoires du Grand Est, ainsi que l'évènement phare que constitue, sur les enjeux de biodiversité, le festival international de photographies de nature de Montier-en-Der.

Eaux et milieux aquatiques

La gestion des eaux et milieux aquatiques a mobilisé pour 2018 des enveloppes pluriannuelles de 7,7 M€ en investissement et 2 M€ en fonctionnement, soit des taux d'affectation respectifs de 97 et 99%. L'exécution budgétaire en crédits de paiements s'établit à 3,4 M€ en investissement et 1,1 M€ en fonctionnement, soit des niveaux d'exécution respectifs de 55 et 90%. Les programmes de prévention et de gestion des inondations soutenus à hauteur de 2,7 M€ et dont la réalisation se trouve retardée par différents facteurs, explique en grande partie le faible taux d'exécution de la section d'investissement.

Avec l'attribution de la compétence animation/concertation dans le domaine de l'eau par décret du 19 juin 2018, la Région se positionne comme un acteur fédérateur et structurant de la politique de l'eau et des milieux aquatiques. Les dotations régionales en 2018 ont permis de développer les interventions régionales sur chacun des grands enjeux du Grand Est : protection des eaux souterraines, appui à la structuration de la gouvernance, prévention des inondations, restauration des cours d'eau.

L'année 2018 a été notamment marquée par :

- L'aboutissement après plusieurs mois de concertation sous l'égide de la Région, d'un protocole d'accord pour la reconquête de la qualité de l'eau de la nappe rhénane, fixant des objectifs quantifiés ;

- La poursuite des actions de sensibilisation à destination des communes pour des pratiques alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires, en partenariat avec les Fédérations Régionales de lutte et de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON), étant souligné qu'une quarantaine de communes supplémentaires ont en 2018 sollicité le dispositif d'aide régional dédié ;
- Le pilotage par la Région à partir de 2018 de la coordination et de l'animation du SAGE du bassin houiller, et la poursuite du portage régional des SAGE III Nappe Rhin et Bassin Ferrifère ;
- L'amélioration de la connaissance de l'état de la ressource en eau avec notamment le soutien au nouvel outil de suivi des captables d'eau potable, ainsi qu'à l'observatoire de l'eau de la nappe rhénane. A ce titre, un engagement de plus de 1 M€, en fonctionnement essentiellement, a été contractualisé avec l'APRONA (Association de Protection de la Nappe Phréatique de la Plaine d'Alsace) dans le cadre du programme d'Action et d'Investissement 2018-2020.

Les opérations de renaturation de cours d'eau et d'aménagements multifonctions avec 24 projets soutenus par la Région, sont en forte progression et cumulent un engagement de 1,4 M€ en investissement. Il en est de même s'agissant des engagements régionaux en faveur des programmes de prévention et de gestion des inondations avec 11 projets soutenus pour un investissement cumulé de 2,7 M€, dont la réalisation va s'échelonner sur plusieurs exercices budgétaires.

L'année 2018 a également été consacrée à la poursuite de la mise en œuvre du schéma de gestion globale de l'III domaniale (19 M€ sur la période 2014-2024 dont 3,4 M€ sur 2018), avec notamment le démarrage de travaux de restauration du barrage à Sélestat.

Transition énergétique et économie circulaire

Le secteur transition énergétique et économie circulaire a mobilisé pour 2018 des enveloppes pluriannuelles de 17,5 M€ en investissement et 3,2 M€ en fonctionnement, soit des taux d'affectation respectifs de 99 et 76%. L'exécution budgétaire en crédits de paiements s'établit à 11,3 M€ en investissement et 1,1 M€ en fonctionnement, soit des niveaux d'exécution respectifs de 74 et 78 %.

Le partenariat Région/Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) au titre des trois Contrats de plan Etat Région (CPER), décliné à travers le programme Climaxion, permet de couvrir l'ensemble des champs d'actions de la transition énergétique : efficacité énergétique des bâtiments et des procédés, énergies renouvelables, économie circulaire et animation climat-air-énergie. Il permet un fonctionnement en guichet unique à l'égard des porteurs de projets avec un engagement de près de 100 M€ sur la période 2017-2020.

En 2018, la Région a ainsi décidé de soutenir plus de 150 projets collectifs de rénovation énergétique performante (copropriétés, logements sociaux, bâtiments publics et associatifs) pour un investissement cumulé de près de 8,4 M€, ainsi qu'une trentaine de projets d'efficacité énergétique portés par les entreprises à hauteur de 1 M€. L'intervention régionale a également permis l'émergence de 180 projets (investissements et études pour 4,4 M€) en faveur du développement des énergies renouvelables : bois énergie, photovoltaïque, solaire thermique, hydroélectricité, géothermie et méthanisation, ce dernier domaine étant en pleine expansion.

De plus, la Région a poursuivi son implication en faveur du déploiement de la SEM Oktave par une prise de participation à hauteur de 1,5 M€ et a financé de l'ingénierie, notamment les conseils en énergie, les plates-formes de rénovation énergétique de l'habitat, les trois centres de ressources des professionnels du bâtiment, l'Association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air (ATMO Grand Est) et d'autres structures relais des politiques régionales dans les domaines de l'efficacité énergétique des bâtiments, des énergies renouvelables, de l'économie circulaire et du climat-air-énergie. Dans ce cadre, ATMO Grand Est bénéficie d'une contribution régionale à son budget de 1,14 M€ dont 0,87 M€ en fonctionnement et 0,27 M€ en investissement.

Enfin, la dynamique engagée sur l'enjeu économie de ressources et économie circulaire, grâce à l'appel à projets initié par la Région en partenariat avec l'ADEME et l'agence de l'eau Rhin Meuse, s'est poursuivie en 2018 avec une quinzaine de projets soutenus par la collectivité régionale pour un montant cumulé de 580 K€ dont 80 % en investissement.

2018 a également été une année cruciale pour l'élaboration du projet de Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD), qui devrait être adopté définitivement en 2019 ; elle a notamment abouti à la définition par l'assemblée régionale d'une nouvelle stratégie régionale d'intervention pour atteindre les objectifs du PRPGD en mettant l'accent sur la prévention.

Culture

	CP votés	CP mandatés	Taux d'exécution
Investissement	13 460 795,00	13 337 446,91	99%
Fonctionnement	40 173 620,00	40 118 089,79	100%
TOTAL	53 634 415,00	53 455 536,70	100%

L'année 2018 a permis de consolider la politique culturelle et patrimoniale dans sa dimension Grand Est. La mise en œuvre des nouveaux dispositifs votés en 2016-2017, la montée en puissance de l'opérationnalité culturelle sur le territoire régional mais aussi en France et à l'international, et le déploiement de l'Agence culturelle Grand Est ont été les points marquants de la politique culturelle régionale en 2018.

Pour sa part, le Conseil consultatif de la Culture a travaillé dans le cadre de 5 chantiers transversaux : fonds européens, transfrontalier, emploi-formation, attractivité, développement culturel des territoires ruraux. L'opérationnalité à l'échelle Grand Est s'est amplifiée en faveur de la promotion des filières artistiques et culturelles en France et en Europe, du lancement d'une Péniche Grand Est à la rencontre des habitants des territoires ruraux (« Pacte de la Ruralité »), du bilinguisme ou encore des patrimoines (compétence régionale de l'Inventaire général du patrimoine culturel ; Comité d'Histoire Régionale ; mission Mémoire).

Les axes suivant déclinent l'activité 2018 du secteur culture, patrimoines et mémoire :

- ✓ Le soutien à la création ;
- ✓ Le développement culturel des territoires ;
- ✓ Le rayonnement et l'attractivité culturelle régionale ;
- ✓ L'accès de la culture au plus grand nombre ;
- ✓ La promotion des langues et cultures régionales.

Le soutien à la création

Le soutien à la création s'est traduit en 2018 par le financement des projets des équipes artistiques du spectacle vivant et des plasticiens pour la création, la diffusion et leur promotion. Cet effort régional de 3,82 M€ vise à aider les artistes professionnels travaillant depuis le territoire régional à créer dans la liberté et la diversité des formes artistiques.

Les structures de diffusion du spectacle vivant et des arts visuels forment un réseau qui maille le territoire et qui est déterminant dans les dynamiques culturelles territoriales. La Région a accompagné en 2018 ces structures qu'elles soient de rayonnement national, régional ou de proximité pour un montant de plus de 20 M€.

La Région accompagne un certain nombre de centres ressources du territoire, dont l'Agence culturelle qui a étendu son périmètre d'intervention sur tout le territoire du Grand Est. Ces centres ressources sont en charge du soutien et de la mise en réseau de secteurs artistiques ou professionnels. Le montant des aides à ces structures s'est élevé en 2018 à 3,5 M€ pour les arts visuels et le spectacle vivant.

Ce soutien à la création représente ainsi un effort régional de 1 M€ en investissement et de 35,3 M€ en fonctionnement.

Le soutien aux industries créatives

La poursuite de la dynamique de la politique en faveur du cinéma et de l'audiovisuel, prenant appui sur la mobilisation du fonds de soutien partenarial avec le CNC, a permis de soutenir 152 projets en écriture, développement et production, auxquels une enveloppe de 5,16 M€ a été affectée (400 dossiers ont été réceptionnés). 700 jours de tournage ont été recensés et accompagnés par le bureau d'accueil des tournages de l'Agence culturelle, soit une augmentation de 70% par rapport à l'an passé.

Le réseau de collectivités partenaires de la Région pour le cinéma, réseau « PLATO », a connu son plein essor, avec 8 collectivités mobilisées pour un soutien supplémentaire de 400 K€. L'agence régionale d'innovation Grand E-nov a commencé à travailler avec les réseaux existants en faveur de la filière image, qui a été intégrée dans le périmètre des filières prioritaires pour la Région.

Les maillons de l'émergence (résidences So Film et St Quirin), de la diffusion (30 festivals soutenus et près de 300 000 festivaliers accueillis, poursuite du COM TV, mise en place de Focus film Grand Est), de l'éducation aux images (28 000 lycéens dans « Lycéens et apprentis au cinéma ») et de l'exploitation (création d'une aide à la médiation) ont continué à être accompagnés.

Enfin, les premières initiatives d'encouragement à la création numérique artistique ont été poursuivies (7 projets soutenus).

S'agissant de la politique en faveur du livre, 112 aides ont été délivrées, en faveur de projets d'édition, de développement de la librairie indépendante et de création (écriture et résidence), ou encore de projets interprofessionnels.

Le total des aides directes attribuées s'élève à 499 K€. A noter la première année de déploiement du Fonds régional d'acquisition et de restauration des bibliothèques (4 ouvrages remarquables soutenus). Un contrat de filière avec la DRAC et le CNL a été signé et va se déployer en 2019. Les festivals, salons littéraires et centres de ressources ont bénéficié de 712 000 €. Le programme opérationnel a encore été renforcé (320 000 € affectés) avec la création du Prix du Livre Grand Est et la quinzaine des libraires.

Au total en 2018, les industries créatives ont bénéficié en fonctionnement d'une affectation de 3 589 K€ et de 5 579 K€ en investissement.

Le patrimoine au service des territoires

L'étude du patrimoine, sa restauration, le soutien aux musées, à la restauration du patrimoine protégé et non-protégé, le programme de recherches et de valorisation de l'Inventaire général, et l'activité du Comité d'Histoire Régionale constituent un appui important de la politique culturelle régionale en faveur du développement et de l'aménagement culturel des territoires.

L'Inventaire général du patrimoine culturel a poursuivi ou engagé 61 opérations transversales d'inventaire sur l'ensemble du territoire régional. Pluriannuelles, elles concernent des villes (Reims, Verdun, Nancy, Strasbourg), des territoires ruraux (la plaine des Vosges, les deux versants du massif vosgien, le pays des étangs, etc.), des thématiques (le canal, le patrimoine des confessions religieuses présentes dans le Grand Est, l'industrie, le thermalisme, le patrimoine universitaire, etc.). Une opération spécifique a permis d'identifier l'intérêt du fonds de la manufacture Beauvillé-Steiner dont l'acquisition a été faite à titre exceptionnel par la Région en novembre 2018. Chaque opération a fait l'objet de conférences, visites guidées sur le terrain ou expositions : plus de 150 actions ont ainsi été menées. Deux ouvrages ont été publiés, le Pays des Etangs autour de Réchicourt-le-château et l'abbaye de Mouzon (Ardenne). Le patrimoine cistercien a fait l'objet d'une attention toute particulière, en relation avec les questionnements sur le devenir de Clairvaux : à la réédition augmentée de la monographie sur cette abbaye auboise s'est ajoutée la réalisation d'une exposition itinérante.

La valorisation des données de l'Inventaire a pris cette année une forme particulière grâce au partenariat avec le Musée de Sarrebourg (2 expositions et 6 conférences) et la participation aux activités autour de la péniche. Quant aux sujets majeurs de l'année passée, l'étude de la Neustadt et l'édition du vocabulaire sur le protestantisme, ils ont connu des suites importantes avec de nombreuses interventions auprès du public, y compris hors de la région.

En 2018 la Région a consacré 5,166 M€ en investissement pour la restauration du patrimoine bâti qu'il soit protégé ou non au titre des Monuments historiques, de propriété publique ou privée. Une attention particulière est apportée aux édifices situés dans les communes de moins de 6 000 habitants. 158 édifices ont bénéficié des aides régionales, mobilisées aux côtés de celles de l'Etat et des collectivités ou particuliers propriétaires. La galerie thermale de Vittel (88), l'église Saint-Paul à Baye (51), l'église Sainte-Madeleine à Troyes (10), la collégiale Saint-Rémy à Fénétrange (57), l'ancienne collégiale Saint-Thiebaut à Thann (68), l'église de la Nativité-de-la-Vierge à Nogent-en-Othe (10), la toiture de l'église Saint-Nicaise à Fagnon (08), les tribunes des terres du circuit automobile à Gueux (51- IMH), le pigeonnier du château à Rivière-les-Fosses (52), les peintures murales de l'église Saint-Clément à Saint-Clément (54), la flèche Nord de l'église Saint-Martin à Sarralbe (57), l'ancienne maison forestière de la Hutte à Bussang (88), les toitures des chapelles de pèlerinages de Neunkirch à Friesenheim (67), ou l'ancienne porterie de l'abbaye de Murbach (68) comptent parmi ces édifices restaurés en 2018 grâce au soutien régional.

L'action régionale porte également sur la rénovation, la mise en valeur et l'enrichissement du patrimoine muséal du Grand Est. En effet, la Région a soutenu en 2018, l'investissement des musées d'Épernay (51), de Reims (51), Nogent-sur-Seine (10), Strasbourg (67), Remiremont (88), Troyes (10), Nancy (54) et Mulhouse (68), a participé à 4 expositions d'intérêt national - nombre particulièrement important- dans les musées de Châlons-en-Champagne (51), Langres (52), Troyes (10) et Metz (57) et a financé à travers le fonds régional d'acquisition des musées (F.R.A.M.) 45 acquisitions pour les établissements bénéficiant de l'appellation « musée de France ».

En 2018, le Comité d'Histoire Régionale a participé à 4 salons du livre et festival. Il a organisé 2 sessions de formation, 1 salon régional des acteurs de l'Histoire et du patrimoine et 4 manifestations grand public (Pôle Histoire et imaginaire des Imaginales, Café Histoire du Festival International de Géographie, le Musée sort de son Palais à Varennes-en-Argonne). Un important travail de structuration du réseau a été mené avec plusieurs milliers de contacts pris, 4 réunions de présentation du Comité et plus de 200 nouvelles structures inscrites.

Renforcer le rayonnement et l'attractivité culturelle de la Région

Les grands festivals contribuent à la notoriété de la Région, grâce à la qualité de leur offre et à leur capacité d'implication de larges fractions de la population. En 2018, le Conseil régional a consacré 2,675 M€ pour accompagner les festivals dans le domaine du spectacle vivant.

En 2018, la présence des acteurs culturels de la région sur les plates-formes de diffusion nationale et internationale s'est développé en 2018 (Présence au Festival d'Avignon de 11 compagnies, présence à La Tanzmesse à Düsseldorf, présence au MaMa à Paris, aux Transmusicales de Rennes, réseaux des arts visuels à St'Art à Strasbourg) et des missions exploratoires ont été menées au salon du Design de Milan et au festival Reeperbahn à Hambourg.

Du fait de sa situation géographique stratégique (quatre frontières entre Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique), et des collaborations ou des relations privilégiées qui existent déjà entre les anciens territoires et leurs partenaires transfrontaliers, la Région peut offrir une réelle opportunité de facilitation en matière de circulation des compagnies, des spectacles, des œuvres, des publics mais également d'échanges et de résidences croisées d'artistes. La politique culturelle transfrontalière est ainsi une priorité. La collaboration avec le canton de Fribourg, la convention avec l'Institut Français, l'aide au réseau 360°, notre engagement dans l'Espace culturel de la Grande Région constituent les vecteurs essentiels de cette collaboration transfrontalière. La Région a consacré 0,5 M€ en crédits de fonctionnement à cette politique.

Une attention plus particulière vers la jeunesse et les territoires ruraux

L'action régionale en faveur de l'éducation artistique et culturelle des lycéens, le soutien à la pratique culturelle des jeunes et l'action culturelle sur les territoires ruraux constituent les trois volets de la politique régionale en faveur de l'accès de la culture pour l'ensemble de la population.

L'éducation artistique et culturelle est une dimension fondamentale de la formation des jeunes. La coopération entre artistes, structures culturelles et établissements scolaires permet de donner à tous les lycéens l'occasion d'accéder à la culture sous toutes ses formes, de renforcer les qualités personnelles, de favoriser les acquisitions de base dans toutes les autres disciplines et d'offrir aux jeunes les clés d'une société complexe. Les opérations « Lycéens et apprentis au cinéma », « Auteurs dans les lycées », les projets académiques culturels, le soutien aux résidences artistiques dans les lycées ont été largement soutenus par le Conseil régional.

La carte Jeun'Est pour ses avantages Culture au profit des jeunes de 16 à 29 ans a commencé de se déployer dans les structures partenaires du livre, du spectacle vivant et du cinéma à partir de septembre 2018 (1,6 M€ votés pour la saison 2018-2019).

Dans le cadre du « Pacte de la Ruralité », le projet « Péniche Grand Est » a permis d'aller à la rencontre des habitants des territoires ruraux au cours de 10 étapes au bord des canaux, entre juin et octobre 2018. Une programmation culturelle et artistique professionnelle régionale

et des temps consacrés au développement local et aux politiques de la Région ont été proposés gratuitement (Budget réalisé 300 000 € ; 8 500 visiteurs).

Par ailleurs, le conventionnement de développement culturel a été expérimenté avec les intercommunalités rurales au moyen d'une approche croisée Etat-Région-Département, avec l'appui en ingénierie de l'Agence culturelle Grand Est (Communauté de communes du Val d'Argent - Haut-Rhin ; Communauté de communes de l'ouest Vosgien - Vosges).

Le soutien au GIP « Cafés culture » (recours aux artistes en représentation dans des cafés et autres petits lieux de proximité accueillant des manifestations culturelles), le soutien aux manifestations et aux projets d'animation culturelle locale, le soutien à l'association Scènes et Territoires ont constitué les modalités principales de l'action régionale en faveur du développement culturel des territoires ruraux.

La politique régionale en faveur du bilinguisme et de la promotion des langues et cultures régionales et de la mémoire

La Région a mis en œuvre une politique ambitieuse en faveur des langues et cultures régionales reposant sur deux piliers dans l'Académie de Strasbourg :

- Un volet éducatif mis en œuvre, notamment, dans le cadre de la convention quadripartite passée entre la Région, les deux départements et l'Etat ;
- Un volet culturel qui prend appui sur les compétences, de l'Office pour la Langue et la Culture d'Alsace (OLCA) ou directement via le Label Multilinguisme et Langues en Scène.

Une démarche de développement du multilinguisme dans le cadre scolaire est en cours pour les académies de Nancy-Metz et de Reims.

Un montant total de 2,7 M€ a été affecté au bilinguisme en 2017, pour les classes bilingues publiques et associatives, le programme de l'OLCA, les ateliers de langues régionales et la création de manifestations culturelles bilingues.

Enfin, dans le domaine de la Mémoire, 2018 a été marquée par la fin des commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale.

La politique culturelle transfrontalière et européenne

En matière de politique culturelle transfrontalière, l'année 2018 a permis de définir, en coopération avec les acteurs culturels régionaux réunis au sein du Conseil Consultatif de la Culture, quatre axes de travail qui viennent décliner, sur le plan opérationnel, les orientations stratégiques transfrontalières de la Région Grand Est en matière culturelle à améliorer la connaissance réciproque ; structurer les collaborations ; soutenir les projets transfrontaliers ; favoriser les flux économiques.

La mise en œuvre des types d'actions identifiés pour chaque axe permettra, dans les années à venir, de consolider l'action régionale dans la perspective d'évoluer vers un espace culturel transfrontalier. En 2018, cet objectif de l'exécutif régional a été porté, avec succès, dans le cadre des travaux de préparation du Traité d'Aix-la-Chapelle. La mise en œuvre des outils et initiatives correspondantes, ainsi que le dialogue indispensable avec les acteurs concernés, ont été engagés. Les actions en cours, tel que le projet INTERREG « Film en Rhin supérieur », se sont également inscrites dans cette optique.

En matière européenne, l'année 2018 a permis de renforcer l'accompagnement des acteurs culturels régionaux en ce qui concerne le recours aux financements européens en matière culturelle. Elle a, par ailleurs, donné lieu à une implication forte des acteurs culturels, encadré par les services régionaux, dans les travaux de préparation de la future période budgétaire européenne. Ces deux axes de travail seront poursuivis et intensifiés davantage dans les mois et années à venir.

Un montant total en AE de 380 000 € a été affecté à la coopération culturelle transfrontalière en 2018.

Sport

	CP votés	CP mandatés	Taux d'exécution
Investissement	3 000 000,00	2 880 200,96	96%
Fonctionnement	13 713 500,00	13 694 835,57	100%
TOTAL	16 713 500,00	16 575 036,53	99%

La Région a souhaité conforter en 2018 le Sport comme facteur d'attractivité, d'excellence et d'identité régionale, en ciblant 3 axes d'intervention distincts mais complémentaires, et en poursuivant en parallèle une démarche prospective de réflexion et de concertation avec les acteurs sportifs publics et privés qui a abouti au Schéma Régional de Développement du Sport Grand Est, voté à l'unanimité par le CESER et l'Assemblée régionale.

Accompagner le Sport de haut niveau en région

Le transfert de la gestion du foncier, mais aussi d'une partie des activités des trois CREPS de Nancy, Reims et Strasbourg, permet dorénavant à la Région d'appuyer son intervention en faveur du haut niveau sur de véritables outils de la performance labellisés au niveau national par le Grand INSEP.

Les modalités de co-gestion Etat-Région de ces établissements ont été définies dans des conventions d'objectifs et de moyens signées par la Ministre des Sports le 29 novembre 2018. En application directe et anticipatoire de ces accords, la Région a engagé plus de 1,5 M€ de travaux d'urgence d'entretien du patrimoine et de rénovation de certains équipements sportifs.

En se tournant déjà vers la perspective des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, la Région a également accompagné 642 sportifs identifiés de haut niveau sur les listes ministérielles, en leur attribuant des aides individuelles répondant à leurs dépenses en termes de déplacements, de matériel, etc.

Mais le haut niveau se vit également au quotidien au sein des quelques 400 clubs évoluant dans des divisions nationales, voire élites et professionnelles. Au cours de l'année 2018, la Région a su analyser les retours de la mise en place du nouveau dispositif Grand Est au titre de la saison 2017-2018, en le faisant évoluer afin de mieux répondre aux attentes des structures sportives locales. Ainsi, pour la saison 2018-2019, une attention particulière et des aides bonifiées ont été mises en place en faveur des clubs amateurs développant des initiatives de coopération, mutualisation, professionnalisation ou structuration à l'échelle d'un territoire.

Développer une offre sportive de proximité

En 2018, la Région a mis en place sa politique sportive avec la volonté de l'adapter à l'évolution des pratiques, notamment en définissant de nouveaux partenariats avec les ligues et comités sportifs régionaux dans leur plan de développement à l'échelle du Grand Est.

75 structures fédérales déconcentrées dont le Comité Régional Olympique et Sportif, ont ainsi signé avec la Région des conventions quadriennales de partenariat sur la période 2018-2021, révisables chaque année au vu d'un bilan des actions menées. En bonne cohérence avec les compétences régionales, ces accords ciblent principalement les axes de développement du haut niveau, de formation des encadrants et dirigeants, et d'ouverture vers les pratiques sport santé, sport en entreprise, sport nature, etc.

Toujours en proximité et afin d'animer sportivement le territoire, la Région a soutenu en 2018 l'organisation de près de 220 compétitions sportives d'envergure nationale et internationale sur son territoire, toutes disciplines confondues. On notera notamment des rencontres internationales de volley, de basket, l'Euro féminin de Hand, les trophées de France de BMX, une manche de Coupe du Monde de VTT, ou le Championnat de France de Montgolfières.

Structurer les lieux de pratique

Afin de donner aux sportifs et aux clubs les moyens de s'entraîner et d'accueillir des compétitions d'envergure, la Région a vu en 2018 son dispositif de soutien aux investissements sportifs prendre une plus grande ampleur, avec 38 projets répondant aux normes fédérales qui ont pu bénéficier d'une participation financière entre 15 et 25 % du coût des travaux relatifs à la pratique sportive stricto sensu.

S'appuyant sur l'évolution législative relative aux investissements des clubs professionnels, la Région s'est également fortement engagée en faveur de projets structurants tels que la reconstruction de la tribune Sud du Stade Saint-Symphorien de Metz, à hauteur de 4,5 M€.

Mais toujours dans un souci de proximité, de mixité et d'optimisation des ressources, 15 structures associatives ont bénéficié par ailleurs d'une aide régionale pour l'acquisition de matériel mutualisé à l'échelle du Grand Est, ou destiné à l'accueil de publics en situation de handicap au sein de clubs valides.

Le patrimoine immobilier des bâtiments CREPS : construction, restructuration et maintenance

	CP votés	CP mandatés	Taux d'exécution
Investissement	1 480 800,00	699 526,52	47%
Fonctionnement	52 400,00	49 979,42	95%
TOTAL	1 533 200,00	749 505,94	49%

Au titre de l'année 2018, la poursuite des dépenses d'investissement a été privilégiée en priorisant le traitement des conformités réglementaires, la conservation du patrimoine ou les actions de sécurisation à la charge du propriétaire.

Le taux de réalisation de 47% en investissement est dû :

- à l'absence de réception des pièces justificatives pour la rénovation du terrain de football
- au report des études de 2 projets (Modernisation halle athlétisme et internat hébergement) figurant dans le Schéma directeur Creps de Strasbourg actuellement en cours d'élaboration.

En perspective de l'élaboration d'un schéma directeur immobilier (SDI) en 2019 qui définira les opérations immobilières à mettre en place et leur déclinaison prioritaire, la Direction de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement a élaboré au courant de l'année 2018, avec chaque CREPS, un projet d'établissement (quels besoins pour quels usages, enjeux pour chaque site).

Les interventions au titre des bâtiments CREPS en 2018 ont principalement concerné :

- Au CREPS à Strasbourg : la rénovation de la toiture terrasse du bâtiment Schumacher et une mise en conformité PMR ;
- Au CREPS à Reims : les travaux de rénovation du terrain de football, la mise en conformité PMR, la rénovation de la couverture de logements (1^{ère} tranche) et le remplacement de la ligne de self ;
- Au CREPS à Essey-lès-Nancy : la mise en conformité PMR du bâtiment B et la reconstruction d'un mur de clôture ;
- Ainsi que les petites dépenses de maintenance annuelle en investissement des bâtiments des trois CREPS.

Des études préalables ayant pour objet de préciser l'état des existants et de proposer la meilleure solution pour répondre à des besoins de rénovation du cadre bâti et des équipements ont été engagées pour la halle d'athlétisme des CREPS de Reims et Strasbourg, les bâtiments d'hébergement des CREPS d'Essey-lès-Nancy et Reims. Enfin, une étude de faisabilité relative à la réalisation d'un espace de récupération-balnéothérapie a été réalisée pour le CREPS à Reims.

Tourisme

	CP votés	CP mandatés	Taux d'exécution
Investissement	7 190 000,00	6 058 261,79	84%
Fonctionnement	15 329 000,00	14 133 550,56	92%
TOTAL	22 519 000,00	20 191 812,35	90%

Le développement de la filière tourisme constitue un enjeu majeur pour la Région Grand Est. Elle représente quelques 13,4 millions de nuitées marchandes dans l'hôtellerie, 2,5 millions de nuitées dans les campings et 3,5 millions de nuitées dans les hébergements collectifs. Ce sont plus de 82 000 emplois, non délocalisables, qui constituent cette filière.

Ce contexte conforte le tourisme comme un vecteur de l'attractivité, de l'excellence et de la proximité de la Région Grand Est.

En 2018, la Région a voté son Schéma Régional de Développement du Tourisme, véritable plan de croissance de l'économie touristique régionale. Elle a maintenu et consolidé l'effort régional commun aux trois territoires, en faveur des principaux sites touristiques, autour de deux axes que sont l'attractivité et la compétitivité touristiques.

- **Attractivité touristique**

- ***Valoriser le patrimoine touristique***

En 2018, la Région a poursuivi son soutien à la valorisation touristique du patrimoine et au tourisme de mémoire militaire et industriel en aidant notamment la restauration des abris Guyard et de la Feste Kronprinz (08), la création d'une salle pédagogique aux Eparges (55), ou encore la création d'un espace d'exposition temporaire au Hartmannswillerkopf (68). Le montant mandaté en Crédits de Paiement (CP) est de 772 625 € pour l'année 2018.

- ***Développer le tourisme durable***

Sur cette opération, la Région a notamment poursuivi son action sur le développement de l'itinérance en finançant plusieurs dossiers, dont le projet Trois Pays à vélo sur le territoire de l'Eurodistrict trinational Bâle et du Sundgau (68) et la signature d'une convention de partenariat pour le développement et la structuration de la véloroute V50 - L'Echappée bleue - Moselle Saône à vélo (Grand Est). Elle a, par ailleurs, maintenu son soutien à l'appel à projets sur l'écotourisme, ainsi qu'à des manifestations comme la semaine fédérale internationale du cyclotourisme (88) ou le « slow up » en Alsace. Le montant mandaté en CP est de 575 377 €.

- ***Promouvoir la destination Grand Est et ses composantes***

La promotion des destinations Alsace, Champagne Ardenne et Lorraine a été assurée par les structures touristiques que sont l'Agence d'Attractivité d'Alsace, le CRT Champagne Ardenne et Lorraine Tourisme. Le montant mandaté en CP est de 8 926 722 €.

- **Contribuer à la structuration des territoires**

En 2018, la Région a poursuivi son accompagnement à destination de grands projets structurants pour les territoires comme le réaménagement des Thermes de Contrexéville (88) ou la restauration du mur d'enceinte de Wangen (67). Le montant mandaté en CP est de 833 802 €. Par ailleurs, le soutien aux structures touristiques partenaires (UNAT Grand Est, AJA-Terres d'Est, Ecomusée, Centre Mondial de la Paix, Associations des parcs et jardins du Grand Est, etc.) a également été poursuivi. Le montant mandaté en CP a été de 1 118 438 €.

- **Participer à l'animation des territoires**

Concernant l'animation des territoires, la collectivité régionale a souhaité financer des événementiels générateurs de retombées économiques. Ainsi, elle a notamment soutenu les événementiels suivants : « des flammes à la lumière » à proximité de Verdun (55), les animations autour de Noël, « Strasbourg mon amour » (67) ou encore « les habits de lumière » à Epernay (51). Le montant mandaté en CP est de 1 173 948 €.

- **Développer les sites régionaux**

En 2018, la Région a maintenu son soutien aux sites régionaux d'envergure. Elle a notamment accompagné le développement des projets du site de Madine (55), de nouvelles activités de loisirs quatre saisons à la Bresse (88) ou encore le projet de rénovation de la station de ski du Lac Blanc (68). Le montant mandaté en CP est de 1 020 516 €.

• **Compétitivité touristique**

- **Développer les hébergements touristiques**

Le renforcement de la compétitivité du territoire passe par le développement d'une politique d'excellence et d'exigence d'un haut niveau de qualité autour des hébergements touristiques. Le montant mandaté en CP en 2018 est de 2 795 514 €.

- **Concourir à l'économie touristique**

En 2018, le soutien annuel en faveur du tourisme de découverte économique, du thermalisme, de l'œnotourisme a représenté près de 0,9 M€.

MOBILITES

Transports

	CP votés	CP mandatés	Taux d'exécution
Investissement	156 739 164,00	148 191 515,31	95%
Fonctionnement	810 149 510,30	797 477 027,66	98%
TOTAL	966 888 674,30	945 668 542,97	98%

Le transport constitue l'un des plus gros budgets de la Région. Elle y a consacré 865 M€ (hors reversement de compensations au département (80 M€)) en 2018, soit près de 31 % de son budget réalisé.

Le compte administratif 2018 intègre une contribution de la Région au compte TER de **432,4 M€**, en baisse d'1,1 M€ par rapport à 2017. Dans l'attente de la publication à l'été du compte définitif TER pour 2018, ce niveau de contribution 2018 reste un montant prévisionnel, basé sur la 2^{ème} reprévision du devis.

L'année 2018 a été marquée par des changements de périmètre importants :

- Sur le plan opérationnel : **+ 18,5 M€**
 - La reprise de la Ligne 4 a eu un impact de +16,3 M€ sur le compte TER (30 M€ de recettes et 46,3 M€ de coûts supplémentaires) ;
 - La modernisation de la ligne Vallée de la Marne, avec notamment l'injection de rames Coradia neuves sous l'impulsion de la Région Grand Est, a augmenté les coûts d'exploitation de la ligne, avec une contribution supplémentaire prévisionnelle pour la Région Grand Est de +2,2 M€, sous réserve d'un accord financier à trouver avec la Région des Hauts de France.
- Sur le plan financier: **+8,4 M€**
 - L'intégration des dépenses de crédit-bail au compte TER: +5,2 M€. Cette dépense supplémentaire est compensée dans le budget de la Région par une recette équivalente, et permet de récupérer la TVA correspondante ;
 - L'assujettissement de SNCF à la taxe sur les salaires renchérit les charges d'exploitation : +8,6 M€. Toutefois, les gains de TVA constatés sur les recettes commerciales, en complément à ceux déjà engrangés en 2017 suite à l'exercice de la liberté tarifaire, compensent en partie cette charge nouvelle (- 5,6 M€).

Tous les leviers d'économie et les mécanismes contractuels ont été mobilisés pour atténuer l'effet de ces changements de périmètre :

- Des optimisations de coûts très significatives : **-10,5 M€**
 - En application de la feuille de route définie avec SNCF Mobilités, les coûts de maintenance et de distribution ont pu être réduits de -5,5 M€ ;
 - Des ajustements de l'offre de transport ont également été décidés, qui ont permis de réduire les coûts d'exploitation de -1,8 M€, sans dégrader le service offert aux usagers ;
 - Le coût des péages Réseau et Gares a pu être réduit significativement : -3,2 M€.
- L'indexation contractuelle des coûts a pu être plus que compensée par le jeu d'autres mécanismes, avec une économie nette de **-2,3 M€**
 - L'ensemble des charges forfaitaires conventionnelles (près de 400 M€) sont indexées sur la base d'indices statistiques. Pour 2018, ces indices ont augmenté de 2%, soit une revalorisation « mécanique » de 6,5 M€ ;
 - Différents dispositifs ont été actionnés pour compenser l'effet de cette indexation, avec -8,8 M€ d'économies au total, dont 4 M€ d'optimisation du financement des Opérations de Maintenance Industrielle (OMI).
- Une augmentation de **4,5 M€** des recettes :
 - Un objectif de recettes commerciales en hausse de 3 M€, incluant l'impact de la revalorisation tarifaire intervenue en juillet ;
 - La participation de la Région Bourgogne Franche-Comté aux coûts d'exploitation de la ligne 4 pour 1,5 M€.

Enfin, les mouvements sociaux importants du premier semestre 2018 ont eu des conséquences financières importantes sur le compte TER. Les mouvements de grève impactent le compte TER à trois niveaux :

- Des pertes de recettes, qui augmentent d'autant la contribution de la Région (7,9 M€) ;
- Une économie sur les péages, du fait des trains qui n'ont pas circulé à cette occasion (-5,5 M€) ;
- Des réflexions de charges pour services non-effectués, prévues dans les dispositions de la convention relatives à l'intéressement et au partage du risque (-13,2 M€).

Les mécanismes conventionnels qui ont été négociés avec SNCF Mobilités dans le cadre de la Convention TER 2017-2024 ont ainsi permis de plus que compenser les pertes de recettes, d'où une économie nette à ce titre de **-10,7 M€** en comparaison avec le montant voté lors de la 1^e reprévision du compte TER 2018.

L'effort d'investissement de la Région pour l'acquisition de nouveaux matériels reste soutenu : alors que vient d'être soldé le financement des 34 premiers Régiolis, la nouvelle commande de 6 Coradia polyvalents décidée en 2017 (79 M€) a d'ores et déjà mobilisé **42,15 M€** en 2018, et constitue la 1^{ère} tranche d'une commande globale de matériel en 2019. De même, le portage financier par la Région de la Valeur Nette Comptable (VNC) des parcs non subventionnés (matériels anciens financés par la SNCF), qui permet de minorer les charges de capital induites dans le compte d'exploitation, se poursuit et a été complété par l'acquisition de 7 locomotives supplémentaires pour remplacer les plus anciennes utilisées sur la Vallée de la Marne. Le coût total de l'opération s'élève à **21,7 M€**, dont 9,8 M€ dépensés en 2018. D'autres matériels roulants précédemment acquis, continuent d'être financés au titre du fonctionnement par le biais de crédits baux (5,4 M€ en 2018).

Le programme d'investissement pluriannuel, portant sur la maintenance lourde, est déployé sur l'ensemble du parc TER Grand Est pour la période 2017-2020 afin d'optimiser la disponibilité et la durée d'utilisation des matériels roulants. Il représente un montant de 66,3 M€ sur l'ensemble de la période, dont **15,4 M€** mobilisés en 2018. En parallèle, le programme de rénovation des voitures et des locomotives du TER200, engagé depuis 2014 pour un montant de 34 M€ (**7,4 M€** en 2018), s'achèvera en 2019. Les travaux de mise aux normes des matériels complètent ce dispositif, avec d'une part la poursuite de la remotorisation des 49 rames thermiques de la flotte AGC, imposée par les nouvelles normes réglementaires en matière de pollution, pour un montant global de 21 M€ sur la période 2016 à 2023 (**3,5 M€** en 2018) et, d'autre part, l'équipement ERTMS des matériels à 2 niveaux assurant les dessertes transfrontalières vers le Luxembourg pour 28,3 M€ (**6,65 M€** en 2018), dont la mise au point et en cours et la phase industrielle amorcée.

Enfin, les premiers projets urgents du schéma directeur des installations de maintenance du matériel roulant, qui sera présenté à l'Assemblée en 2019, ont conduit à engager les études et les premiers travaux (**0,8 M€** en 2018 sur un montant total de 5,8 M€), qui préfigure un programme d'investissement significatif, indispensable pour répondre au renforcement et à la densification d'utilisation du parc.

En termes d'organisation du transport de voyageurs, l'année 2018 a été principalement axée sur la poursuite des contrats de transport en cours et des accords avec les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) sur les 10 réseaux de transport transférés. Parallèlement, les études menées par les services et un bureau d'études spécialisé ont permis d'établir la feuille de route pour la mise en œuvre de la stratégie de mobilité routière à l'échelle régionale. Celle-ci se traduit par la définition du règlement de transport scolaire unifié et de la tarification pour les élèves en Grand Est.

Afin de permettre, en 2018, la poursuite des engagements contractuels relevant de la politique transport scolaire et interurbaine (au travers des contrats de transports : Marchés Publics / DSP / convention AOM et AO2), ainsi que des politiques connexes (maintenance des billettiques, entretien du mobilier urbain, contrôle qualité, etc.), mais aussi d'intégrer le rattrapage de rattachements comptables n'ayant pas pu être effectués en totalité en 2017 (année de transfert de la compétence et de bascule vers le nouveau Système d'Information

Financière régional), des crédits à hauteur de **268,5 M€** ont été dépensés au titre de l'année 2018.

Il doit être souligné que le périmètre financier du transport scolaire a été impacté par le second volet de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, ayant conduit au traitement des demandes non formulées en 2017.

Plus globalement, le budget transport routier de voyageurs a également supporté les augmentations liées à l'application des formules de revalorisation contractuelles des contrats de transport ainsi que les aménagements de services rendus nécessaires, soit par l'évolution des périmètres de regroupements pédagogiques intercommunaux, soit par le besoin d'adaptation de l'offre aux besoins de déplacements.

La Région assure toujours le versement de 80,8 M€ de compensation financière à six Départements et perçoit 11,9 M€ de la part de quatre Départements au titre des ajustements validés en CLERCT entre les 25 points de CVAE transférés à la Région et le montant des charges transférées par les Départements.

L'année 2018 constitue la première année pleine de la politique régionale matérialisée **par l'approbation du Dispositif d'Intervention Régional Intermodalité Grand Est (DIRIGE) en avril 2017. Le renouvellement et l'harmonisation de ce dispositif sur toute la Région est à l'origine d'une nouvelle dynamique en matière d'aménagement des points d'arrêts ferroviaires et routiers sur l'ensemble du territoire Grand Est.** Ce nouveau dispositif vise à renforcer l'attractivité des points d'arrêts routiers et ferroviaires et s'inscrit en complémentarité d'un programme pluriannuel d'investissement portant sur le déploiement d'un niveau de service et de confort homogène (Schéma Directeur des Services en Gare), le développement de l'intermodalité et la modernisation des bâtiments en gare pour lesquels de nouvelles tranches ont été engagées en 2018 pour un montant cumulé de **5,2 M€**.

Par ailleurs, la Région ayant fait le choix de porter la maîtrise d'ouvrage directe pour la construction de certains parkings aux abords des gares, l'année 2018 a permis la mise en service d'une nouvelle opération et la poursuite des études pour une autre pour un montant global de **0,3 M€**. Les travaux sous maîtrise d'ouvrage régionale pour le projet de Barr (parking en surface) ont été engagés fin août 2018 pour s'achever en décembre de la même année.

En ce qui concerne la mise en accessibilité des gares, l'année 2018 a permis de finaliser la réalisation des études préliminaires pour 10 gares prioritaires inscrites au SDA Ad'ap. La programmation des réalisations sur le périmètre SNCF Réseau a été redéfinie pour tenir compte à la fois des capacités de l'Etat à financer sa participation et de la disponibilité des moyens humains dans les équipes de SNCF Réseau pour mener les travaux à bien. Les premiers travaux ont été engagés à Hagondange, Pont-à-Mousson, Diemerdingen, ou encore Haguenau. Les travaux ont été livrés dans les gares de Oderen et de Chaumont. Au global, **2,65 M€** ont été dépensés en 2018.

En matière d'intermodalité, la Région Grand Est s'appuie jusqu'en avril 2019 sur trois calculateurs d'itinéraires, via un système d'information multimodale spécifique pour chaque territoire : Vialsace, SimplicIM et Vitici. Chaque outil permet désormais de calculer un itinéraire à l'échelle de tout le Grand Est avec le développement de nouvelles fonctionnalités pour un montant cumulé de **1,655 M€** en 2018. Une assistance à maîtrise d'ouvrage a été lancée à l'automne 2017 pour accompagner de manière pluriannuelle la Région à la fois sur la clôture

des marchés en cours et sur la mise en œuvre d'un nouvel outil d'information multimodal Grand Est, véritable « couteau suisse » de la mobilité.

Une démarche partenariale a par ailleurs été menée avec l'ensemble des autorités organisatrices de mobilité sur la mise en œuvre d'une application mobile de vente de titres de transport.

La première étape a été la rédaction d'un référentiel fonctionnel commun pour faciliter le déploiement d'un support interopérable entre réseaux par toute AOM volontaire dans cette démarche. Elle permettra de proposer d'ici l'été 2019, à l'ensemble des Autorités Organisatrices de Mobilité, un référentiel fonctionnel commun à soumettre à leur industriel pour assurer une interopérabilité entre supports digitaux et permettre ainsi d'acheter plusieurs titres de transport de réseaux de transport du Grand Est sur téléphone mobile.

En parallèle, et pour compléter le parcours client pour les abonnés des réseaux de transport, la carte billettique SimpliCités a fait l'objet de développements techniques pour permettre à la fois d'intégrer de nouvelles fonctionnalités et un déploiement généralisé à l'échelle du Grand Est, notamment en remplacement de la carte Alseo en Alsace.

Ces divers outils s'inscrivent dans une démarche de gouvernance régionale des mobilités, initiée avec la Conférence Régionale des mobilités et la mise en délibération par chaque Autorité Organisatrice de Mobilité de la « Charte de l'intermodalité et des services à l'utilisateur en Grand Est » qui définit les principes de collaboration sur l'ensemble des sujets liés à la Mobilité Servicielle.

L'appel à Projets « Ambassadeurs de la Mobilité » lancé auprès de territoires peu denses dotés d'une stratégie de mobilité, a permis de sélectionner les sept territoires lauréats et de commencer la mise en œuvre par l'embauche d'animateur de démarches de mobilité soutenues par la Région Grand Est et l'ADEME sur une durée de trois ans. La collectivité régionale soutient à la fois la définition et mise en œuvre d'une stratégie de communication, d'événementiels, de supports pédagogiques mais également d'expérimentations matérielles de nouveaux services de mobilités actives, douces, adaptées aux besoins du territoire, en lien avec l'offre de transport existante.

En termes d'infrastructures ferroviaires, l'année 2018 a été marquée par la poursuite des études et des travaux pour la remise à niveau des lignes de desserte fine du territoire du Grand Est. Ces opérations s'inscrivent dans le cadre du protocole obtenu par la Région lors de la revoyure du CPER 2015-2020, qui représente un engagement régional de 35 M€ sur un total de 65 M€ pour le financement des premiers travaux d'urgence. Ces travaux doivent permettre de limiter la dégradation, voire de rétablir les vitesses nominales sur le réseau ferroviaire, comme cela a pu être le cas en septembre 2018 pour la ligne entre Saint-Dié-des-Vosges et Saales. En 2018, les crédits mobilisés par la Région Grand Est au titre de ce protocole représentent une somme de **14,41 M€**. Pour ces opérations, comme pour d'autres hélas, la Région a été contrainte d'avancer les participations de l'Etat pour que les travaux puissent être contractualisés et engagés.

En dehors du protocole, mais toujours dans le cadre du volet ferroviaire du CPER, les opérations de régénération des infrastructures ferroviaires se sont poursuivies, notamment avec l'achèvement de la seconde phase du renouvellement de la ligne Barr-Selestat pour un montant total de **2,1 M€**. Une quatrième convention de financement a également été signée pour la poursuite des travaux de modernisation de la ligne Charleville-Givet (**2,08 M€** en 2018), permettant d'assurer la continuité des travaux de renouvellement en 2019.

Les premiers travaux (installation du chantier) ont débuté sur la ligne Paris – Troyes en vue de son électrification. Une seconde convention a été signée pour cette opération permettant de boucler le financement de la 1^{ère} phase des travaux sur la section Gretz – Nogent-sur-Seine. Pour cela, les principales collectivités ont pris en charge de manière solidaire la participation financière de l'Etat. A ce titre, la Région a pris en charge 10,33 M€ d'autorisations de programme correspondant à la part Etat (10,33 M€), et ce en plus de sa participation initiale prévue à hauteur de 18,25 M€. En 2018, **1,18 M€** ont été payés au titre de cette opération.

Enfin, sur le sillon lorrain, les études préliminaires pour l'allongement des quais entre Nancy et le Grand-Duché de Luxembourg et les études d'ordonnancement des travaux ont été engagées, et ce en application du protocole Franco-Luxembourgeois signé en mars 2018.

En matière aéroportuaire, la contribution globale versée par la Région en 2018 au bénéfice des différentes plateformes s'élève à **4,05 M€**. L'accompagnement des collectivités locales, de la CCI Alsace Eurométropole et de l'Etat en faveur du plan de relance du trafic de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim s'est poursuivi selon les termes de la convention triennale approuvée en 2016. Sous l'effet de la réduction des taxes aéroportuaires, le trafic passagers a augmenté de 7,5% en 2018 pour s'établir à près de 1,3 millions de voyageurs en fin d'année.

La hausse du trafic observé sur l'aéroport de Metz-Nancy-Lorraine en 2017 s'est confirmée en 2018 avec une croissance de +14% du nombre de voyageurs. La fréquentation a dépassé les 280 000 voyageurs en 2018, ce qui permet à l'aéroport de renouer avec ses meilleurs niveaux de résultats datant de 2011. L'accompagnement des investissements sur cette plate-forme, propriété de la Région, s'est poursuivi dans le cadre d'une trajectoire pluriannuelle conforme aux exigences de la certification européenne obtenue en 2017.

L'évolution à la baisse du trafic passager sur la plate-forme aéroportuaire de Vatry s'est confirmée en 2018, avec une diminution de 42% du nombre de passagers en fin d'année. Avec près de 62 000 passagers enregistrés en 2018, l'aéroport souffre du retrait complet et définitif de la compagnie Triple A, dont la liquidation judiciaire a été prononcée fin 2017. L'évolution du trafic fret est également en forte baisse avec 5 000 tonnes transportées, ce qui correspond à une baisse de 71% du tonnage transporté par rapport à 2017. L'aéroport n'a pas pu bénéficier des mêmes opportunités sur le trafic fret tout cargo en 2018.

Concernant l'Euroairport, une seconde phase de la concertation sur le projet de Nouvelle liaison ferroviaire de l'EuroAirport Basel-Mulhouse-Freiburg s'est tenue entre le 13 septembre 2018 et le 12 octobre 2018. Les questions, avis et contributions du public qui ont été recueillis au cours de la concertation, permettront d'enrichir la suite des études et de finaliser le projet en vue de sa présentation à l'enquête publique en 2020.

La Région a poursuivi son intervention en faveur du cofinancement de projets concernant les infrastructures routières inscrites au Contrat de Plan Etat Région 2015-2020, et qui répondent à des situations de congestion excessive, de nuisances trop prononcées en milieu dense et d'insécurité routière. Ainsi les principaux projets pour lesquels les maitres d'ouvrage ont appelé des fonds auprès de la Région sont :

- L'A304, dont le plan de financement a pu être bouclé dans le cadre de la revoiture du CPER actuel, et qui a été mise en service le 20 juillet 2018 : **0,472 M€** ont été dépensés en 2018 ;
- La VR52, pour laquelle les travaux de la tranchée couverte entamés en 2016 se sont poursuivis en 2018, et ont mobilisé **1,762 M€** en 2018 ;

- La RN4 sur la section Saint Georges-Héming, dont les travaux de doublement de la chaussée et des ouvrages se sont poursuivis en 2018, et ont mobilisé **3,116 M€** en 2018 ;
- L'A36 – Rocade Nord de Mulhouse, dont les travaux ont mobilisé **1,33 M€** en 2018 ;
- La rocade Sud de Strasbourg, dont les travaux ont mobilisé **1,79 M€** en 2018 ;
- La déviation de Châtenois, dont les travaux ont mobilisé **0,5 M€** en 2018.

Parallèlement à l'exécution de ces conventions, le projet d'aménagement de la RN 135 (déviation de Velaines et échangeur de Ligny-en-Barrois avec la RN4) a fait l'objet de nouvelles études techniques et de poursuites des procédures administratives, sans incidence financière pour la Région.

Par ailleurs, le projet de Contournement Ouest de Strasbourg se poursuit et la mise en service reste prévue pour 2021. Les réflexions sur la requalification de l'A35 à l'horizon de la mise en service du COS se poursuivent. Une nouvelle phase de concertation publique a été engagée par l'Etat en fin d'année 2018 sur le projet de l'A31bis, jusqu'en février 2019.

Dans le domaine fluvial, la Région a poursuivi ses engagements inscrits au titre du CPER en cours, pour la phase 1 de la tranche 1 des aménagements de la zone nord du port d'Huningue (Port de Mulhouse) pour **525 K€**, et à la mise en place du service d'information fluvial E-Ris sur le Rhin pour **46 K€**.

Après la mise en place du SMO des ports du Sud Alsace en 2017, l'avancement des procédures liées au renouvellement de la gouvernance portuaire sur le Rhin et la Moselle ont permis la mise en place du SMO du port de Colmar/Neuf-Brisach en mars 2018 et du SMO des ports lorrains en octobre 2018.

Pour les deux SMO du Rhin, les procédures de mise en place de la SEMOP (Société d'Économie Mixte à Opération Unique) ont conduit à la publication des Avis d'Appel Public à la Concurrence, à la sélection des candidats admis à déposer une offre et la publication du Dossier de Consultation des Entreprises. La mise en place des SEMOP devrait avoir lieu au tout début de l'année 2020.

Concernant les ports de la Moselle, le SMO Europort a publié son AMI et a engagé les travaux de rapprochement avec le SMO des ports lorrains dans une perspective commune de mise en place d'une seule et unique SEMOP à l'échelle de l'ensemble des ports de la Moselle.

Suite à son installation le 04 octobre 2018, le SMO des Ports lorrains a procédé au renouvellement des concessions pour les ports de Thionville et de Metz, et a prolongé la concession existante pour le port de Frouard. Ces renouvellements et ce prolongement sont prévus pour s'achever concomitamment au 31 décembre 2020, dans la perspective de la mise en place de la SEMOP au 1^{er} janvier 2021.

EUROPE et ATTRACTIVITE

Le budget de la coopération internationale et transfrontalière pour 2018 comporte deux volets qui peuvent être distingués.

Fonds européens (FEDER, INTERREG, FSE, FEADER)

1- Programmes FEDER-FSE-IEJ 2014-2020 :

	CP votés	CP mandatés	Taux d'exécution
Investissement	28 926 446,15	19 157 072,62	66%
Fonctionnement	19 305 407,00	15 133 264,33	78%
TOTAL	48 231 853,15	34 290 336,95	71%

En 2018, les taux de programmation des PO FEDER-FSE-IEJ du Grand Est ont progressé pour atteindre les montants suivants :

- PO FEDER Alsace : 34,52 M€ depuis le début de la programmation sur une enveloppe de 87,2 M€ (39,59%), dont 8,30 M€ programmés en 2018 ;
- PO FSE-IEJ Alsace : 38,41 M€ depuis le début de la programmation sur une enveloppe de 50,7 M€ (75,72%), dont 6,93 M€ programmés en 2018 ;
- PO FEDER-FSE-IEJ Champagne-Ardenne : 97,47 M€ depuis le début de la programmation sur une enveloppe de 231,21 M€ (42,16%), dont 38,36 M€ programmés en 2018 ;
- PO FEDER-FSE-IEJ Lorraine et Massif des Vosges : 217,89 M€ depuis le début de la programmation sur une enveloppe de 409,72 M€ (53,18%), dont 65,92 M€ programmés en 2018.

Au total, 388,3 M€ de FEDER, de FSE et d'IEJ ont été engagés au bénéfice des acteurs du Grand Est depuis le début de la programmation, pour 1 840 projets soutenus, dont 118,35 M€ en 2018.

Suite aux appels de fonds effectués auprès de la Commission européenne, la Région a perçu un remboursement de 141,2 M€ dont 79,2 M€ en 2018.

Les remontées de dépenses liées aux projets programmés ont conduit au paiement aux porteurs de projets de près de 79 M€ de subventions FEDER, FSE et IEJ, dont 34,15 M€ au titre de l'exercice 2018. Une régularisation sur le programme 2007-2013 a été effectuée à hauteur de 0,137 M€.

2- Programmes FEADER 2014-2020 :

	CP votés	CP mandatés	Taux d'exécution
Investissement	61 427 750,03	61 427 750,03	100%
TOTAL	61 427 750,03	61 427 750,03	100%

Pour le FEADER, les modalités de gestion sont différentes de celles retenues pour le FEDER et le FSE.

En effet, si le Conseil Régional exerce bien les fonctions d'autorité de gestion de ce fonds, c'est l'Agence de Services et de Paiement (ASP) qui en est l'autorité de certification et en charge des paiements.

De ce fait, les crédits FEADER sont donc gérés en-dehors du circuit comptable et financier applicable au FEDER-FSE-IEJ. L'Instruction relative au traitement budgétaire et comptable des opérations relatives aux fonds européens pour la programmation 2014 à 2020 (NOR : INTB1431225J) prévoit toutefois qu'afin de ne pas déroger aux principes d'unité et d'universalité budgétaire, un arrêté des comptes retraçant l'intégralité des paiements FEADER effectués par l'ASP soit intégré dans les comptes de la Région avant leur clôture. Cet arrêté, établi par l'Agent Comptable de l'ASP, porte sur les paiements enregistrés entre le 16 octobre de l'année n et le 15 octobre de l'année n+1.

Néanmoins, à titre d'information, il semble opportun d'évoquer les niveaux de programmation et de paiements des 3 PDR jusqu'à la fin de l'exercice budgétaire, au 31 décembre 2018, sur la base des informations complémentaires transmises par l'ASP :

Pour l'ensemble de la programmation :

	Enveloppes FEADER 2014-2020	Montant des engagements	% engagé/maquette	Montant des paiements	% payé/maquette
PDR Alsace	121 847 379 €	61 350 757€	50,35 %	33 680 956 €	27,6 %
PDR Champagne-Ardenne	203 115 516 €	101 613 849 €	50,03 %	60 478 476 €	29,8 %
PDR Lorraine	330 825 611 €	186 568 374 €	56,39 %	125 104 841€	37,8 %
TOTAL	655 788 506 €	349 532 980 €	53,30 %	219 264 273 €	33,44 %

3- Programmes INTERREG V 2014-2020 :

	CP votés	CP mandatés	Taux d'exécution
Investissement	4 000 000,00	1 807 135,64	45%
Fonctionnement	12 000 000,00	9 150 688,49	76%
TOTAL	16 000 000,00	10 957 824,13	68%

Programme INTERREG V Rhin Supérieur 2014-2020 :

En raison d'un taux de programmation élevé dans plusieurs axes prioritaires du programme et d'une demande constante dans ces domaines, la programmation en continu a été suspendue dans les axes concernés en 2018. Pour cette raison, le nombre de projets programmés a baissé par rapport à l'année précédente (25 nouveaux projets et microprojets en 2018 contre 34 projets et microprojets programmés en 2017), avec également un impact sur le montant des fonds FEDER attribués à ces projets et microprojets (11,7 M€ comparé à 15,7 M€ en 2017). Fin 2018, le taux de programmation s'élève ainsi à 64% des 109,7 M€ de fonds FEDER alloués au programme INTERREG Rhin Supérieur.

Dans le même temps, l'année 2018 a été marquée par une nette augmentation du volume de dépenses des projets certifiées éligibles, permettant d'émettre des appels de fonds auprès de la Commission européenne pour une contrepartie de 12,7 M€ de fonds FEDER (par rapport à 5,6 M€ en 2017).

Programme INTERREG V Grand Région :

Suivant l'adoption du programme de coopération 2014-2020 par la Commission européenne le 15 décembre 2015, l'année 2018 a été la troisième année de mise en œuvre opérationnelle du programme INTERREG V A Grande Région.

Au cours de l'année 2018, le troisième appel à projets a été clôturé et le quatrième appel à projets a été lancé.

Le comité de sélection, réuni le 13 septembre 2018 pour sélectionner les projets du troisième appel, a approuvé six projets parmi les dix qui avaient déposé une demande de concours FEDER complète. De plus, il a approuvé trois projets reportés suite au Comité de sélection de 2017. Ces 9 projets représentent un montant FEDER de 15 001 639,50 €.

Sur les trois appels à projets, un total de 59 projets a été approuvé pour un montant FEDER de 125 208 962,81€, représentant 89,56% de la dotation totale du FEDER de 139,8 M€ dont dispose le Programme.

Concernant la réunion Go/No Go pour le quatrième appel à projets, elle a eu lieu le 12 décembre 2018. Sur un total de 14 fiches synthétiques déposées le 10 octobre 2018, 10 fiches étaient recevables, parmi lesquelles 6 ont reçu un Go et 4 un No Go.

Depuis le début de la programmation, le programme a soumis au total six demandes de paiement intermédiaires (DPI) à la commission européenne (CE).

Le montant global des dépenses certifiées et déclarées à la CE s'élève à 22 688 310,69 €. La CE applique un taux de 60 % pour le calcul du FEDER à verser au Programme, ce qui équivaut à un montant FEDER de 13 612 986,32 €.

Programme INTERREG V France-Wallonie-Vlaanderen :

La programmation s'est poursuivie en 2018 sur le rythme d'un appel à projet en deux phases (phase 1 - appel à pré-projets/ phase 2 appel à projets) et d'un appel à microprojets.

Selon la procédure en vigueur, le 3ème appel a été lancé en janvier pour comité de pilotage de sélection réuni le 29 mai en Flandres. La phase 2 appel à projets s'est clôturée le 7 septembre pour un comité de pilotage décisionnel le 30 novembre à Lille. Le 3ème appel à microprojets a également été lancé et le groupe technique de suivi s'est réuni le 21 juin pour la sélection.

L'évènement annuel de communication du programme s'est tenu le 13 décembre sur le thème « mon projet en 180 secondes », et a rassemblé plus de 250 personnes.

Au terme de l'année, au total et avec une option de sur-programmation de 5% (habituelle), ce sont environ 10 M€ qui restent disponibles sur 169,9 M€ pour un 4ème appel en 2019 et 2 M€ pour des projets de capitalisation.

Ce 4ème appel se concentrera sur l'axe prioritaire 4 « Promouvoir la cohésion et l'identité commune des territoires transfrontaliers », avec un focus sur l'OS 9, « marché de l'emploi et formation », et la mise en œuvre d'une démarche top-down auprès des principaux acteurs de la formation et de l'emploi.

Le programme a déjà certifié à la Commission européenne un montant de 17 459 768 €, sachant que la valeur cible 2019 est de 15 799 440 €.

4- Assistance Technique :

	CP votés	CP mandatés	Taux d'exécution
Investissement	15 000,00	2 160,00	14%
Fonctionnement	624 728,38	619 735,51	99%
TOTAL	639 728,38	621 895,51	97%

Avec INTERREG RS, gde région et FWV

La Région est autorité de gestion de plusieurs programmes européens (FEDER, FSE, FEADER). Le montant alloué à ces programmes s'élève à 1,423 Md €, dont les paiements s'étaleront jusqu'en 2023. A ceci s'ajoutent les trois programmes INTERREG dont la Région assure la gestion ou auxquels elle participe. Les dépenses directes liées à la gestion de ces programmes se sont élevées en 2018 à 0,62 M€ de crédits de paiement pour les programmes 2014-2020. Ces montants ont permis de financer la contribution de la Région au fonctionnement des secrétariats techniques communs qui gèrent les programmes INTERREG et les frais d'études, d'évaluation et de communication des programmes FEDER, FSE et FEADER.

Il faut souligner que ces dépenses sont cofinancées par l'Union européenne au titre de l'assistance technique, ce qui conduit à l'inscription de recettes.

Relations internationales et transfrontalières

	CP votés	CP mandatés	Taux d'exécution
Fonctionnement	3 224 908,00	2 939 975,42	91%
TOTAL	3 224 908,00	2 939 975,42	91%

L'action régionale en matière de coopération et de relations internationales se décline en trois programmes budgétaires qui permettent de financer les priorités régionales.

1- La coopération transfrontalière

L'année 2018 a été marquée par l'élaboration des Orientations stratégiques transfrontalières de la Région Grand Est qui ont été votées le 14 décembre 2018 et qui engendrent des ambitions nouvelles qui seront mises en œuvre en 2019.

L'essentiel des dépenses est consacré au financement du fonctionnement des instances de coopération transfrontalière institutionnelles (Sommet et Conseil Parlementaire Interrégional de la Grande Région, Conférence du Rhin Supérieur et Conseil rhénan) et des organismes de services aux citoyens et travailleurs frontaliers (Infobests, CEC, Euroinstitut, CRD EURES, etc.). Ce programme budgétaire est composé pour l'essentiel d'engagements pluriannuels et pluripartites. Cette prévisibilité permet de conserver une stabilité des dépenses et un niveau d'exécution élevé.

0,620 M€ ont été mandatés au titre de la coopération transfrontalière, soit un taux d'exécution de 99%.

2- Les affaires européennes

Quatre types d'actions ont été menés dans ce domaine :

- Le soutien et la participation à des structures et réseaux liés aux intérêts européens de la Région Grand Est. Il s'agit notamment du financement du Bureau Europe Grand Est, fruit de la fusion des Bureaux Alsace et Lorraine Champagne-Ardenne à Bruxelles ;
- La promotion de l'Europe avec en particulier le « *Mois de l'Europe* » en Région Grand Est qui a continué à se développer avec près de 450 manifestations en 2018. Ce mois de l'Europe s'est appuyé en outre sur les quatre Centres d'Information Europe Directe du Grand Est que la Région cofinance. Une partie des dépenses a été prise en charge par le budget de la communication ;
- Des actions liées au contrat triennal Strasbourg Capitale Européenne. Il s'agit d'une part, du soutien au Centre d'Information sur les Institutions Européennes de Strasbourg et d'autre part, de la participation de la Région au Forum mondial de la démocratie, tant en finançant l'opération en elle-même qu'en proposant ses propres activités (conférences, prix de l'engagement démocratique, etc.) ;

- Le soutien à l'amorçage et à l'accompagnement de projets européens de coopération permettant aux opérateurs de projets du Grand Est de participer à des projets de coopération d'ampleur financés par les programmes de coopération territoriale européenne (INTERREG) et les programmes sectoriels européens (ERASMUS+ ; LIFE ; Horizon 2020 ; etc.).

Les dépenses dans ce secteur d'activités se sont élevées à 0,769 M€ (taux d'exécution de 96 %).

3- Les relations Internationales

L'année 2018 a été marquée par l'approbation par l'assemblée régionale des nouvelles orientations de coopération internationale lors de la session des 14 et 15 novembre.

Durant cette année, la Région a pris part à un certain nombre de rencontres et de manifestations au niveau national et international : commission nationale de coopération décentralisée, forum de l'internationalisation des collectivités locales, commission de « stratégies internationales » des Régions de France, etc.

Par ailleurs, Strasbourg accueille 17 organisations à vocation européenne, dont le Parlement Européen, le Conseil de l'Europe et la Cour européenne des Droits de l'Homme. Elle est aussi le 2^{ème} centre diplomatique (après Paris) de France, avec une trentaine de consulats et représentations permanentes. Dans ce cadre, nombre de visites et rencontres ont eu lieu en 2018 avec des représentations diplomatiques de divers pays.

Les coopérations interrégionales européennes et d'attractivités :

Au titre des relations avec des Régions européennes et dans des pays développés et émergents, 2018 a vu la concrétisation des accords de coopération et la réalisation d'un certain nombre de projets. On peut citer à titre d'exemples :

- Le renouvellement de l'accord de coopération avec la Province du Sichuan le 16 mai 2018, à l'occasion d'une mission officielle à Chengdu ;
- Le renouvellement de l'accord de coopération avec le Québec le 20 juin 2018 à l'occasion de la visite en région de la Ministre québécoise des Relations internationales et de la Francophonie ;
- La coordination de l'adhésion du Grand Est à l'Office franco-québécois pour la Jeunesse (OFQJ) ;
- La coordination pour la participation d'une délégation d'entreprises et d'institutionnels québécois au Salon Industrie du Futur 4.0 de Mulhouse de novembre 2018 ;
- La présidence de l'atelier Tourisme des 6^e Rencontres franco-chinoises de la coopération décentralisée à Toulouse (6-8 décembre 2018) ;
- La poursuite du projet CIVEEL « Cooperation in vocational training for European labour market » mobilisant deux régions partenaires, la Moravie-Silésie en République tchèque et la voïvodie Lubelskie en Pologne, dans le cadre d'Erasmus + et la mise en œuvre de nouvelles activités (seconde rencontre transnationale à Ostrava en juin, mobilités d'enseignants en République tchèque et en Pologne, mobilités d'élèves en France et en République tchèque) ;
- La sélection puis le démarrage du projet de partenariat stratégique ILTAE-Erasmus + « Inquiry-based Learning and Teaching Across Europe » auquel la Région Grand Est participe aux côtés du rectorat de Reims et des lycées Libergier de Reims et Hessel d'Épernay, avec la tenue de la première réunion transnationale à Jihlava, en Région Vysočina, en novembre. Pour mémoire, ce projet de partenariat stratégique de 2 ans associant des institutions et établissements d'enseignement tchèques, finlandais,

autrichiens et français, doit favoriser des échanges d'expériences et approches innovantes dans le domaine de l'enseignement scientifique.

La coopération avec la voïvodie de Lubelskie a connu un nouvel élan avec la participation de notre région aux 3èmes assises franco-polonaises de la coopération décentralisée.

La Région a maintenu également son implication dans les échanges avec des partenaires russes et autrichiens à travers la préparation de missions croisées.

La coopération co-développement et la solidarité internationale :

La Région a développé en 2018 ses partenariats avec quatre régions africaines (Maroc, Sénégal, Togo, Bénin), qui contribuent à en faire une contributrice majeure à l'aide française au développement, ainsi qu'à la localisation de l'Agenda 2030, l'un des cadres de référence de sa nouvelle stratégie de coopération internationale. Au 31 décembre, vingt-sept projets de coopération étaient en cours, dont dix nouveaux lancés en 2018 avec un nouvel appui financier du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Le Président Jean Rottner a mené début novembre une importante délégation d'élus régionaux et de partenaires du Grand Est dans l'Oriental (Maroc). Une nouvelle convention cadre de coopération a été signée à cette occasion. Plusieurs autres missions techniques ont été organisées dans les deux sens durant cette année.

La collectivité a renforcé son partenariat avec Grand Est Solidarités et Coopérations pour le Développement (Gescod), le réseau régional multi-acteurs créé en 2017 à l'échelle du Grand Est, pour sa première année d'existence pleine. Gescod, à qui elle apporte un appui financier significatif, est notamment chargé de la mise en œuvre de ses projets de coopération à l'étranger. La Région participe au comité de pilotage chargé d'appuyer la nouvelle stratégie de Gescod pour l'accompagnement des acteurs du territoire, et a contribué aux coopérations mutualisées entre collectivités régionales au Cameroun, au Congo-Brazzaville et à Madagascar, mises en œuvre par Gescod.

Les deux institutions ont notamment co-organisé en octobre les 2^{es} Assises du développement et de la solidarité internationale dans le Grand Est, pour la première fois à Châlons-en-Champagne.

Au titre du « programme régional d'appui aux initiatives locales de solidarité internationale et d'éducation au développement », 5 sessions d'appels à projets ont eu lieu depuis la mise en place du programme en mai 2016 (203 dossiers subventionnés à hauteur de 1 061 258 €). En 2018, 65 dossiers ont été financés pour un montant d'aide total de 324 336 €.

Les dépenses en matière de relations internationales se sont élevées à 1,56 M€.